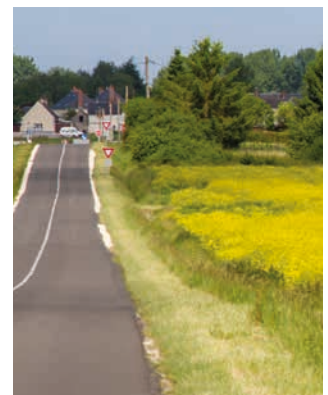




ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2018



SOMMAIRE

ÉDITO	3
AXE 1 : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE	9
Enjeu 1 : Assurer un développement équilibré du territoire	22
Enjeu 2 : Développer l'attractivité de la Touraine	31
Enjeu 3 : Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement	40
AXE 2 : UNE POLITIQUE SOCIALE ÉQUITABLE, SOLIDAIRE ET EFFICIENTE	43
Enjeu 4 : Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA	54
Enjeu 5 : Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	58
Enjeu 6 : Rendre plus efficiente, forte et soutenable la politique de la petite enfance et de l'enfance	65
Enjeu 7 : Rendre plus efficiente la territorialisation de nos politiques sociales	71
AXE 3 : MODERNISATION ET EFFICACITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE	76
Enjeu 8 : Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique	84
Enjeu 9 : Mettre en place une stratégie patrimoniale	96
ANALYSE FINANCIÈRE	101
ANNEXES	117

ÉDITO



L'année 2017 fut une année riche de projets et d'évolutions en maints domaines :

- La création de la Métropole ;
- La mise en place de la réforme des intercommunalités ;
- Le transfert des transports à la Région et celui des routes à la Métropole au 1^{er} janvier ;
- Le lancement de l'ingénierie territoriale.

En 2018, l'action du Conseil départemental se structurera autour des trois lignes de force suivantes :

1 - Le Conseil départemental reste le premier partenaire des collectivités locales et le garant de l'équité dans l'aménagement du territoire ;

2-Partenaire privilégié des collectivités locales, le Conseil départemental reste aussi une collectivité de proximité ;

3 - Le Conseil départemental a fait le choix du courage, il fera aussi celui de l'innovation en 2018 ;

1. Le Conseil départemental reste le 1^{er} partenaire des collectivités locales et le garant de l'équité dans l'aménagement du territoire :

- Le Conseil départemental reste le premier partenaire de la Métropole dont il a soutenu la création par le vote positif unanime de son Assemblée.

Tours Métropole Val de Loire est une chance car une locomotive plus puissante, c'est un train plus rapide pour toute la Touraine.

Dans le domaine hospitalier par exemple, on constate déjà à quel point la synergie existant entre le CHRU de Tours et les hôpitaux de Loches, Chinon, Amboise et Château-Renault a fait la preuve de son efficacité.

- Le Conseil départemental reste aussi le premier partenaire des communes et des intercommunalités pour lesquelles il a créé **des dispositifs simples, rapides et efficaces dont la fonction est de soutenir leurs efforts d'investissements :**

- Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et le Fonds Départemental de Développement (F2D) : 12 M€ alloués en 2017, qui ont généré plus de 45 M€ de travaux ;

- Le dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises que le Département maintient, en accord avec la Région, pour les dossiers de moins de 400 000 €. L'Indre-et-Loire est le seul département de la Région Centre-Val de Loire à avoir mis en place un tel dispositif grâce aux partenariats établis de longue date avec les communautés de communes : 19 projets ont ainsi été soutenus en 2017 ;

- Le Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT), grâce auquel 21 projets de développement touristique ont pu être financés en 2017, et le Fonds Départemental d'Investissement Culturel et Sportif (FDICS), qui a, lui, permis de soutenir 92 projets d'équipement d'associations culturelles et sportives en 2017 ;

- En 2018, il sera proposé de compléter cet ensemble par un Fonds d'Aide au Développement Durable dont l'objectif est de renforcer le soutien du Département aux projets des collectivités portant notamment sur la transition énergétique ;

2. Partenaire privilégié des collectivités locales, le Conseil départemental est une collectivité de proximité :

Alors que des Services Publics s'éloignent progressivement des territoires, **le Département reste bien présent partout** avec :

- Ses 54 collèges ;
- Ses 22 Maisons de la Solidarité et leurs 131 points d'accueil ;
- Ses 4 Services Territoriaux d'Aménagement et leurs 15 secteurs d'exploitation ;

Cette proximité est un atout fort du Département qu'il faut préserver car c'est aussi grâce à la présence diffuse de ses agents et de ses services sur tout le territoire départemental que notre institution peut remplir efficacement son rôle en matière de solidarité sociale comme en matière de solidarité territoriale. De ce point de vue, le

vent de recentralisation jacobine qui semble souffler plus fort ces dernières années, en particulier du côté de Bercy, est inquiétant.

Depuis plusieurs années, les collectivités locales produisent des efforts très importants pour maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Si conséquents, qu'alors qu'elles représentaient seulement 9 % de la dette publique et à peine 3,9 % du déficit public, elles auront pourtant, entre 2014 et 2022, financé 23 % de l'effort global de réduction de ce déficit public : soit 24 milliards d'euros, qui auront été soustraits au financement de leurs investissements. Alors que ce sont justement leurs investissements qui, cumulés, représentent, et de loin, la plus grande partie de l'investissement public (70 %).

- les 146 M€ de dépenses sociales sont aujourd'hui compensées seulement à 48 %. Les seules dépenses liées aux mineurs non accompagnés, non compensées par l'Etat, sont passées de 3,8 M€ en 2016 à + de 11,9M€ fin 2017. 11,9M d'€ c'est l'équivalent du montant annuel des deux Fonds (F2D et FDSR) que le Conseil départemental a créé pour financer les projets de développement des communes et EPCI d'Indre-et-Loire ;

3. Le Conseil départemental a fait le choix du courage, il fait aussi celui de l'innovation en 2018 :

Le courage c'est :

- L'action en faveur du Laboratoire de Touraine : son avenir est désormais assuré, comme celui de son personnel, auquel une grande attention a été portée, et la contribution financière de notre collectivité a diminué ;
- L'action en faveur des colonies de vacances : les colonies de vacances se dérouleront désormais dans un seul lieu, à Longeville-sur-Mer, qui accueillera autant d'enfants que les deux colonies actuelles. Ce site sera par ailleurs ouvert 10 mois sur 12 à d'autres séjours (classes vertes, personnes handicapées, séniors, accueils sportifs, etc) ;
- La prise à bras le corps du dossier de la RD 943, qui était devenu le dossier routier dont on parle sans cesse, mais que l'on ne traite jamais ;
- La sortie en douceur d'ISOPARC, qui a été actée le 2 février en accord avec le Syndicat Sud-Indre Développement ;
- Le changement de cap sur le numérique avec le Loir-et-Cher : pari jugé risqué, mais dont on doit convenir aujourd'hui qu'il est réussi puisqu'il dote notre Département d'un projet d'infrastructures numériques d'ampleur exceptionnelle en divisant par cinq la contribution des EPCI ;
- L'absence d'augmentation d'impôts trois années de suite (2016, 2017 et 2018), en dépit d'un contexte budgétaire difficile imposé par l'Etat. En faisant ce choix, le Conseil départemental a préféré s'appliquer à lui-même les efforts qu'il aurait pu demander aux contribuables ;
- Le courage c'est aussi d'avoir décidé que l'embellie des droits de mutation serait utilisée en priorité pour investir dans les collèges et

les maisons de retraite ;

- Le courage, c'est enfin : la poursuite du désendettement en 2018 ; la poursuite de nos efforts pour respecter les critères imposés par l'Etat d'une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à + 1,2 % inflation comprise. **Efforts produits tout en hissant notre niveau d'investissement à plus de 70 M€**, ce qui nous ramène au montant d'investissement d'avant la crise de 2008 (hors dépenses d'investissement consacrées au financement du boulevard périphérique nord-ouest).

Ce mandat du courage est aussi celui de l'innovation. Toutes nos politiques seront concernées. En 2018, nous innoverons notamment avec :

- Les réponses apportées par les schémas enfance et autonomie ;
- Des projets numériques ambitieux dans les collèges et une expérimentation en matière de télé-enseignement ;
- La mise en œuvre opérationnelle de l'ingénierie territoriale ;
- Des innovations dans nos monuments départementaux (histopads) ;
- Une grande opération de diffusion et de valorisation de l'art contemporain dans toute la Touraine ;
- Un effort significatif en faveur du sport amateur et la refonte des conventions culturelles ;
- L'avancement du projet départemental expérimental pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- La nouvelle convention passée avec l'Université concernant un bio laboratoire, le Biolab, et un amphithéâtre ;

Notre gestion en 2018 se doit d'être sérieuse, rigoureuse et économe. Nous la plaçons au service d'une ambition collective volontaire pour une Touraine plus forte et plus solidaire, qui se traduira en 2018 par l'adoption du projet de notre collectivité Touraine 2025.

Bien cordialement



Jean-Gérard PAUMIER
Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire



ENJEU 1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

ENJEU 2 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA TOURAINE

ENJEU 3 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

AXE 1 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

UN DÉPARTEMENT ÉCONOME QUI INVESTIT POUR L'AVENIR

Des politiques territoriales économes qui privilégient les investissements dans les collèges

Le Département a réalisé de considérables économies de fonctionnement au cours de ces trois dernières années. Si ces efforts doivent et vont d'ailleurs se poursuivre, le budget des politiques territoriales sera cependant stabilisé en 2018 : de nouvelles actions seront mises en œuvre (distribution de dictionnaires pour les élèves de 6^e des collèges, nombreuses manifestations en faveur de la création contemporaine, soutien accru aux sports amateurs, ...), mais en respectant l'objectif de stabilisation des dépenses globales.

Ces efforts continus portant sur les dépenses de fonctionnement vont permettre au Département de présenter un programme d'investissement renforcé dans les collèges.

Dans l'attente du démarrage des premiers gros chantiers de la Programmation

Pluriannuelle d'Investissement des collèges 2019-2023 qui sera arrêtée au printemps 2018, **cet effort d'investissement du Conseil départemental portera cette année sur un ensemble de grosses réparations dans un grand nombre de nos collèges.** Parmi celles-ci, une attention particulière sera accordée à celles qui contribueront à améliorer la vie des collégiens hors de leurs classes (sanitaires, foyers, selfs, préaux, équipements sportifs...). Les opérations de sécurisation des collèges seront également amplifiées, en raison du contexte Vigipirate. Ainsi, **une enveloppe de 8 millions d'euros, au lieu des 4,8 millions d'euros habituels, sera consacrée à l'ensemble de ces gros travaux.**

En parallèle, le programme 2017-2020 de mise en place de la fibre optique dans les collèges ruraux et urbains se poursuivra en 2018 avec la montée en débit à 20 Mbit/s dans plus de la moitié d'entre eux. Tout comme l'effort d'investissement en faveur de l'équipement en classes mobiles ou le renouvellement des équipements informatiques



(micro-ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, ...).

Le Département, acteur engagé dans la transition écologique

L'Etat a adopté une stratégie nationale de transition écologique 2015-2020 avec la volonté d'orienter notre pays vers un nouveau modèle de société alliant progrès économique, écologique et humain. Les collectivités territoriales peuvent et doivent jouer un rôle décisif dans cette transition, d'une part en identifiant et en encourageant les initiatives pionnières vertueuses et, d'autre part, en accompagnant leur changement d'échelle, condition indispensable à une mise en mouvement globale de la société.

Pour sa part, le Département contribuera à cette transition écologique avec deux projets majeurs, qui témoignent de sa volonté d'être un acteur engagé des mutations en cours pour préparer l'avenir :

Le Contrat de performance énergétique :

Le Département gère un immense parc de plus de 450 000 m² de bâtiments

- près de 300 000 m² pour les seuls collèges - dont la plupart, construits avant l'apparition de réglementations thermiques, sont énergivores. Des audits énergétiques réalisés sur 59 de ces bâtiments (54 collèges et 5 bâtiments administratifs, soit 330 000 m², c'est-à-dire les trois-quarts de notre parc bâti) ont permis de déterminer le niveau de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre de chacun d'entre eux.

Sur cette base, **le Département engagera en 2018 une procédure de mise en concurrence dans l'optique de signer un marché global de performance énergétique mi-2019**, marché public sous maîtrise d'ouvrage du Département, qui fixera des obligations de résultat pour la ou les entreprises attributaires. En l'occurrence, l'objectif affiché sera d'atteindre une réduction des consommations liées au chauffage de 25 % sur l'ensemble du parc bâti, entraînant une baisse d'un peu plus de 35 % des émissions de gaz à effets de serre. Ce faisant, le Conseil départemental répondra à

la fois aux attentes de la loi de transition énergétique et à la nécessité de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, la possibilité de doter les six collèges chauffés au fioul lourd de chaudières à biomasse et d'installer une chaufferie bois desservant le site composé du Laboratoire de Touraine, des Services techniques et de la Maison des sports, sera tout particulièrement étudiée.

Le projet alimentaire territorial :

Le modèle de distribution qui s'est progressivement développé partout tend à imposer au consommateur une alimentation essentiellement produite hors du territoire où il vit. Ce qui entraîne des conséquences néfastes au plan écologique (empreinte carbone liée au transport, ...), économique (on ne fait pas travailler les producteurs locaux) et alimentaire. La Touraine ayant la chance de bénéficier d'une offre diversifiée de producteurs et de transformateurs agroalimentaires, le projet du Département consiste au contraire à favoriser une chaîne de production et de distribution alimentaire centrée sur nos territoires.

Dans cette perspective, **le Conseil départemental va donc poursuivre son action en faveur du développement des circuits de proximité en s'engageant dans un « projet alimentaire de territoire »**. Celui-ci participera à la consolidation des filières territorialisées et au développement de la consommation de produits de qualité issus de circuits de proximité et des productions biologiques et raisonnées.

Avec près de 20 000 repas servis par jour, les collèges publics concourent à cet objectif tout en assurant leur mission d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire.

UN DÉPARTEMENT CHEF DE FILE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ACTEUR MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE



● Les jardins de contrat

Fonds départementaux : le nécessaire soutien des pôles de proximité et de la transition écologique

Notre Département a assumé le rôle de chef de file des solidarités territoriales que lui assignait la loi NOTRe en mettant en place dès 2016 le Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour les communes de moins de 2000 habitants et le Fonds Départemental

de Développement pour les communes de plus de 2000 habitants et les Communautés de communes. Leurs objectifs étaient d'aider les territoires ruraux de notre département à financer leurs projets de développement.

Plus récemment, dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) qui sera approuvé début 2018, un diagnostic détaillé a identifié des pôles de services. Le Département, dans la continuité de l'action qu'il mène en faveur des solidarités territoriales et de l'aménagement du territoire, souhaite leur apporter un soutien dans le cadre du Fonds Départemental de Développement.

Par ailleurs, le Département mettra en place un nouveau fonds d'investissements à destination des collectivités locales : le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable, fonds destiné à financer par exemple des projets favorisant la biodiversité ou encore des aménagements favorisant les circulations douces. Plus lisible que les dispositifs actuels, il aura pour objectif d'accompagner les collectivités locales dans la transition écologique.

Un Département agissant aux côtés des Communautés de communes pour soutenir l'immobilier d'entreprise

L'Indre-et-Loire est le seul département de la Région Centre-Val de Loire qui poursuit son action de soutien aux projets d'immobilier d'entreprise : 10 Communautés de communes sur 11 lui ont délégué leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise (en cours de discussion avec la dernière). Dans le cadre de l'accord conclu avec la Région Centre-Val de Loire, le Conseil départemental accompagne désormais les projets dont le coût est inférieur à 400 000 €. L'enveloppe budgétaire 2018 sera ajustée à un nombre de projets éligibles en baisse.

Réseau routier : un entretien responsable et des investissements pour l'avenir

Au 1^{er} janvier 2018, un peu plus de 286 km de routes départementales ont été transférées à la Métropole. Ce transfert obligera les services à adapter leur fonctionnement - des propositions seront faites en ce sens début 2018 - mais les missions du Département resteront inchangées pour le reste de notre réseau routier.

L'entretien régulier de ce réseau demeure l'une de ces missions : celle d'éviter les dégradations irréversibles qui entraînent des coûts ultérieurs très lourds. 9 millions d'euros (montant en baisse en raison du transfert évoqué plus haut) seront consacrés cette année au Plan de Confortement des Chaussées (PCC).





● Château de Loches

Son adaptation permanente aussi : qui se traduira notamment en 2018 par la création de deux giratoires sur la RD943 au lieu-dit du café brûlé et sur les RD 750 et RD 725 à Yzeures-sur-Creuse ; ou encore des travaux sur les ponts de Bléré et Chisseaux.

Par ailleurs, des projets de plus grande ampleur seront également engagés cette année : ainsi les déviations de Richelieu et de l'Île-Bouchard-Tavant, entreront dans des phases d'études opérationnelles pour la première et d'études préalables obligatoires pour la seconde. De la même manière, à l'issue des conclusions de la procédure de consultation publique, le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD943 entre Cormery et Loches sera arrêté ce qui permettra là aussi d'engager une phase obligatoire d'études réglementaires préalables. Pour ces trois projets, les acquisitions foncières nécessaires seront négociées dans le cadre d'une démarche globale qui privilégiera les acquisitions foncières volontaires et d'opportunité.

Enfin, s'agissant de la déviation des agglomérations de Cormery et de Truyes, le Département financera deux

études : celle du Ministère de la transition écologique pour le barreau de liaison avec l'A85 et celle demandée par le Département au syndicat porteur des Schémas de COhérence Territoriale pour qu'un fuseau puisse être inscrit dans ses documents de planification ; qui sera opposable aux documents d'urbanisme et aux tiers avant la fin de ce mandat si les concertations entre élus du territoire s'avèrent fructueuses.

Le Département, acteur du développement touristique et de la promotion de la Touraine

L'action du Département dans ce domaine se développera selon quatre axes :

Tout d'abord, des actions en faveur de la valorisation et de la restauration de son patrimoine historique bâti : dans ce registre, on peut citer l'ouverture au second trimestre 2018 de la nouvelle scénographie de la cité royale de Loches ou la mise en lumière du château de Chinon pour la future édition de Noël au pays des châteaux. Ou encore le lancement d'une étude pour la restauration du pigeonnier de Panzoult, édifice classé monument historique (XVII^e siècle) et vestige unique de l'ancien château de

Roncé, en vue d'une ouverture ultérieure au public.

Ensuite, des actions en faveur de la mise en valeur de son patrimoine naturel : ainsi l'itinéraire du Cher à vélo entrera dans son avant-dernière phase de travaux. C'est une action forte du projet d'aménagement de la vallée du Cher porté par les deux conseils départementaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher dès 2013. Ce projet avance

ses preuves en matière de soutien des efforts de développement des acteurs et professionnels du tourisme, sera ainsi maintenu.

Enfin des actions de promotion : à titre d'exemple, l'action de promotion de la destination Val de Loire dans les gares, bus et métros parisiens, menée en collaboration avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et les deux agences départementales du tourisme, sera reconduite à la demande des partenaires privés, plus nombreux en raison de la réussite de la première édition de 2017.

La Touraine, terre de diffusion et de création culturelles

Dans le domaine de la culture et des sports, **le Département s'attachera à poursuivre son objectif : favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous sur l'ensemble du territoire.**

En raison de l'asymétrie des dotations entre les territoires urbains et les territoires ruraux, la poursuite de cet objectif conduira notamment le Département à accentuer ses efforts en faveur de l'accès à la culture et aux sports amateurs en milieu rural.

La poursuite de cet objectif requerra aussi d'aider les associations dans le développement de leurs pratiques par un soutien à l'investissement. Ainsi, le dispositif du FDICS (Fonds Départemental de soutien à l'investissement Culturel et Sportif), créé en 2017, sera reconduit en 2018 en raison de son succès.

Enfin, et toujours dans la même perspective, le Département engagera tout au long de l'année 2018, des actions de large diffusion de la création contemporaine : les monuments et musées départementaux, certains Espaces Naturels Sensibles, des collèges... mettront en permanence en valeur la création contemporaine sous toutes ses formes et ses artistes.



● Plan d'eau de Hommes

enfin et devrait connaître une accélération en 2018 ; en particulier grâce à l'action exemplaire que mène le Conseil départemental sur la rivière de contournement du barrage de Civray, qui sera opérationnelle fin 2018. La qualité de sa conception est en effet soulignée par les experts de l'agence française de la biodiversité.

Dans un autre registre, le recrutement d'un délégataire permettra d'accélérer le projet de développement de la base de loisirs des plans d'eau de Hommes.

Puis des actions en faveur des acteurs du tourisme : Le Fonds départemental pour l'Investissement touristique (FIDIT), qui depuis deux ans maintenant a fait

Le Département, fer de lance de l'aménagement numérique de l'Indre-et-Loire

Le Conseil départemental a fait de l'aménagement numérique une priorité, parce qu'il s'agit sans doute de l'enjeu le plus décisif pour l'avenir de nos territoires. Ainsi, dès 2016, l'assemblée départementale exprimait à l'unanimité sa volonté de se doter d'un projet d'aménagement numérique plus ambitieux que celui adopté initialement en optant pour une Délégation de Service Public concessive et une association avec un nouveau partenaire, le Loir-et-Cher. Le pari était alors jugé audacieux, il s'avère aujourd'hui réussi.

L'alliance de tous les territoires d'Indre-et-Loire autour d'un objectif ambitieux et partagé a permis au Département de conduire à son terme, avec l'appui du syndicat mixte Loir-et-Cher numérique, une procédure extrêmement lourde dans le court délai imparti d'une année.

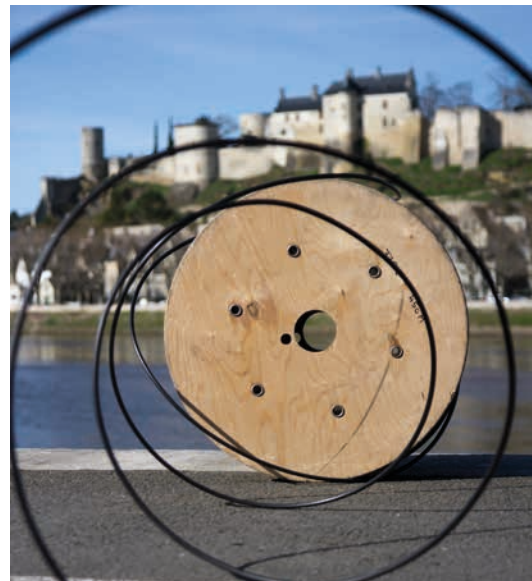
Le résultat : un projet bi-départemental de plus de 1,1 milliard d'euros de flux financiers sur 25 ans ; 490 millions d'euros d'investissements dès les 5 premières années, dont 256 millions d'euros uniquement pour l'Indre-et-Loire. Grâce au modèle concessif, 154 millions d'Euros de contributions publiques ont été économisés.

Au terme de ces 5 premières années, tous les foyers, même les plus isolés, auront la possibilité de se raccorder au très haut débit via la fibre optique au même coût qu'en zone urbaine. Et, grâce à un catalogue de services négocié, les entreprises pourront souscrire auprès des fournisseurs d'accès à Internet des abonnements très haut débit à des tarifs très compétitifs. La réalisation de ce chantier d'ampleur exceptionnelle dans le délai extrêmement court de 5 ans s'accompagnera par ailleurs du recours aux entreprises locales (un minimum de 25 % du chiffre d'affaire du délégataire

sur les chantiers déploiements leur sera réservé) et aux entreprises d'insertion (220 000 heures d'insertion et de formation contractualisées avec le délégataire).

En Indre-et-Loire, les travaux ne débuteront qu'au cours du second semestre 2018, en raison des études à mener lors du premier trimestre. Plusieurs territoires seront donc concernés dès cette année, en particulier le Castelrenaudais et les communes de Veigné, la Ville-aux-Dames, Pouzay, Mais le chantier n'atteindra vraiment sa vitesse de croisière qu'en 2019.

La réalisation d'infrastructures numériques de cette ampleur constitue bien sûr un levier de développement considérable pour l'ensemble des territoires du Département. Mais ce potentiel de développement ne deviendra réel que si tous les acteurs institutionnels,



● Câble pour le déploiement de la fibre optique

économiques et associatifs locaux se saisissent vraiment de toutes les possibilités ouvertes par la construction de telles infrastructures. Et ce chantier des usages numériques doit s'engager dès maintenant si l'on veut tirer le meilleur

parti des réseaux de fibre optique qui irrigueront tous nos territoires dans 5 ans.

C'est dans cette perspective que le Département a décidé de prendre à sa charge le différentiel entre le coût réel à la prise pour l'EPCI et le coût moyen constaté. Cette prise en charge répond à la logique de péréquation et de solidarité territoriale que souhaite porter le Département. C'est aussi dans cette perspective que le Département a engagé une négociation avec la Région Centre-Val de Loire pour qu'elle oriente les fonds prélevés sur les Contrats régionaux de Solidarité Territoriale vers le financement des projets numériques des collectivités d'Indre-et-Loire : 5,28 millions d'euros.

UN DÉPARTEMENT QUI INNOVE ET EXPÉRIMENTE

En encourageant le recours systématique aux innovations, l'objectif du Département n'est pas de paraître moderne, mais de tirer le meilleur parti

de tout ce qui s'élabore de nouveau en matière d'usages numériques, d'objets connectés, de matériaux, de techniques de recyclage, de production d'énergie, etc, pour continuer d'assurer le plus efficacement possible ses missions dans le respect de contraintes budgétaires croissantes.

Dans ce domaine, les seules règles que notre institution se fixera seront tout d'abord de s'organiser pour repérer ou susciter l'innovation, la tester, la diffuser lorsqu'elle s'avérera probante et, ensuite, d'étudier attentivement tout ce qui s'élabore de nouveau sans aucun a priori mais avec le seul souci d'en tirer éventuellement parti. Concrètement, cela impliquera notamment d'aller voir ce qui se conçoit et se met en place ailleurs d'innovant sans préjugé afin d'en tirer des enseignements pour nos propres pratiques. Cela impliquera aussi d'avoir recours régulièrement à des expérimentations pour éprouver les innovations envisagées avant, le cas échéant, d'en généraliser l'application.



■ **Pour un développement des usages numériques innovants**

Malgré l'ampleur du chantier, **le département n'entend pas limiter son action à la seule réalisation des infrastructures numériques. Il s'est d'ores et déjà engagé dans la voie du développement d'usages numériques innovants** lui permettant d'améliorer la qualité des services qu'il produit dans l'exercice de ses compétences.

La réalité virtuelle au service du patrimoine bâti et de son développement touristique

Sur le modèle de ce qui existe aujourd'hui au château de Chambord, le Département va développer au cours de cette année 2018 **un projet de visite des châteaux de Loches et de Chinon en réalité virtuelle**. Dès 2019, il permettra aux visiteurs de ces sites de parcourir ces monuments virtuellement meublés et habités et ainsi de faire l'expérience d'un rapport moins conventionnel et figé à l'histoire. De cette manière, le Département espère augmenter la fréquentation de ces deux sites et leur effet d'entraînement sur l'économie locale.

Le Département souhaite développer les usages pédagogiques innovants du numérique

Le Département s'est aussi engagé dans une démarche expérimentale de collègue Lab' avec **les collèges de Richelieu et de Joué-lès-Tours : à partir de septembre 2018, des élèves de ces deux collèges pourront bénéficier de cours de chinois dispensés à distance via un dispositif de télé-enseignement**.

La réussite de cette expérimentation ouvrirait une voie qui permettrait en particulier aux élèves des collèges ruraux de suivre des enseignements auxquels ils ne peuvent pas avoir accès aujourd'hui, contribuant ainsi à renforcer l'égalité des chances sur tout le territoire.



D'autres démarches de ce type seront encouragées via notamment un appel à projet « innovation pédagogique par le numérique ».

Un Département pilote en matière d'archivage numérique

Dans le cadre d'une démarche commune avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, notre Département entend également se positionner comme département expert et pilote en matière d'archivage numérique. Expertise qui lui permettra ensuite d'accompagner d'autres collectivités locales dans leur propre développement de l'archivage numérique.

Le numérique au service de la découverte du patrimoine naturel

Dans le cadre de la réalisation du nouveau sentier d'interprétation du Val de Choisille, de nouveaux contenus numériques seront mis à la disposition des visiteurs. De la même manière, des ressources pédagogiques en ligne seront mises à la disposition des professeurs des collèges pour leur faciliter la découverte de l'ancienne carrière de Channay-sur-Lathan, dont le projet de réaménagement sera finalisé en 2018 pour une mise en œuvre début 2019.

Le numérique au service de la lecture

Le Département poursuivra l'essor de son portail Nom@de, qui rencontre un véritable succès, et travaillera au développement des nouveaux modes numériques de lecture.



■ **Pour un développement du recours aux objets connectés**

Si l'objectif du Département n'est pas d'accumuler des gadgets à la mode, il est en revanche d'encourager le recours à ces nouveaux objets connectés, souvent disponibles à des coûts accessibles, lorsqu'ils peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail des agents ou l'information des usagers, l'efficacité des interventions de nos services, ..., bref à améliorer l'action et la qualité de notre service public. Deux exemples pour illustrer ce point :

Vers des routes connectées

Le Département va expérimenter une innovation relative à la gestion de la viabilité hivernale consistant en l'intégration de capteurs dans les couches de roulement. Aujourd'hui, les décisions de salage, ..., des chaussées sont prises à partir de mesures discontinues de température réalisées manuellement la nuit par des agents d'astreinte avec un thermomètre laser. L'inconvénient de

cette discontinuité de la mesure et de l'imprécision qui lui est liée, est qu'elle peut amener nos services à intervenir (salage) à mauvais escient ou à ne pas intervenir alors qu'il aurait fallu le faire. L'intégration de capteurs dans les couches de roulement permettra désormais aux agents du Département de connaître l'évolution continue des températures sans avoir à se déplacer, donc sans aucun risque pour eux. Cela permettra ainsi au Conseil départemental de disposer de données de températures plus fiables et donc de cibler de manière plus précise ses interventions de viabilité hivernale.

Dans un futur proche, on peut tout à fait imaginer que ces informations relatives au risque de verglas pourront être communiquées sur notre site Internet ainsi qu'à des partenaires gestionnaires de système de GPS type Waze ou TomTom, qui pourront alors informer en temps réel les membres de leurs réseaux des risques rencontrés sur certaines

routes départementales en les orientant vers celles où ils n'y seraient pas confrontés. Nos routes de demain seront ainsi de plus en plus connectées et communicantes.

Au-delà, les récentes avancées technologiques dans les domaines de l'énergie (routes solaires, ...), du big-data, ..., devront, elles aussi, être attentivement examinées, et dans certains cas même, expérimentées.

Vers des collèges connectés

Le Département ne dispose pas aujourd'hui d'assez de données fiables et continues - pour mesurer la température, l'hygrométrie, la qualité de l'air, ... - lui permettant de gérer de manière efficace le fonctionnement de ses bâtiments.

Dans le cadre du Contrat de Performance Energétique évoqué plus haut, le Département, dès 2018, va installer des objets connectés dans les collèges qui permettront la mesure de la température et de l'hygrométrie dans les classes.

Il instrumentera aussi des canalisations de gaz et d'eau potable dans l'objectif de sensibiliser les utilisateurs des collèges aux consommations d'eau et d'énergies.

Le Département équipera également une dizaine de classes dans différents collèges urbains et ruraux de stations connectées pour mesurer leur teneur en dioxyde de carbone et donc évaluer la qualité de leur air. Etant entendu que celle d'un bâtiment destiné à l'éducation a un effet démontré sur la qualité de concentration, le bien-être et la santé des élèves.

Enfin, la sécurité alimentaire étant une préoccupation majeure du Département, il expérimentera le déploiement de capteurs connectés non intrusifs qui permettront d'assurer

une surveillance constante et tracée de la température des chambres froides des collèges, plus efficacement qu'aujourd'hui avec les relevés manuels de température.



● Collège Raoul Rebout - Montlouis-sur-Loire

■ Organiser l'innovation et l'expérimentation

Une précision importante pour commencer : l'innovation dont il s'agit ici doit être entendue au sens large. Tout d'abord, elle concerne tous les registres : technique, organisationnel, etc. Ensuite, elle ne se réduit pas aux seules innovations révolutionnaires : de petites innovations peuvent améliorer considérablement le quotidien des usagers. Enfin, elle ne se réduit pas non plus aux seuls domaines des usages numériques et des objets connectés innovants, même s'ils occupent une place centrale dans cette dynamique. Pour illustrer cette dernière remarque, il suffira de développer un exemple : aujourd'hui, **grâce aux techniques dites de grave émulsion, le Département va pouvoir réaliser des travaux de renforcement de chaussées uniquement à partir de matériaux récupérés lors des opérations de rabotage des routes**, dont les stocks sont abondants mais sous-utilisés. En ayant ainsi recours au recyclage efficace de ces matériaux,

Le Conseil départemental va être en mesure de diminuer le coût de ces opérations et leur empreinte carbone (moins de recours aux extractions de carrières et au transport) ;

Dans une institution comme la nôtre qui n'est pas une institution de recherche et développement, s'organiser pour repérer ou susciter l'innovation revient avant tout à trouver et à mettre en place les moyens de tirer le meilleur parti de l'intelligence collective, qu'elle soit interne ou externe. Concrètement, cela signifie :



● Chefs cuisiniers des collèges - Ferme expo

Tout d'abord, mobiliser l'intelligence collective des agents de notre collectivité, objectif qui renvoie à deux conditions préalables :

-Parce que personne ne travaille sans réfléchir sur sa pratique, il faut d'abord convertir les agents à l'idée qu'ils ne doivent pas hésiter à exposer les idées d'amélioration qui portent sur leur activité sans autocensure et sans arbitrage préalable de leur hiérarchie. Il ne s'agit pas ici de méfiance vis-à-vis de cette dernière, mais de cohérence : exercer un tri préalable s'inscrirait en contradiction avec la volonté de libérer l'innovation, c'est-à-dire justement d'examiner toutes les idées d'amélioration sans a priori, même les plus petites en apparence ;

-Il faut ensuite créer un canal de diffusion de ces idées, qui pourrait prendre par exemple la forme d'un réseau social de collectivité, comme cela se pratique ailleurs. A travers ce canal, il ne s'agirait alors pas de susciter les critiques de ce qui existe, mais bien de solliciter les idées d'amélioration de ce qui existe pour créer in fine une dynamique d'innovation continue ;

Ensuite, mobiliser l'intelligence collective des usagers de nos services publics :

Instaurer une dynamique d'innovation continue des produits numériques grâce à une interaction constante avec leurs usagers, c'est la manière dont fonctionne aujourd'hui les « startups d'Etat » de l'incubateur de services numériques de la Dinsic (Direction interministérielle du numérique et du système d'information de l'Etat) par exemple. Ou, à un autre niveau, des entreprises comme Google ou Facebook. Pourquoi ne pas transposer à nos services publics ce qui a fait la preuve de son efficacité ailleurs ? Des interactions avec les usagers ont d'ailleurs déjà été mise en place dans notre institution, en l'occurrence dans le domaine de l'insertion ; il faut les généraliser dans un objectif d'amélioration continue de nos services publics ;

Puis repérer et étudier attentivement ce qui s'élabore ailleurs de nouveau et d'innovant :

Il s'agira notamment d'aller voir ce que d'autres collectivités locales conçoivent et mettent en place d'innovant sans préjugé afin d'en tirer des enseignements : le projet de smart city piloté par le maire de Saint-Amand-Montrond dans le Cher, la méthanisation des produits de fauche dans la Mayenne, le collège innovant de Laval, le projet innovant élaboré par la commune de Marmagne (Cher) sur la base de la loi du 24 février 2017 (autoconsommation de l'électricité qu'elle va produire selon des tarifs différenciés), etc.

Le Conseil départemental sera bien

entendu particulièrement attentif aux innovations qui concernent ses champs de compétences, mais son action dans ce domaine portera plus loin. Car il lui revient aussi d'accompagner les collectivités locales d'Indre-et-Loire face aux grands défis auxquels elles vont être confrontées à l'avenir. Il aura donc le souci de les aider à relever ces défis (en matière de transition écologique et énergétique, de gestion de l'eau, etc) en portant à leur connaissance les expériences innovantes et probantes menées ailleurs et, le cas échéant, en les accompagnant dans la mise en place d'expérimentations et de projets innovants.

Avoir recours aux appels à projets :

Les procédures ouvertes d'appel à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt, qui ne préjugent pas de la nature des réponses à apporter, permettent de s'affranchir des solutions standardisées et incitent ceux qui y répondent à

soumettre des propositions moins conventionnelles et plus innovantes. Il est ainsi envisagé de lancer en 2018 plusieurs appels à projets sur les domaines de compétences du Département afin d'encourager l'innovation ;

Enfin, expérimenter :

La volonté du Département de développer l'innovation sous toutes ses formes impliquera d'avoir recours régulièrement à des expérimentations dont l'objectif sera d'éprouver les innovations envisagées avant, le cas échéant, d'en généraliser l'application. Ce qui revient à accepter la possibilité de l'échec comme condition irréductible d'une recherche d'innovation. Car en effet, expérimenter pour s'assurer qu'une innovation potentielle est vraiment probante, c'est accepter implicitement l'idée qu'elle puisse ne pas l'être.



Enjeu 1 Assurer un développement équilibré du territoire



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer le territoire par le numérique

POLITIQUE

Aménagement du territoire et lecture publique

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1** : adaptation et suivi du portail Nom@de.

↳ **Objectif 2 relatif aux formations** : programme de formation au numérique en bibliothèque : com-

munication, initiation au codage, connaissance des applications ; 5 journées de formations (à Tours, Loches et Chinon) et plus de 10 rendez-vous répondant à des besoins spécifiques.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

Contexte : la procédure de Délégation de Service Public pour l'aménagement numérique du territoire est arrivée à son terme. Un délégataire a été retenu et aura pour mission de créer, sur 5 ans, un nouveau réseau fibre optique permettant à tous les foyers d'Indre-et-Loire de pouvoir se raccorder au Très Haut Débit. En parallèle, le syndicat mixte Val de Loir Numérique a été créé. Il regroupe la Région Centre-Val de Loire, les deux Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ainsi que tous les EPCI de ces deux Départements. À compter du 1^{er} janvier 2018, c'est ce dernier qui va porter la politique de desserte en FttH (Fibre jusqu'à l'abonné) et le dispositif d'inclusion numérique via le satellite ou la radio dans l'attente de la desserte fibre optique.

↳ **Projet 1** : accompagnement du démarrage des travaux de fibre optique sur le territoire départemental en débutant le déploiement sur plus de 30 communes (pour certaines en plusieurs tranches

annuelles) dès le second trimestre 2018 (dont la Ville-aux-Dames, Pouzay, Nazelles-Négron, Veigné, Autrèche, Dame-Marie-les-Bois, Nouâtre, Antogny-le-Tillac, Saint-Benoit-la-forêt, ...) ;

↳ **Projet 2** : poursuite du programme de fibrage et d'amélioration interne du réseau WIFI des collèges ruraux d'Indre-et-Loire avec montées en débit progressives sur l'année pour les 29 collèges ruraux ;

↳ **Projet 3 relatif au projet de bibliothèque numérique de référence** : l'objectif de ce projet est d'intégrer le dispositif initié par l'Etat, ce qui permettra au Département à la fois d'augmenter sensiblement l'offre numérique du portail Nom@de et de mener des actions pour l'inclusion numérique. Sa réalisation est subordonnée au financement de la DRAC. À travers un programme de formations et de diagnostics de service, les accès internet présents dans les bibliothèques en milieu rural seront analysés ; le Département développera des réponses adaptées aux besoins des habitants, notamment en termes d'e-administration.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif en matière d'inclusion des personnes handicapées** : poursuite de la démarche d'adaptation des établissements pour permettre l'accueil des élèves handicapés, d'une part avec la mise aux normes de 9 établissements supplémentaires, ce qui portera à 27 le nombre de collèges accessibles, et d'autre part avec l'ouverture, programmée avec l'Éducation Nationale, d'une classe ULIS en 2018 ;

↳ **Objectif en matière de sectorisation** : engager un travail de synthèse portant sur la sectorisation permettant d'abord de construire une évaluation de l'évolution des effectifs collégiens et ensuite de déterminer, le cas échéant, les besoins d'évolution des capacités d'accueil des collèges. Sur l'année 2018 nous pourrions ainsi garantir des données qualifiées ;

↳ **Objectif en matière de location et de transport vers des équipements sportifs** : poursuivre le développement des circuits de course d'orientation à proximité des collèges. Un groupe de travail permettra d'acter, après évaluation de l'expérimentation, la dotation d'un forfait annuel, garantissant au Département une maîtrise de ses dépenses et aux collèges une lisibilité sur leur politique sportive ;

↳ **Objectif en matière de maîtrise des coûts de remplacements des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)** : maintenir le niveau des dépenses par rapport au consommé 2017. La mobilisation d'un ETP sur la coordination des agents d'entretien dans les collèges devrait permettre de professionnaliser les agents afin de réduire les restrictions médicales, et diminuer le nombre d'arrêts maladie dues aux positions de travail inadaptées ;

↳ **Objectif en matière d'intervention informatique auprès des collèges** : aujourd'hui, en plus du maintien en condition opérationnelle des 54 sites interconnectés, le pôle politique numérique des collèges a entamé la **reprise de la maintenance informatique** qui sera effective sur 15 collèges en 2018.

En parallèle, le programme 2017-2020 de mise en place de la fibre optique dans les collèges ruraux et urbains se poursuivra en 2018 avec la montée en débit à 20 Mbit/s dans plus de la moitié d'entre eux. Tout comme l'effort d'investissement en faveur de l'équipement en classes mobiles ou le renouvellement des équipements informatiques (micro-ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, ...).

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions, l'équipe informatique dédiée à l'informatique des collèges sera portée à neuf agents ;

↳ **Objectif en matière de recours à des structures d'insertion** : les collèges ont pu recourir à des structures d'insertion par l'activité économique pour les travaux de peinture des collèges afin d'apporter un soutien aux agents de maintenance, qui ne peuvent généralement effectuer ces travaux que lors des permanences. En 2018, conformément aux retours et besoins exprimés par les collèges, le champ d'intervention sera élargi aux travaux d'espaces verts et à l'élimination des déchets.

↳ **Objectif en matière de restauration scolaire** : maintien d'une proportion élevée de demi-pensionnaires. À la rentrée 2017-2018, il y avait 88,8 % de demi-pensionnaires.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projets 1 et 2 : deux opérations d'extension-restructuration** permettront d'offrir de meilleures conditions de travail aux collégiens et à la communauté éducative des deux collèges suivants :

- Collège de Neuillé-Pont-Pierre : la première tranche de travaux est achevée (demi-pension et salles de classes dans un des bâtiments). La seconde tranche a débuté à l'été 2017 pour une livraison en février 2018 et la troisième et dernière tranche interviendra au cours du second semestre 2018. Au total, la restructuration portera sur une superficie de 2840m² et l'extension représentera 1900m² supplémentaires. L'investissement porté par le Département s'élève à 11M€ ;
- Collège d'Azay-le-Rideau : les travaux ont débuté en septembre 2017 pour s'achever en 2019. La restructuration portera sur 3500m² et l'extension représentera 1400m² supplémentaires. Ce chantier d'une durée de 2 ans est estimé à 7,8M€ ;

↳ **Projet 3** : différents projets de **grosses réparations** seront menés au cours de l'année 2018 pour un montant global de 8M€. Tous les collèges sont concernés par ce programme qui recouvre des travaux aussi divers qu'une intervention sur une demi-pension, la réfection d'un système de chauffage ou le réaménagement d'un pôle d'enseignement, en passant par la réfection des cours de récréation. Ce programme mettra l'accent sur les travaux d'amélioration des conditions de vie des élèves et de mise en sécurité des bâtiments concernés ;

↳ **Projet 4** : Le précédent PPI étant achevé, il est important de prévoir un nouvel ensemble d'investissements relatifs aux extensions-restructurations nécessaires dans certains établissements, au regard des évolutions démographiques, de la vétusté et de l'inadaptation de certains bâtiments des collèges, sur les externats et les demi-pensions ;

↳ **Projet 5** : cette année, les 5 dernières demi-pensions concernées par la réglementation sur le tri et la valorisation des bio-déchets seront équipées d'**éco-digesteurs**. En sont déjà équipés 8 établissements ;

↳ **Projet 6** : dans le cadre d'un groupe de travail avec nos partenaires de l'Education Nationale, une réflexion sur les critères de répartition de la **dotation globale de fonctionnement** sera finalisée, avec l'objectif de poser les bases d'un véritable dialogue de gestion. La volonté de la collectivité est de doter les établissements d'une DGF répondant à une répartition équitable entre établissements : rationalisée, par une réflexion sur les économies d'échelle à engager ; et renforçant la réussite éducative, c'est-à-dire tenant compte des spécificités, notamment pour les collèges ruraux sur la partie déplacements ;

↳ **Projet 7 : Projets informatiques dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation (PNE)** : après l'expérimentation menée en 2017 sur quatre collèges pilotes, la solution testée a été retenue. Elle comprend : une classe mobile pour deux classes de 5^e, un réseau de télécommunication Wifi, un raccordement fibre optique haut débit. Il est

Enjeu **1** Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

prévu d'équiper sur le premier semestre 2018 seize autres collèges au titre de l'année scolaire 2017/2018 et à compter du mois de septembre dix-sept autres. La dépense d'investissement est estimée à 2 M€. La moitié de cette somme a été engagée dès la fin 2017 ;

↳ **Projet 8 définir une vraie politique RH pour les ATTEE** : Le Département compte 450 agents ATTEE, agents de catégorie C qui exercent des tâches pénibles et dont l'usure professionnelle se fait ressentir avec le temps. Leur temps de travail est annualisé pour correspondre aux temps scolaires, ce qui a pour conséquence des journées de travail denses accentuant la pénibilité du travail. Il s'agit majoritairement d'un personnel féminin, d'une moyenne d'âge de 49 ans et dont la moitié a plus de 50 ans, avec un taux de restrictions médicales important concernant environ 22 % des agents. Ces différents éléments ont conduit à l'élaboration d'une politique ajustée aux besoins des établissements et garantissant l'amélioration des conditions de travail des agents ATTEE. Les rencontres sur site avec les agents, les groupes de travail organisés ont permis de travailler des propositions d'évolution qui aboutiront en 2018 à l'adoption d'un référentiel des besoins par collège et d'un protocole d'entretien commun ;

↳ **Projet 9. Le soutien aux collèges ruraux** est un axe fort des orientations en matière de politique éducative. Cela passe par le soutien des actions pédagogiques menées au Musée du Grand-Pressigny avec la collaboration du

collège, une politique numérique ambitieuse, et l'accompagnement pour ouvrir les collèges ruraux sur leur territoire. Un projet innovant aura lieu par ailleurs dans plusieurs collèges ruraux. (cf. « principales innovations et expérimentations pour 2018 », projet 2) ;

↳ **Projet 10 relatif à la restauration scolaire** : les collèges distribuent chaque jour près de 20 000 repas aux collégiens répondant à des normes de sécurité sanitaire et d'équilibre alimentaire strictes. L'attention est également portée sur l'éducation au goût et la qualité des produits.

L'élaboration d'un plan alimentaire territorial permettra de remplir ces objectifs et de soutenir en parallèle le développement de l'agriculture locale, de façon à ce que, progressivement, 40 à 50% des produits utilisés par les EPLE soient issus de filières locales ;

Un plan de formation et les rencontres entre les chefs de cuisine permettront d'expérimenter en 2018 les cuissons basse température, et d'élaborer un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un ETP sera consacré à cette politique en 2018.



Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

PRINCIPALES INNOVATIONS ET EXPÉRIMENTATIONS POUR 2018



Innovations

26

↳ **Projet innovant 1** : un projet « **Collèges laboratoires et innovation pédagogique** » mettra en liaison les collèges de Joué-lès-Tours

Vallée violette et Richelieu pour l'enseignement à distance du chinois. Après un temps de conception et de maquettage, l'enseignement à distance débutera à la rentrée 2018-2019 ;

↳ **Projet innovant 2** : un appel à projet proposé en 6 déclinaisons sera élaboré avec l'Éducation nationale autour de la **co-construction des espaces éducatifs de demain** sur les aspects patrimonial, architectural et numérique. Les 6 axes proposés seraient les suivants : quelle salle de classe pour demain?; du CDI au centre de connaissance et de culture; des salles de sciences et de technologie au Fab Lab éducatif; laisser plus de place au vivant dans les collèges; pour des collèges numériques hyper-connectés et innovants et la qualité de l'air dans les salles de classe. Ces projets seraient montés en partenariat avec les communautés éducatives et les élèves de 12 collèges (moitié rural/moitié urbain), et impacteraient tant le mobilier, que les cours de récréation et des éléments architecturaux. L'impact de ces appels à projets se fera ressentir également sur les méthodes pédagogiques et éducatives, dans un objectif de « bien-vivre ensemble », et intégrera les élèves dans l'élaboration des propositions ;

↳ **Projet innovant 3** : le **référentiel numérique** de la collectivité date de 2009 et s'avère inadapté

aujourd'hui aux usages pédagogiques. Un nouveau référentiel, travaillé conjointement avec la communauté éducative, les inspecteurs et le rectorat sera adopté pour la fin de l'année 2018 afin de présenter un référentiel prenant en compte les évolutions nécessaires pour la réussite éducative des élèves et l'inclusion ;

↳ **Projet innovant 4** : une étude pour la mise en œuvre d'un **contrat de performance énergétique** est en cours et vise à réduire les consommations liées au chauffage, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et la qualité de l'air ambiant. Cette politique est d'autant plus importante que les élèves passent près de la moitié de leur temps au collège et qu'elle trouve un lien direct avec les enseignements dispensés. La dotation en outils connectés et leur utilisation par les élèves dans le cadre de ce CPE permettra d'en garantir l'appropriation par la communauté éducative et d'en garantir l'efficacité ;

↳ **Projet innovant 5** : les demi-pensions utilisent un matériel de plus en plus performant et connecté. La sécurisation des outils de production est indispensable pour garantir la sécurité alimentaire par la **connexion informatique des chambres froides des collèges**. Ainsi, toute panne en dehors du temps de présence des agents pourra être détectée et la procédure de sécurité alimentaire mise en œuvre.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

POLITIQUE

Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

ACTIVITÉS COURANTES 2018

Objectif en matière de maîtrise d'œuvre études :

Sur 2017, le coût agents des études menées en régie a atteint un montant de 308 700 €. Pour 2018, le coût estimé des études internalisées, qui ne tient compte que des opérations qui seront réellement réalisées, devrait s'élever à 200 000 € environ (soit l'équivalent de 5 ETP mobilisés).

Objectifs en matière d'entretien du patrimoine routier :

- Suite au transfert à la Métropole de 286 km de routes départementales dès le 1^{er} janvier 2018, l'objectif budgétaire de consacrer 9M€ d'investissement à l'entretien du patrimoine routier permettra, dans les conditions économiques actuelles, de renouveler les couches de roulement à hauteur de 6% par an (soit de l'ordre de 100 km/an), ce qui correspond sensiblement au taux d'usure des structures de chaussées ;
- Dans le cadre de la préservation du patrimoine routier, l'un des enjeux principaux est d'assainir les structures de chaussées. Dans cette optique, un premier programme de 500 000 € de rénovation des accotements et fossés sera entrepris en 2018, avec comme objectif de lutter contre les infiltrations en rive de chaussée et d'assurer le drainage des couches de chaussées et l'écoulement des eaux de ruissellement ;
- En matière d'enduits superficiels, l'objectif de 2018 est de couvrir 500 000 m² (au lieu de 650 000 m² en 2017) au cours de l'année – ce qui représente de l'ordre de 90 km linéaires – de manière à préserver les chaussées des infiltrations des eaux de ruissellement. Cette diminution du volume d'enduits superficiels

permettra aux équipes du pôle opérationnel de consacrer plus de temps à la réalisation de la rénovation de la signalisation horizontale, volet incontournable de la sécurité routière ;

- Enfin, en matière de rénovation des panneaux de signalisation directionnelle, en particulier pour la signalisation touristique, l'objectif est de poursuivre la politique initiée en 2017 qui consiste à changer tous les panneaux défectueux.

Objectif en matière d'entretien des dépendances pour la sécurité des usagers :

- Le fauchage de l'ensemble des dépendances routières devra être impérativement réalisé d'ici à la fin de l'année 2018, ce qui représente près de 2 700 km de routes fauchées. Cette activité, y compris le traitement des sur-largueurs, des délaissés ainsi que l'élagage des plantations d'alignement et le traitement des giratoires, devrait mobiliser au total 28 ETP par an (46 000 heures). Pour garantir cet objectif, un effort particulier est consenti par la collectivité sur le renouvellement des matériels : plusieurs tracteurs neufs ont été achetés sur l'exercice budgétaire 2017 ; et acquisition de 2 véhicules spécifiques dit VSV qui seront partagés par 2 STA. La plupart des acquisitions 2017 seront livrées pour la première passe de fauche début 2018. La poursuite du renouvellement de la flotte se poursuivra en 2018 ;
- Enfin, en matière de marquage horizontal des routes départementales, l'objectif poursuivi est de se rapprocher d'un renouvellement bi-annuel du marquage routier, notamment sur le réseau routier principal. La nouvelle organisation mise en place avec le pôle opérationnel va dans ce sens.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

POLITIQUE

Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

Travaux routiers sur le réseau structurant :

↳ **Projet 1** : réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD 943 et RD 58 au lieu-dit du café brûlé à Reignac, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sur l'itinéraire Cormery-Loches. Les travaux de l'ordre de 450 000€ seront réalisés au printemps 2018 ;

↳ **Projet 2** : réalisation d'une opération individualisée de sécurité à Yzeures sur Creuse par la création d'un carrefour giratoire à la Revaudière entre les RD 750 et RD 725. Les travaux sont estimés à 560 000€ pour une réalisation printemps/été 2018.

Travaux portant sur les ouvrages d'art :

↳ **Projet 3** : fin des travaux de construction du pont de Mettray / St Cyr. Les travaux engagés en 2017 sont poursuivis en début d'année 2018 afin de ré-aligner les raccordements des dispositifs de sécurité hors et sur ouvrage de franchissement. La mise en service est prévue en février 2018 ;

↳ **Projet 4** : travaux de sécurité sur le pont de Bléré (première tranche), 150 000€ ;

Travaux d'aménagements cyclables :

↳ **Projet 5** : Liaison cyclable Cher à vélo : fin de la réalisation de la première tranche de travaux entre Bléré et Azay-sur-Cher pour un montant global estimé des travaux de 500 000€ et démarrage des travaux de la seconde tranche entre Azay-sur-Cher et la Métropole, comprenant la réalisation d'une liaison cyclable entre Véretz et la gare SNCF de Montlouis ;

↳ **Projet 6** : réalisation d'une voie verte en site propre entre Cinq-Mars-La-Pile et Langeais permettant de sécuriser les déplacements doux très nombreux entre ces 2 communes. Le montant des travaux est de 640 000€ environ, acquisitions foncières comprises ;

↳ **Projet 7** : réalisation du 2^e Schéma Départemental des Déplacements Doux. Ce document s'appuiera sur le bilan du premier schéma et précisera les orientations de la politique cyclable conduite par le Département.

Études préalables à travaux futurs :

↳ **Projet 8** : poursuite des études sur la création de créneaux de dépassement sur la RD 943 entre Cormery et Loches, incluant la réduction du nombre d'accès sur la route départementale par l'aménagement de carrefours sécurisés et la création de rabattement du réseau secondaire sur les carrefours aménagés ;

↳ Poursuite des études et procédures de la déviation de l'île Bouchard-Tavant et préparation du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'ouvrage de franchissement de la Vienne ;

↳ Poursuite des études et procédures engagées pour la déviation de Richelieu et préparation du DCE travaux, de la liaison cyclable du Cher à vélo entre Azay-sur-Cher et la Métropole ainsi que les réhabilitations des ouvrages d'art de Civray-de-Touraine et Chisseaux.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

POLITIQUE

Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

PRINCIPALES INNOVATIONS ET EXPÉRIMENTATIONS POUR 2018



Innovations

Test d'une innovation relative à la gestion de la viabilité hivernale : des tests vont être faits sur les mesures en temps réel des températures des chaus/sées.

Ces mesures, réalisées par des capteurs intégrés dans la couche de roulement, seront transmises via un nouveau réseau agissant par modulation de fréquences aux services qui n'auront ainsi plus à se déplacer pour prendre ces mesures manuellement – ce qui représente un progrès en matière de sécurité – et pourront déclencher les opérations de salage sur la base d'informations plus précises. A terme, ces outils permettront de mieux communiquer avec la population et les dispositifs d'aide à la conduite type GPS ;

Test d'une innovation relative au comptage routier : plutôt que de remplacer les stations de comptage ainsi que les logiciels d'exploitation désormais obsolètes par des outils du même genre pour un coût global d'environ 300 k€ sur 2 ans (2018 et 2019), le Conseil départemental porte son choix sur des systèmes de caméras reliées au service des routes qu'il va tester. Leur avantage tient notamment à ce qu'on peut les disposer sur des itinéraires bien identifiés et les déplacer de manière économique ;

Innovation relative au traitement des fissures : de profondes fissures peuvent apparaître sur les routes, en général en raison de conditions météorologiques dégradées qui provoquent des phénomènes de retrait et de gonflement des argiles souvent présentes sous les chaussées. Les techniques de colmatage des fissures utilisées aujourd'hui sont onéreuses et n'offrent pas de garantie de résultat. Aussi, le Conseil départemental envisage de traiter ce problème en combinant la pose de géo-grille et d'enrobés. Cette solution semble être la meilleure solution technique alternative disponible aujourd'hui, de surcroît pour un coût inférieur (3 €/m² environ) ;

Innovation relative aux travaux de renforcement des chaussées : aujourd'hui, les techniques dites de grave émulsion permettent de réaliser des renforcements des chaussées uniquement à partir de stocks de matériaux récupérés lors des opérations de rabotage des routes, stocks abondants localement mais sous-utilisés. En testant le recours à ces techniques sur des routes à faible trafic, le Conseil départemental s'engage dans la voie d'une diminution du coût et de l'empreinte carbone de ses opérations de renforcement des chaussées (moins de transport et de recours aux extractions de carrières).

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Habitat

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer un maillage équilibré en matière d'habitat

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1** : objectif prévisionnel d'attribution, en lien avec les programmes locaux de l'habitat des EPCI, de 230 agréments PLUS et PLAI nécessaires à la production de logements locatifs sociaux, et de 490 aides de l'Agence nationale de l'habitat en faveur de propriétaires privés pour l'amélioration de leur logement ;

↳ **Objectif 2** : objectif minimal de 120 propriétaires accompagnés en 2018 par un opérateur pour une assistance au montage de leur projet de travaux énergétiques et demandes de financement, dans le cadre du nouveau programme d'intérêt général ;

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : resserrer la programmation des aides à la pierre dans le logement locatif social neuf vers la perte d'autonomie et les publics en situation de précarité. L'ambition est d'une part de soutenir la création de logements adaptés vers des publics relevant de la compétence de la collectivité, tels que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et, d'autre part, de favoriser l'accès au logement social pour les publics relevant des minima sociaux, dont le RSA ;

↳ **Projet 2** : cibler les aides du Département à la création de logements inclusifs au profit des personnes âgées ou handicapées. Cette orientation vient en appui des priorités du nouveau schéma autonomie.



Enjeu 2 Développer l'attractivité de la Touraine

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Bâtir une stratégie économique et touristique partagée, créatrice d'activités et d'emplois

POLITIQUE

Tourisme, aménagement du territoire et protection de l'environnement

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif au Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT)** : 21 projets ont été financés en 2017. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2018 avec l'objectif de financer un nombre de projets équivalent ;

↳ **Objectif 2 relatif à l'aide à l'investissement immobilier des entreprises** par délégation des Communautés de communes : 19 projets ont été financés en 2017. En 2018, ce dispositif, unique et innovant en Région Centre-Val de Loire, sera maintenu avec l'objectif d'atteindre les mêmes résultats qu'en 2017 ;

↳ **Objectif 3 : développement des circuits courts en agriculture** à travers l'aide à la diversification agricole, aux manifestations agro-touristiques...

↳ **Objectif 4 : accompagnement de la mutation de l'aéroport, facteur d'attractivité du territoire ;**

↳ **Objectif 5 : renouvellement d'un contrat d'objectifs avec l'Université, recentré sur la diffusion de la recherche et de la culture.**



Enjeu 2 Développer l'attractivité de la Touraine

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Bâtir une stratégie économique et touristique partagée, créatrice d'activités et d'emplois

POLITIQUE

Tourisme,
aménagement du
territoire et protection
de l'environnement

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

32

↳ **Projet 1 : attractivité et promotion de la destination** : en avril 2018, une grande campagne de promotion des châteaux (publics et privés) sera reconduite avec le Loir-et-Cher, sous la marque Val de Loire, en direction des clientèles franciliennes. Six sites tourangeaux seront mis à l'honneur dont la forteresse de Chinon et le donjon de Loches, propriétés du Département ainsi que les châteaux d'Amboise, de Villandry, du Clos Lucé et de Chenonceau ;

↳ **Projet 2 : développement touristique de l'espace naturel sensible des plans d'eau de Hommes** : suite à la consultation relative à la délégation de service public menée fin 2017, le Département procédera au choix du délégataire et à la signature du contrat, prévue à l'été 2018. Il effectuera par ailleurs les travaux de construction d'un local pour les maîtres-nageurs et la réalisation d'un parking de 150 places et les

travaux d'assainissement nécessaires au raccordement à la station d'épuration de la commune de Hommes ;

↳ **Projet 3 : expérimentation autour de l'offre touristique et la création artistique** donnant la possibilité aux touristes de visiter le patrimoine historique bâti et le patrimoine naturel du Département (paysages de la Loire, patrimoine mondial de l'Unesco...) au travers d'espaces scénographiés grâce au recours à des installations artistiques et à des outils numériques ;

↳ **Projet 4 : mise en lumière de la forteresse de Chinon**. Le Département, propriétaire de la Forteresse de Chinon, a décidé d'engager une opération de mise en lumière extérieure et intérieure de ce monument afin d'en valoriser l'image en lien avec son environnement immédiat, la ville historique de Chinon.



● Forteresse de Chinon

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Connaître, préserver et valoriser le patrimoine de la Touraine

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif à l'offre culturelle dans nos monuments : renouveler l'offre culturelle** au sein des huit sites au travers des expositions, de l'amélioration et du renouvellement des scénographies permanentes.

- Expositions ;
- La comédie animale au musée Balzac ;
- La duchesse de Windsor en ses meubles à Candé ;
- L'archéologie à grande vitesse du Grand Pressigny ;
- L'exposition Antoine Leperlier à l'Hôtel Gouin et Franta au prieuré Saint-Cosme ;
- Scénographies ;
- Réaménagement des salles de la Forteresse de Chinon avec la reconstitution de la chambre de Charles VII et la création d'un *nouvel escape game* ;
- Nouveau parcours de visite au sein du jardin au musée Rabelais : nouveau parcours de visite au sein du jardin ;
- La reconstitution d'un campement datant de 20 000 avant Jésus Christ en vallée de Claise au musée du Grand-Pressigny ;

↳ **Objectif 2 relatif à la promotion/commercialisation de nos monuments :**

Mise en oeuvre de la stratégie numérique

- Nouveau site web- cité royale de Loches ;
- Déploiement sur les réseaux sociaux ;

Mise en œuvre d'un plan de commercialisation

Active depuis 1 an, cette action permet d'accroître la présence des sites départementaux sur le marché touristique réalisé en partenariat avec les grands sites de la Touraine et du Val de Loire ;

↳ **Objectif 3 relatif aux travaux de fouilles archéologiques :** poursuite du travail archéologique à la cité royale de Loches, décliné en une nouvelle campagne de fouilles sur l'emprise du jardin du logis à l'été 2017 et la surveillance archéologique des travaux de restauration du rempart notamment ;

↳ **Objectif 4 relatif au travail de numérisation du cadastre :** achèvement de la campagne de numérisation des matrices du cadastre napoléonien et intégration au portail internet des archives numérisées (estimation : 1 million d'images pour la totalité des registres) ;

↳ **Objectif 5 relatif aux actions des archives à destination du public :** poursuite de la programmation des actions en faveur du public des Archives : ateliers du samedi, ateliers de paléographie ;

↳ **Objectif 6 relatif à la conservation des antiquités et objets d'art :** développement d'une politique en faveur du patrimoine mobilier, en lien avec la Conservation des antiquités et objets d'art (sensibilisation, soutien aux projets de valorisation et de restauration, conseil).

Enjeu 2

Développer
l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE

Monuments et
patrimoine culturel et
archives et archéologie
et inventaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Connaître, préserver et valoriser
le patrimoine de la Touraine

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1 : proposer une scénographie de la Cité royale de Loches** : ouverture au public de la nouvelle scénographie au printemps 2018, après 2 ans de travaux (1,1 M€)

S'appuyant sur l'identité singulière et la dualité des deux monuments de la Cité Royale, défensif et carcéral pour le Donjon, résidentiel et ornemental pour le Logis Royal, le fil rouge de la scénographie porte sur le caractère rebelle et insoumis des hommes et femmes qui ont marqué de leur empreinte l'histoire des lieux. Au total, 15 espaces seront scénographiés (6 au logis, 9 au donjon). Tout au long de ce parcours, le visiteur sera sollicité par des jalons et des ambiances, une signalétique informative, des animations vidéo et des projections ;

↳ **Projet 3 : aménager et valoriser des dépendances du domaine de Candé**. Après la restauration du château, les dépendances seront aménagées pour accueillir des artistes et des animations autour de la chasse et de la pêche.

↳ **Projets 4 relatifs à des travaux :**

Réaménagement des abords du prieuré Saint-Cosme : prolongation du circuit Loire à Vélo ; restauration de l'espace investi par le chantier du tunnelier ; étude sur l'aménagement en concertation avec la mairie de terrains situés face à l'entrée du site ; étude sur la restauration du chaix en vue d'une utilisation pour des séminaires (tourisme d'affaires) ;

Mise en sécurité des remparts de Loches : après passation des accords-cadres de dévégétalisation et de maçonnerie en 2017, une première saison complète d'interventions sur les zones prioritaires est programmée en 2018 (chantier sur 4 ans à plus de 2M€) ;

↳ **Projet 5** : exposition et journée d'études en partenariat avec l'Université de Tours et le service culturel du Bodenseekreis (Allemagne) au printemps 2018 : « Une jeunesse en révolte. Des deux côtés du Rhin en 1968, Touraine-Bodensee » ;

↳ **Projet 6** : réalisation d'un important diagnostic archéologique pour la communauté de communes de Bléré-Val-de-Cher à partir de juillet 2018 ;

↳ **Projet 7** : étude en vue d'une opération de mise en valeur du patrimoine mobilier dans le cadre de la restauration de l'église de Beaulieu-lès-Loches ;

↳ **Projet 8** : restauration d'une locomotive ancienne et classée à Saint-Pierre-des-Corps ;

↳ **Projet 9** : programmation et création d'une *Murder Party* dans le cadre des Journées du patrimoine.

34



Innovations

↳ **Projet 2 innovant relatif aux His-topads** : il s'agit d'un projet de réalité augmentée pour les sites des châteaux de Chinon et de Loches

(1,2M€). L'année 2018 sera consacrée à un travail scientifique approfondi à partir duquel sera réalisé celui de la restitution des espaces qui y existaient autrefois.

Ainsi, au terme de cet effort, la forteresse de Chinon pourra prendre vie à travers la reconstitution virtuelle de la salle de la reconnaissance où Jeanne d'Arc a reconnu Charles VII comme roi de France et de celle du palais Plantagenêt sur le fort Saint-Georges.

De son côté, le donjon de Loches, chef d'œuvre de l'architecture romane du XI^e siècle, retrouvera ses étages avec leurs différents usages.

L'objectif sera de présenter ces monuments ainsi scénographiés au public pour la saison touristique 2019 ;

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à l'accès et au développement
des pratiques culturelles

ACTIVITÉS COURANTES 2018

Action culturelle :

- ↳ **Objectif 1 relatif au Fonds Départemental d'Investissement Culturel et Sportif (FDICS) :** reconduction du soutien à l'équipement des associations culturelles ; AP-CP 2018-2019 de 300 000 € ;
- ↳ **Objectif 2 relatif aux actions en faveur de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans nos collèges :** reconduction du protocole associant la DRAC, l'Education Nationale, l'Université (pour la formation des enseignants) et le Conseil départemental, avec co-financement des actions menées ;
- ↳ **Objectif 3 relatif au développement culturel dans les territoires :** élargissement de la contractualisation en faveur du développement culturel vers de nouveaux territoires tels que le Castelrenaudais, le Sud Cher (communes d'Azay-sur-Cher, Larçay, Véretz) ;

Lecture publique :

- ↳ **Objectif 1 :** gestion et adaptation des fonds de livres, films et musique ;
- ↳ **Objectif 2 relatif au site « Lireentouraine » :** conserver le dynamisme du site avec des mises à jour hebdomadaires, pour une meilleure visibilité des services et une animation de qualité du réseau des bibliothèques ;
- ↳ **Objectif 3 :** suivi des stagiaires accueillis par le Département dans les bibliothèques et maintien des formations sur le terrain.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à l'accès et au développement
des pratiques culturelles

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018



Innovations

36

Action culturelle :

↳ **Projet 1 innovant : manifestation ACT(e)S parcours dédié à l'art contemporain en Touraine** : actions de diffusion de la création contemporaine et de valorisation de ses artistes au sein des monuments et des musées départementaux et privés, des lieux d'exposition privés associés, des résidences d'artiste, de certains sites ENS et des collèges tout au long de l'année ;

↳ **Projet 2** : élaboration d'un nouveau schéma départemental des enseignements artistiques (écoles de musique, danse et théâtre) rendu nécessaire en raison de l'évolution des pratiques artistiques et des conséquences de la loi NOTRE sur l'intercommunalité. Il sera rédigé à partir d'un diagnostic réalisé en partenariat avec les fédérations UDEM et UDESMA ;

↳ **Projet 3** : partenariat avec le réseau « Cinq scènes en campagne » regroupant divers lieux de diffusion culturelle en milieu rural. L'objectif est de positionner le Conseil départemental comme le partenaire majeur de ces salles qui proposent une programmation complémentaire (axes de communication et soutien financier renforcé à la diffusion) ;

Lecture publique :

↳ **Projet 1 relatif à un plan de développement de la lecture publique 2018-2022** : il s'agira de mener une réflexion sur l'aménagement du territoire et l'adaptation des services du Département, pour accompagner la mutation des bibliothèques vers la création de véritables services publics modernes offrant une plus grande ouverture à la diversité des publics ;

↳ **Projet 2** : renouveau du festival de la parole en Touraine, pour une offre professionnelle et variée, en milieu rural ;

↳ **Projet 3** : création d'une offre de jeux afin de toucher des publics hétérogènes et de diversifier les services des bibliothèques. Mise en œuvre de l'exposition-jeu « Qui a tué Lemaure ? » sur l'univers du roman policier.



● Hôtel Goüin

Enjeu 2

Développer
l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
Sports et Vie
associative

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer au développement
des pratiques sportives

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif au Fonds Départemental d'Investissement Culturel et Sportif (FDICS)** : reconduction du soutien à l'équipement des associations sportives ; AP-CP 2018-2019 de 300 000 € ;

↳ **Objectif 2 relatif au dispositif « J'apprends à nager »** : dans le cadre de l'opération d'été « Nager grandeur nature », les objectifs sont de doubler la capacité d'accueil et de mobiliser deux autres territoires (Ligueil et Richelieu), en plus des trois qui adhèrent déjà à ce dispositif (Bourgueil, Château la Vallière, Chemillé-sur-Indrois) ;

↳ **Objectif 3 relatif au challenge départemental des sports de nature les « Outdoors »** : les deux objectifs de 2018 sont d'intégrer deux nouvelles manifestations (un « run and bike » à Montlouis et un « trail » à Vouvray) et d'augmenter le nombre de participants (plus de 7 000 en 2017) ;

↳ **Objectif 4 relatif à la communication institutionnelle à travers le sport** : l'objectif poursuivi sera la mise en place systématique d'un marquage dans les installations sportives utilisées à la fois par les collègues et par les clubs sportifs.



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018



Innovations

↳ **Projet 1 innovant** : adopter les orientations du nouveau schéma départemental en faveur des sports et loisirs de nature pour la période 2018-2022 (dispositifs PDESI / PDIPR) : création d'outils numériques de partage pour la randonnée (PDIPR en Open Data et application numérique touristique grand public) ; ingénierie auprès des collectivités porteuses de projets en matière d'aménagements dédiés aux sports et loisirs de nature ;

↳ **Projet 2** : renforcement du soutien au développement du sport en milieu rural. Dispositif : aide supplémentaire de 100 000 € par redéploiement vers le financement de l'encadrement sportif des clubs ruraux ;

↳ **Projet 3** : engager une concertation politique sur les enjeux de la pratique sportive dans les territoires. Dispositif : une présentation avec débat aux élus communaux et intercommunaux du schéma régional de développement du sport (Etat/Conseil départemental). Perspective de création de contrats territoriaux de développement sportif.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à la valorisation
de l'environnement naturel de la Touraine

ACTIVITÉS COURANTES 2018

Pour les ENS :

↳ **Objectif 1 relatif à la politique d'éducation à l'environnement** : déjà significative auprès des collégiens et du grand public, elle sera intensifiée par des animations auprès des classes primaires et représentera un volume financier global de plus de 100 000 € ;

↳ **Objectif 2 relatif à la restauration des milieux naturels des sites ENS** : réalisée essentiellement par des structures d'insertion, ces actions mobiliseront plus de 600 000 € ;

Pour l'information en matière de sécurité nucléaire :

↳ **L'objectif** est de permettre une importante information par le biais de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Chinon, qui relève de la compétence du Président du Conseil départemental. Une réunion publique sur les mesures post-Fukushima sera organisée en mars ;

Pour la préservation et l'amélioration des fleuves et rivières :

↳ **Objectif 1** : une enveloppe de près de 1 M€ sera consacrée :

- à la participation au nouveau Plan Loire Grandeur Nature IV mené dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région pour la réalisation de travaux sur les levées, en lien avec les intercommunalités concernées, en particulier avec Tours Métropole-Val de Loire (500 000 €) ;
- au soutien financier des Contrats de rivières pour la restauration des milieux aquatiques (432 500 €) ;

↳ **Objectif 2** : dans le cadre de l'ingénierie territoriale départementale, des conseils et une assistance technique seront apportés aux structures compétentes en matière d'entretien et de gestion du milieu aquatique.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à la valorisation
de l'environnement naturel de la Touraine

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : lancement d'un appel à projets de développement et d'aménagement du territoire durables pour la préservation de la biodiversité auprès des collectivités, de leurs groupements et des syndicats mixtes, dans le cadre d'une autorisation de programme de projet de 200 000 € sur 4 ans ;

↳ **Projet 2** : aménagement des sentiers et itinérances nouvelles pour la découverte du patri-moine naturel :

- Sentier d'interprétation sur l'ENS Val de Choisille ;
- Itinéraire cyclable Loire à vélo sur l'ENS « Les Bardeaux de l'Indre » ;
- Sentier d'interprétation sur le site ENS de l'Eperon Barré de Murat à Ferrière-Larçon (subvention au CEN Centre-Val de Loire) ;
- Signalétique sur les sites ENS : mise à jour des panneaux existants et pose d'une signalétique harmonisée « politique ENS » ;

• Parcours sonore sur le site de l'étang du Louroux dans le cadre de la manifestation ACT(E 5 (cf le projet 1 de l'orientation stratégique « contribuer à l'accès et au développement des pratiques culturelles »).

↳ **Projet 3** : réhabilitation de deux parkings sur le site ENS de l'île de la Métairie à La Ville-aux-Dames, destinés à faciliter d'accueil des visiteurs (coût estimé : 250 000 €) ;

↳ **Projet 4** : Les acquisitions étant terminées, les travaux de réalisation de la rivière de contournement du barrage de Civray-de-Touraine sur le Cher canalisé pourront débuter le 15 septembre pour un coût évalué à 0,8 M€ (20 % à la charge du Département). Son objectif est double : permettre la navigation sur le bief de Chenonceau et répondre aux obligations écologiques de respect des migrations piscicoles.



● L'étang du Louroux

Enjeu 3 Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement

POLITIQUE
Ingénierie
départementale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Proposer une offre de services d'ingénierie à destination des communes et EPCI mobilisant toutes les compétences de l'institution et de ses satellites

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation d'un guide présentant l'offre du Département en matière d'ingénierie. Ce guide, co-construit avec les partenaires et les collectivités, permet aujourd'hui d'identifier l'ensemble des prestations mobilisables par les communes ou les intercommunalités. 2018 sera l'année du déploiement de ce dispositif.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : mettre en place une organisation mutualisée avec l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales), le CAUE (conseil architecture urbanisme environnement), et l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) ;

↳ **Projet 2** : construire les outils de suivi et de reporting de Touraine Ingénierie ;

↳ **Projet 3** : accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs compétences dans différents domaines par la mise en place d'ateliers thématiques et d'échanges d'expériences ;

↳ **Projet 4 relatif au système d'information géographique (SIG)** : aider les collectivités dans ce domaine. La géomatique fait partie intégrante de l'offre de services qui leur est proposée. Le projet 2018 permettra de mettre à leur disposition des outils de référencement et de catalogage de données ;

↳ **Projet 5** : mettre en place un système de référencement des données mutualisé avec nos

partenaires permettant de satisfaire les obligations légales relatives à l'Open Data. À travers ce projet, il s'agira de mettre à la disposition des usagers, de nos partenaires, mais aussi de professionnels, de start-ups, des données brutes à partir desquelles elles pourront imaginer des produits innovants, à valeur ajoutée, ou tout simplement, travailler au développement du territoire de demain ;

↳ **Projet 6** : le site dédié à l'ingénierie mis en place début 2018 et accessible à partir du site institutionnel du Conseil départemental, a pour vocation de mettre à la disposition des collectivités des ressources documentaires, de la veille juridique et des e-services. En 2018, le Département sollicitera la participation et la collaboration des collectivités dans l'objectif à la fois d'enrichir ces ressources documentaires et de mutualiser les connaissances accumulées sur le territoire.

Enjeu 3 Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement

POLITIQUE
Aménagement
du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir l'investissement local pour développer les équipements des collectivités territoriales

LES DEUX FONDS (F2D ET FDSR) : ACTIVITÉS COURANTES 2018

En 2018, à travers ces deux fonds, le département va poursuivre son intervention en matière de développement du territoire et son action de soutien financier :

- aux projets de développement et d'amélioration du cadre de vie portés par les collectivités de moins de 2000 habitants à travers le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR : 4 M€) ;
- aux projets structurants portés par les villes de plus de 2000 habitants et les communautés de communes à travers le Fonds Départemental de Développement (F2D : 7 M€) ;

Comme le Département entend jouer un rôle majeur en matière d'innovation et de développement durable, des actions et des financements spécifiques seront mis en place dans ces deux domaines.



Le Guide

Retrouvez tous les renseignements sur
www.touraine-ingenierie.fr

 **TOURAINÉ**
LE DÉPARTEMENT



ENJEU 4 : FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

ENJEU 5 : RÉPONDRE À UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE DÉPARTEMENT : AMÉLIORER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ENJEU 6 : RENDRE PLUS EFFICIENTE, FORTE ET SOUTENABLE LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

ENJEU 7 : RENDRE PLUS EFFICIENTE LA TERRITORIALISATION DE NOS POLITIQUES

AXE 2 **UNE POLITIQUE SOCIALE ÉQUITABLE, SOLIDAIRE ET EFFICIENTE**

Les politiques sociales portées par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ont représenté, en 2017, un total de 287 millions d'euros, soit environ 60% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elles représentent une augmentation de plus de 7 millions d'euros, soit une croissance de 2,6% par rapport à 2016, tandis qu'elles avaient augmenté de 5% entre 2015 et 2016. Cette moindre croissance traduit à la fois les efforts de maîtrise des dépenses que la collectivité a engagés depuis plusieurs années maintenant et l'efficacité des politiques qu'elle met en place.

Il faut le rappeler, faire face aux besoins légitimes d'une forte demande sociale constitue, pour le Département, une exigence politique, celle de la solidarité envers les plus fragiles. Mais c'est aussi un défi dans un contexte budgétaire très difficile caractérisé à la fois par :

- La baisse continue des dotations de l'État (environ -33 M€ entre 2014 et 2017) ;
- Le poids croissant des dépenses sociales non compensées là aussi par l'État ;

- Et, désormais, la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise, imposée là encore par l'État ;

Dans ce contexte extrêmement contraint, le Conseil départemental a pourtant pris le parti, dès le début du mandat de l'actuelle majorité départementale, de renforcer ses politiques sociales obligatoires. Objectif, qui, pour être atteint, exigeait de notre institution qu'elle se désengage d'actions ou de politiques pour lesquelles elle avait perdu juridiquement toute compétence



● Maison Départementale de la Solidarité - Joué-lès-Tours

mais aussi qu'elle se réorganise pour éviter la dispersion de ses moyens, préjudiciable à la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de ses politiques sociales.

2018 sera l'année de la mise en œuvre d'une organisation simplifiée de la DGAS, avec trois directions chargées de mettre en œuvre les grandes politiques : l'autonomie, la prévention et la protection de l'enfance, et l'insertion, dans l'objectif de :

- Faire face aujourd'hui et demain aux grands défis du vieillissement et du handicap ;
- Mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en tout point du territoire, ce qui requiert la redéfinition de l'organisation et de l'offre sociale de la prévention et de la protection de l'enfance ;
- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en complétant les dispositifs déployés par le Conseil départemental depuis maintenant 3 ans ;
- Conforter le rôle des Maisons Départementales de la Solidarité dans la déclinaison des politiques sociales et dans la réponse de proximité aux usagers.

INSERTION : compléter l'ensemble cohérent d'outils et de dispositifs déployés par le Conseil départemental pour favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA :

Depuis 2015 l'enjeu clairement exprimé de la politique conduite en matière d'insertion est en effet de favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

C'est dans la perspective de conforter les actions déjà initiées en ce sens et dans un souci de mutualisation des coûts, que notre institution s'est associée l'an dernier au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour le développement de la plateforme « **Job Touraine** ». Ce projet très innovant a complété et modernisé notre offre de services aux bénéficiaires du RSA en **facilitant la mise en relation des demandeurs d'emploi et des recruteurs de notre département**. Trois mois après son lancement le 26 septembre 2017, plus de 4 000 demandeurs d'emploi, dont plus de 1 000 bénéficiaires du RSA s'étaient enregistrés et un peu plus de 200 recruteurs avaient dans le même temps publié 390 offres d'emploi représentant plus de 500 postes à pourvoir.

En 2017, 100 000 € avaient été inscrits pour cofinancer avec le Département de

Loir-et-Cher la création de cette plateforme. L'année 2018 sera consacrée à la création d'une version « smartphone » et au développement de l'outil pour intégrer de nouvelles fonctionnalités, notamment l'évaluation du taux de retour à l'emploi.

Articulé à « Job Touraine », le Conseil départemental souhaite en 2018 engager le déploiement d'un nouvel outil informatique, qui simplifiera les démarches administratives des bénéficiaires eux-mêmes. En automatisant ce qui peut l'être, cet outil soulagera également le travail des services d'une dimension bureaucratique chronophage qui leur permettra de disposer de plus de temps pour s'occuper des personnes. L'année 2018 sera ainsi consacrée à la profonde réforme de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA induite par ce dispositif dans un souci d'efficacité.

Après une augmentation continue du montant annuel payé de l'allocation RSA depuis 2009 représentant une hausse cumulée de 55%, **2017 a enregistré pour la première fois une stabilisation du montant payé de l'allocation, malgré la dernière revalorisation de + 2 %**. Cette situation, inédite depuis 9 ans, traduit un mouvement de retour vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active plus soutenu, grâce à un contexte économique plus favorable et à l'arsenal d'outils et de dispositifs déployés par le Conseil départemental.

L'objectif de 2018 sera de renforcer, a minima de consolider, la stabilisation constatée à la fin de l'année 2017, en poursuivant les différentes actions déployées jusqu'alors, aux côtés de Job Touraine :

- Le développement d'Atout parrainage 37, réseau expérimenté avec succès qui facilite l'accès à un emploi grâce à l'accompagnement de chefs d'entreprise ou de cadres dirigeants.

En 2018, il sera étendu au Ridellois et au Chinonais ;

- Les opérations à destination des publics éloignés de l'emploi, portant sur les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'aide à la personne ;
- Le dispositif de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) des bénéficiaires du RSA, en entreprises ou dans les services départementaux ;
- **La mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de notre collectivité et dans ceux des différents maîtres d'ouvrage publics du département : à cet égard, le déploiement du très haut débit en fibre optique devrait constituer une belle opportunité ;**
- Les dispositifs qui permettent de lever les obstacles à un retour vers l'emploi des bénéficiaires en facilitant l'accès au logement ou la garde d'enfants en bas-âge par le financement de places de crèches réservées.



• Présentation de l'application Job Touraine



46

AUTONOMIE : achever le travail relatif à la nouvelle organisation et aux fondations du renouvellement de l'offre sociale, qui permettront au Conseil départemental de relever les défis de l'avenir, et en premier lieu celui du vieillissement de la population :

Au cours de l'année 2017, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV, qu'il avait engagée dès 2016 avec la révision de presque 7000 plans d'aide à domicile sur une courte période de huit mois. Concrètement, il a non seulement continué ce travail colossal de révision, mais il a aussi :

- Accompli la réforme de la tarification des EHPAD, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ;

- Traité la question des « résidences autonomie » : révision des autorisations, négociation de nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et attribution des forfaits autonomie ;

- Participé à la mise en œuvre d'un programme coordonné de financement des actions collectives et individuelles dans le cadre de la conférence des financeurs.

Au cours de cette même année, le Conseil départemental, conforté par l'esprit de la loi ASV, a conduit deux chantiers ayant le même objectif, élaborer une politique de l'autonomie coordonnant les dispositifs de service public en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et ceux à destination des personnes handicapées :

- D'une part une nouvelle organisation de la Direction de l'Autonomie regroupant désormais l'ensemble des services dédiés à ces deux champs intégrant la MDPH, préfigurant la création d'une maison départementale de l'autonomie ;

- D'autre part l'élaboration d'un schéma unique de l'autonomie, dans une dynamique partenariale élargie, devant apporter la réponse à chacune des situations selon le(s) besoin(s) exprimé(s) de la personne, où qu'elle vive.

L'action du Conseil départemental doit ainsi à la fois répondre aux besoins de court terme des personnes âgées comme des personnes handicapées, au plus près de leur domicile et construire les conditions qui permettront au Département de répondre aux défis de long terme, en premier lieu celui du vieillissement croissant de la population. De ce double point de vue, l'année 2018 sera tout particulièrement importante avec :

L'adoption au début de l'année 2018 d'un schéma unique de l'autonomie : accompagner l'autonomie, qu'elle soit liée à



l'âge ou au handicap, est un défi majeur pour la Société, qui prône en priorité de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées le plus longtemps possible. La politique autonomie en Indre-et-Loire traduite dans ce schéma s'attachera à le relever en :

- renforçant l'accueil et l'information notamment par la mise en place d'un numéro de téléphone unique ;
- facilitant le quotidien et le répit des aidants, en créant par exemple des places d'accueil temporaire de jour comme de nuit ;
- facilitant la continuité des parcours de vie à domicile et en établissement ;
- luttant contre l'isolement en construisant des réponses nouvelles avec les acteurs locaux pour favoriser la mobilité, l'accès au sport à la culture et au numérique, avec par exemple la proposition du bus numérique itinérant.

Fédérateur, ce schéma a été élaboré avec la participation et l'engagement de l'ensemble des acteurs, et construit en cohérence avec le Projet Régional de

Santé porte par l'ARS, pour lequel des collaborations étroites sont attendues.

L'adoption d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : favoriser le maintien à domicile n'entraîne pas de renoncer au nécessaire développement du nombre de places d'hébergement en établissement ou à la rénovation et à l'adaptation des établissements existants. L'amélioration des conditions d'accueil des personnes et l'évolution démographique rendent au contraire indispensable un programme de travaux pour l'année en cours et une planification des investissements qui permettront au Conseil départemental de relever ces défis.

- Ainsi au terme de l'étude diagnostic actuellement réalisée par Val Touraine Habitat, **un nouveau plan EHPAD** sera proposé au printemps 2018, encadré par des nouvelles règles de financement ;

- Le projet de **construction d'un nouvel EHPAD de 65 places à Tours sur le site de la Grande Bretèche**, qui permettrait de répondre au déficit de places auquel est confrontée l'agglomération tourangelle, en particulier pour les personnes modestes, trouvera sa place dans ce cadre ;

• L'achèvement du plan EHPAD 2011-2017 pour les établissements de Richelieu, Montlouis-sur-Loire, Langeais, Abilly, Loches, Bourgueil et Preuilly-sur-Claise.

À cet ensemble, il faut ajouter **la poursuite de la réorientation**, engagée en 2017, **de la politique de l'habitat portée par la collectivité à laquelle on fixe désormais comme objectif de soutenir la construction d'habitats mixtes, adaptés à la perte d'autonomie et offrant des services à domicile mutualisés pour les personnes âgées et les personnes atteintes de handicap**. Ainsi réorientée, cette politique permettra à terme de proposer une offre de logement à loyers modérés, c'est-à-dire une solution d'habitat située à mi-chemin entre le maintien à domicile et le placement en établissements, aujourd'hui fortement sollicités. Corrélativement, la collectivité réduira progressivement son soutien à la construction de logements locatifs sociaux, la Touraine n'étant désormais plus considérée comme une zone tendue en matière de demandes de logements sociaux.

Pour conclure, il est important de souligner que le domaine social s'inscrit lui aussi pleinement dans la dynamique d'innovation impulsée par l'exécutif départemental. Ainsi, **le champ de l'autonomie, est très attentif au développement des usages numériques innovants avec l'objectif de tirer le meilleur parti des réseaux de fibre optique qui vont couvrir l'ensemble du territoire départemental d'ici à 5 ans pour améliorer les conditions de vie à domicile, en établissements ou dans les habitats mixtes des personnes âgées ou atteintes de handicap**.

Dans cette perspective, le Conseil départemental va par exemple **étudier la possibilité de faire d'un des EHPAD du département un laboratoire des usages numériques innovants** pouvant faciliter la vie des personnes hébergées. Il va aussi mettre en place un bus itinérant dont l'objectif sera la diffusion d'informations relatives à l'accès au numérique des personnes en perte d'autonomie ; Mais l'innovation ne s'arrête pas aux frontières du numérique : en 2018, le Conseil départemental va procéder au



lancement d'un appel à projets conjointement avec l'Agence Régional de Santé pour la création d'un **établissement social et médico-social innovant sur l'agglomération tourangelle** proposant une offre d'hébergement de 80 places au cœur d'un quartier verdoyant, connecté favorisant la mixité intergénérationnelle, il sera dédié aux personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénératives diagnostiquée et aux personnes handicapées souffrant de déficiences intellectuelles et pouvant présenter des troubles cognitifs liés à l'âge.

L'ENFANCE ET LA FAMILLE : la redéfinition engagée des priorités, de l'organisation et de l'offre sociale de la prévention et de la protection de l'enfance va s'incarner dans un schéma, qui constituera le socle des actions du Département dans ce domaine pour les années à venir :

Avec la mission de prévention et de protection de l'enfance, le Conseil départemental se situe au cœur de l'exigence politique de solidarité envers les plus fragiles et les plus vulnérables : prévenir et protéger les mineurs en danger ou susceptibles de l'être ; préserver et construire les parcours et l'avenir des jeunes, qui, pour une raison ou pour une autre, sous une forme ou sous une autre, de manière transitoire ou continue, se retrouvent confiés aux soins de la protection de l'enfance.

Dans ce domaine, l'événement majeur de l'année 2018 sera **l'adoption et la mise en œuvre du nouveau schéma départemental 2018-2022 de prévention et de protection de l'enfant et de la famille**. Celui-ci porte trois ambitions majeures, sur lesquelles s'appuient l'ensemble des actions proposées et détaillées dans ce document :



- Favoriser la place de l'enfant dans sa famille, en renforçant l'offre de prévention et de protection à domicile : en effet, l'une des orientations centrales de ce schéma est bien d'accorder la primauté à la prévention dans un rapport de proximité avec les familles ;
- Organiser une politique qualitative : application intégrale de la législation, diagnostics étayés, réponses individualisées, familles mobilisées et impliquées dans les accompagnements, et anticipation des fins de mesures. Dans cette perspective, un appel à projets sera lancé au cours du 1er semestre 2018. Il portera sur une territorialisation des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement pour favoriser les réponses de proximité, le maintien du lien familial étant à prioriser, sauf exception ;
- Renforcer l'approche partenariale des missions de prévention et de protection de l'enfance à travers le partage des responsabilités sur l'ensemble des champs de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille. Ce qui peut prendre la forme, par exemple et comme le prône le schéma, du décloisonnement des prises en charge des mineurs relevant de l'éducatif et du sanitaire et du renforcement de la coordination des acteurs

concernés (Conseil départemental, Agence Régionale de Santé, secteur hospitalier, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, acteurs de santé) ;

S'agissant du sujet plus particulier des **mineurs non accompagnés (MNA)**, sujet jugé délicat et traité aujourd'hui avec la plus grande attention, le Conseil départemental se fixera comme objectif de structurer son action dans ce domaine :

- D'une part en ayant recours à un appel à projets portant sur l'organisation de la mise à l'abri, l'évaluation, l'accueil, le suivi socio-éducatif dans sa globalité des mineurs concernés. Avec l'objectif de mettre en place une réelle logique de parcours dans la prise en charge de ces jeunes ;
- Et d'autre part, en mettant en œuvre un protocole de partenariat avec les services de l'État dans le but d'améliorer les délais de traitement des dossiers des mineurs non accompagnés (MNA), ces délais étant actuellement trop longs pour organiser pleinement la sortie de ces jeunes du dispositif de protection de l'enfance.

Concernant **la petite enfance** : face à la difficulté de recruter des médecins, une réflexion pourrait être engagée autour de la télémédecine afin que les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), en particulier les puéricultrices, puissent assurer les consultations de pédiatrie préventive avec la présence d'un médecin à distance.

Pour conclure, un point sur **la question des Centres de vacances** :

Au début de l'année 2017, le Conseil départemental a engagé une réflexion sur l'avenir de ses deux centres de vacances, devenus vétustes et ne garantissant plus les conditions de sécurité

exigées pour des séjours de colonies de vacances. A partir d'une analyse du fonctionnement et de l'exploitation de ces deux sites, de l'évaluation des investissements nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et pour répondre aux critères standards de séjours de



jeunes tels qu'ils peuvent être proposés dans d'autres établissements, l'Assemblée départementale a décidé, lors de la session du 13 juillet 2017 :

- De mettre en vente le centre du Mayet de Montagne à l'issue de la saison 2018 ;
- De conserver le site de Longeville-sur-Mer et d'augmenter sa capacité d'accueil ;
- D'avoir recours à une gestion externalisée du site via une Délégation de Service Public.

L'année 2018 sera une année de transition, si le mode de fonctionnement reste identique à 2017, elle sera consacrée

d'une part, au choix d'un architecte pour la mise en œuvre des travaux indispensables et d'autre part, à la recherche d'un gestionnaire pour le site de Longeville-sur-Mer, dans le cadre d'une Délégation de Service Public. **Le souhait de la collectivité est non seulement de maintenir la vocation sociale de son site** pendant la période estivale sans diminution des places de centre de vacance, mais aussi de l'ouvrir à l'accueil d'autres publics en dehors des mois d'été à raison de 9 mois minimum par an.

PROXIMITÉ : Le vecteur privilégié de nos politiques sociales et de la solidarité sociale reste la territorialisation :

Tandis que la présence des services publics de l'Etat se raréfie dans certains territoires, en particulier bien sûr dans les territoires ruraux, **le Conseil départemental reste au contraire présent partout dans le Département (pour mémoire : 22 Maisons de la Solidarité – MDS - et 131 points d'accueil) et a fait de la territorialisation le vecteur privilégié de ses politiques sociales.** Le maillage territorial du service public social départemental est le moyen par lequel il peut exercer vraiment et pleinement son rôle en matière de solidarité sociale et territoriale. On peut d'ailleurs imaginer, dans un futur proche, quand les réseaux d'infrastructures numériques irrigueront toutes les parties de l'Indre-et-Loire, que les progrès de la télémédecine par exemple permettront d'assurer cette présence territoriale de façon encore plus complète et efficace (cf plus haut l'exemple des médecins de PMI).

En 2017, le Conseil départemental a réorganisé et rationalisé son action dans les territoires en mettant en place une nouvelle sectorisation de l'action sociale, en tenant compte des réalités territoriales et des charges de travail des

professionnels. Il a également établi un nouveau plan de permanences sociales en accueillant le public sur rendez-vous dans 131 lieux de proximité (mairies, centres sociaux...).

En 2018, l'un des enjeux importants de cette année, et des suivantes d'ailleurs, sera de mieux rationaliser et de mieux coordonner l'action des institutions sociales présentes dans les territoires : les MDS avec les CCAS ou les CIAS (c'est le travail qu'a engagé le Département sur le territoire du Lochois par exemple), avec la CAF (c'est déjà le cas), mais aussi avec les MSAP. En raison de la densité de la présence de ses services sur tous les territoires du Département, le Conseil départemental assumera son rôle moteur de pilote dans ce domaine. C'est le rôle qu'il a d'ailleurs tenu dans la conception et la rédaction du schéma départemental de l'amélioration de



● Maison Départementale de la Solidarité - Tours Mame

l'accessibilité des services au public (SDAASP), qui sera adopté au début de l'année 2018. Dans cet esprit d'un accueil social de qualité, le schéma immobilier des MDS se poursuivra également avec le déménagement de la MDS de Montbazon et la réhabilitation de celle de Saint-Pierre des Corps.

À travers l'ensemble des politiques de solidarité, le Conseil départemental entend assumer pleinement le rôle de chef de file qui lui a été confié en portant l'ambition d'accompagner au mieux les tourangeaux dans la plus grande proximité. Ce rôle devra également

conduire notre institution à coordonner, à assembler les interventions des acteurs de solidarité comme des territoires. Les politiques de solidarité résultent de l'addition des compétences de chacun, c'est dans cet esprit que le Conseil départemental, à travers les schémas structurants de ses politiques, recherchera l'appui et la complémentarité avec les intercommunalités notamment par le biais d'une nouvelle contractualisation.





Enjeu 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en place toutes les conditions pour un retour effectif à l'emploi

POLITIQUE

Personnes en difficultés et logement

ACTIVITÉS COURANTES 2018

54

↳ **Objectif de nombre de contrats de travail signés dans le cadre des opérations d'orientation vers les secteurs en tension** : ces opérations à destination des publics éloignés de l'emploi seront reconduites et adaptées en 2018. Elles porteront sur les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration et de l'aide à la personne. Ces initiatives départementales sont coproduites avec les entreprises et Pôle emploi. L'ambition est de parvenir à la signature de 60 contrats de travail d'une durée minimale de 6 mois ;

Objectif d'heures d'insertion induites par la mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de notre collectivité et dans ceux des différents maîtres d'ouvrage publics du département :

- Objectif de 55 000 heures d'insertion réalisées au titre de la clause d'insertion dans les marchés publics ;
- Objectif de mise en œuvre fin 2018 de la clause dans le cadre du marché relatif au déploiement du très haut débit en fibre optique pour 10 à 12 000 heures d'insertion par an ;

↳ **Objectifs en matière d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA :**

Cet accompagnement est réalisé soit en interne par les services départementaux soit par des prestataires externes. Les objectifs pour 2018 sont les suivants :

- 6 515 places d'accompagnement réparties de la manière suivante : 2 000 places en interne et 4 465 places en externe ;

- Le taux d'occupation des places d'accompagnement réalisé par des prestataires externes visé doit tendre vers 90 % ;

- Le taux moyen de retour à l'emploi pour l'accompagnement assuré par les prestataires externes est fixé à 30 % ;

↳ **Objectif de suivre les bénéficiaires du RSA ayant accès au logement avec l'aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL)** : en 2017, ils représentaient 32 % des personnes aidées par le FSL ;

↳ **Objectifs relatifs aux obstacles à un retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (garde d'enfants en bas-âge)** : le Département va continuer de financer 57 places de crèches pour les bénéficiaires du RSA. Pour 2018, il se fixe comme objectif un taux d'occupation de 80% des places ainsi financées ;

↳ **Objectif relatif aux immersions en entreprises : 2017 a été l'année d'expérimentation** des Périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) en entreprises, ou dans les services départementaux, pour les bénéficiaires du RSA. En 2018, l'objectif visé est de 100 prescriptions de PMSMP.

Enjeu 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE

Personnes en difficultés et logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en place toutes les conditions pour un retour effectif à l'emploi

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

Le Département développe une dynamique pour favoriser un retour vers l'emploi en organisant la coopération des différents acteurs économiques, publics et privés. Ce partenariat actif facilite l'insertion professionnelle et constitue une réponse aux attentes des entreprises qui recherchent des compétences. L'année 2017 a été marquée par le lancement de JobTouraine, plateforme innovante d'aide à la recherche d'emploi qui fait rimer performance économique, solidarité et développement local. Cette démarche innovante contribue à rapprocher localement l'offre de la demande et à rétablir l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi.

↳ **Projet 1 relatif à la montée en puissance de JobTouraine** : trois mois après son lancement le 26 septembre 2017, la plateforme enregistrait 4 094 demandeurs d'emploi, dont 1 068 bénéficiaires du RSA, et 2 000 curriculum vitae en ligne. 208 recruteurs avaient publié 390 offres d'emploi représentant plus de 500 postes à pourvoir. 517 négociations d'emploi avaient été engagées.

En 2018, les objectifs portent sur la mise en place d'une version smartphone de JobTouraine et sur le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment l'évaluation ;

↳ **Projet 2 relatif au développement du réseau Atout parrainage 37** : ce dispositif expérimenté avec succès depuis trois ans sur les territoires du Val d'Amboise et du Castelrenaudais a été étendu en 2017 à Touraine Est Vallée et au Lochois.

Ce réseau permet, grâce à l'accompagnement de chefs d'entreprise ou de cadres dirigeants, d'accéder à un emploi ou à une formation. En 2018, les objectifs sont :

- D'étendre le dispositif au Ridellois et au Chinonais ;
- Et de viser 75 mises en relation de parrainage.



● Réunion Job Touraine

Enjeu 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE
Personnes en
difficultés

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réorganiser les services, coordonner les dispositifs et responsabiliser les acteurs de l'insertion

ACTIVITÉS COURANTES 2018

Objectifs en matière d'accompagnement des bénéficiaires RSA : il s'agit d'améliorer :

- Le délai moyen de 54 jours entre la création du dossier dans Génésis et la date du premier rendez-vous au bilan diagnostic orientation ;
- Le taux de présence de 54 % au bilan diagnostic orientation ;
- Le nombre de situations présentées en commissions RSA pour sanctions : 1032 (dont 820 suspensions et 173 radiations).

Objectifs en matière de gestion du RSA : il s'agit d'améliorer :

- Le taux d'indus détectés au regard du montant d'allocation versé : 8,5% ;
- La prévention de la fraude au regard du montant d'allocation versé : 2 %.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réorganiser les services, coordonner les dispositifs et responsabiliser les acteurs de l'insertion

PRINCIPAL PROJET POUR 2018



Innovations

La politique d'insertion départementale doit s'adapter régulièrement à l'évolution des besoins des publics, du contexte national et départemental et des ressources partenariales mobilisables dans les différents bassins de vie du département.

Depuis plusieurs années, par une interrogation permanente, toutes les voies d'amélioration de l'efficacité du dispositif ont été recherchées : allègement et simplification des procédures, animation du dispositif départemental, outillage des acteurs, création d'un extranet, réorganisation des organisations et des missions... Pour autant, la performance du dispositif d'insertion reste largement perfectible.

L'enjeu du projet 2018 est d'améliorer cette performance en termes d'accès et partage de l'information, de délais de traitement, de coût administratif et de pilotage du dispositif via un système d'information simple et performant.

Projet innovant relatif à l'amélioration de la performance du dispositif départemental d'insertion :

L'ambition qui s'inscrit dans la REVAD 2017/2018, vise à réorganiser un service public, à mettre en place **un nouvel outil informatique** articulé avec **JobTouraine** et à promouvoir une nouvelle manière de concevoir et de conduire au quotidien la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ce défi managérial sera relevé au cours de l'année 2018 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier

2019. Pour ce faire, il conviendra, en s'appuyant sur les acquis, les exigences déjà à l'œuvre et la maturité des équipes insertion :

- De fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs autour du sens de la mission de service public ;
- De rebâtir sur cette base un dispositif simplifié et plus efficace ;
- D'accompagner la transformation des métiers et des missions des agents.

Cette évolution a pour ambition de responsabiliser les acteurs, de renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires du RSA sur leur propre parcours, mais également des référents qui les accompagnent.

Les résultats attendus :

- Une plus grande efficacité du dispositif :
 - Un meilleur service aux usagers ;
 - Des délais ramenés à quelques minutes pour le positionnement des BRSA ;
 - Une optimisation des ressources (humaines, financières, techniques...) ;
 - Un pilotage et une évaluation renforcés.
- Un taux de sortie du RSA sensiblement amélioré et une diminution du montant de l'allocation RSA (associé à Job Touraine) ;
- Des gains de productivité.

Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

En 2018, le Conseil départemental va procéder à la mise en œuvre du premier Schéma de l'Autonomie unifiant en son sein le champ des personnes âgées et celui des personnes handicapées.

Ce nouveau schéma partenarial aura pour ambition de favoriser le maintien à domicile des deux publics par une série de mesures visant à :

- Anticiper la perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement démographique en favorisant le maintien à domicile ;
- Fluidifier les parcours de vie à domicile et en établissements ;
- Apporter des réponses de qualité aux besoins individuels et collectifs, notamment en améliorant l'accueil et l'information du public ;
- Privilégier les réponses de proximité garantissant une égalité de traitement sur le territoire prenant en compte les spécificités territoriales.

58

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Accompagner les intervenants au quotidien et favoriser le répit des aidants familiaux et professionnels

POLITIQUE

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

La prise en compte des problèmes auxquels peuvent être confrontées les proches aidants est l'un des axes majeurs du nouveau schéma de l'autonomie. Repérer les fragilités, identifier leurs besoins et leurs problèmes constitue une priorité.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1** : dans le cadre de la conférence des financeurs, il est prévu la mise en œuvre d'un programme coordonné de financement des actions collectives et individuelles. Le Conseil départemental est délégataire de la dotation CNSA de 1M€. Pour 2018, les objectifs sont :

- de réaliser au minimum 50% des actions prévues du programme défini ;

- et de percevoir le financement associé au nombre des actions réalisées ;

↳ **Objectif 2** : mettre en place des actions de répit des aidants dans les plans d'aide. Pour 2018, l'objectif est d'intégrer des actions de répit dans 10% des plans d'aide ;

Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Accompagner les intervenants au quotidien et favoriser le répit des aidants familiaux et professionnels

POLITIQUE

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : Développer l'accès à l'information sur les dispositifs existants auprès des aidants et des professionnels ;

↳ **Projet 2** : Optimiser l'accueil temporaire comme dispositif de répit



Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

POLITIQUE
Personnes âgées et personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Lutter contre l'isolement social et géographique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Permettre à la majorité des personnes âgées et handicapées qui le souhaitent de demeurer à leur domicile, peut engendrer des difficultés, notamment en terme d'isolement des personnes. Il s'agit de prévenir ou d'aider à sortir de cet isolement par une offre de transports diversifiée, des actions culturelles et sportives adaptées et un accès au numérique facilité. Plusieurs projets portés en 2018 dans le cadre du schéma illustrent cette volonté.

60

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1 relatif aux actions de communication sur l'offre de transport existante** : nombre important de réunions de communication à tenir ;
- ↳ **Objectif 2 relatif aux formations à destination des bénévoles de MONALISA** : nombre important d'actions de formation à réaliser ;



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1** : promouvoir les initiatives des communautés de communes en matière de transport (transport à la demande...) avec l'appui de l'ingénierie du Conseil départemental ;
- ↳ **Projet 2** : animer le réseau MONALISA et assurer la formation sociale des bénévoles autour de l'enjeu de l'isolement social des personnes âgées ;
- ↳ **Projet 3** : promouvoir les actions culturelles et sportives à destination des personnes âgées et handicapées, notamment auprès des porteurs de projet ;



Innovations

- ↳ **Projet 4 innovant** : promotion de l'accès au numérique des personnes en perte d'autonomie pour favoriser l'inclusion sociale et l'accès aux droits ; **lancement du bus numérique itinérant** ;

Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

POLITIQUE
Personnes âgées
et personnes
en situation de
handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer l'accueil et l'information des personnes en perte d'autonomie

Répondre au besoin d'information des personnes en perte d'autonomie et de leurs proches, les renseigner sur les solutions existantes, les aides disponibles, les guider dans leur parcours et simplifier leurs démarches est un véritable enjeu. Il est essentiel de délivrer une information fiable mais aussi de faciliter l'accès à celle-ci.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1** : mettre en place le numéro unique (mener la première enquête de satisfaction auprès des usagers) ;
- ↳ **Objectif 2** : recevoir les personnes âgées au Champ-Girault ;
- ↳ **Objectifs 3 relatif à l'accueil physique et téléphonique des usagers MDPH** :
 - Le taux moyen d'appels non décrochés s'élevait à 62 % en 2016 et 54 % en 2017 : l'objectif pour 2018 est de continuer à abaisser ce taux ;
 - En 2017, on constatait 1200 accueils physiques et 5200 appels téléphoniques en moyenne par mois ; l'objectif pour 2018 est d'assurer le même niveau d'accueil ;

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1** : mettre en place au second semestre 2018 un numéro de téléphone unique PA/PH pour un 1er niveau d'information et une éventuelle orientation vers les professionnels et structures dédiés à la situation de la personne ;
- ↳ **Projet 2** : renforcer l'accueil de proximité des conseillers autonomie au Champ-Girault et sur le territoire Grand Ouest ;
- ↳ **Projet 3** : développer des supports de communication adaptés pour promouvoir les lieux d'accueil de proximité (MDS) et les modalités d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ;



Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Renforcer la connaissance des besoins des aidants, des personnes handicapées vieillissantes et des jeunes « Creton »

POLITIQUE

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Afin d'analyser l'adéquation entre les dispositifs de répit et les besoins des aidants familiaux, il est indispensable de disposer de statistiques départementales sur l'évolution démographique et sociologique des personnes en situation de handicap ainsi que sur la nature de leurs besoins.

Mieux connaître les besoins des jeunes maintenus en aménagement Creton d'une part et des personnes handicapées vieillissantes d'autre part est également indispensable pour répondre à leurs attentes.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1** : compléter l'étude sur les besoins des aidants amorcée dans le cadre de la conférence des financeurs (nombre de personnes recensées) ;
- ↳ **Objectif 2** : piloter les études sur les attentes des personnes handicapées vieillissantes et les jeunes en situation de handicap (nombre de personnes recensées) ;

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1** : réaliser une étude des besoins des aidants familiaux et professionnels pour rapprocher l'offre et les besoins, développer et faire évoluer les réponses ;
- ↳ **Projet 2** : réaliser un état des lieux des besoins et attentes des personnes handicapées vieillissantes à domicile comme en établissement ;
- ↳ **Projet 3** : réaliser un état des lieux des besoins et attentes des jeunes adultes en situation de handicap (aménagement Creton), en lien avec l'ARS ;



Enjeu 5 Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Faciliter la continuité des parcours de vie à domicile et en établissement des personnes en perte ou en voie d'autonomie

POLITIQUE

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Diversifier les réponses, notamment dans le cadre de la « réponse accompagnée pour tous », par des solutions mixtes et modulables : habitat intermédiaire, services d'accompagnement à domicile renforcés, accueils de jour... Il s'agit également d'accompagner la mutation des services d'aide à domicile, la modernisation des systèmes de gestion, la structuration de l'offre territoriale, la professionnalisation et le développement des modes de coopération.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

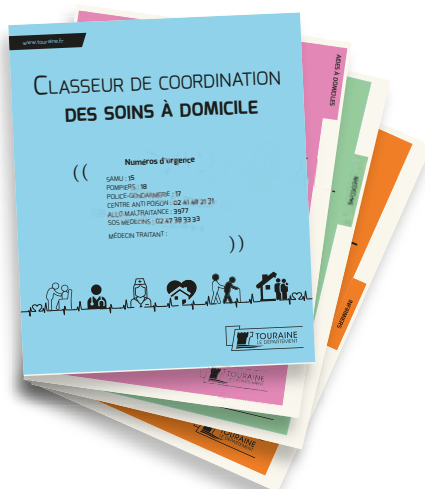
↳ **Objectif 1 relatif à la maîtrise de l'évolution de l'enveloppe de tarification** : évolution limitée à + 0.54% ;

↳ **Objectif 2 relatif au plan Ehpad** : suivi du plan EHPAD 2011-2017 de restructuration ou de reconstruction des établissements ;

↳ **Objectif 3 relatif au travail d'évaluation multidimensionnelle des bénéficiaires de l'APA** : en 2018, objectif de l'ordre de 3000 révisions ;

↳ **Objectif 4 relatif à l'instruction des demandes MDPH** : en 2018, l'activité est estimée stabilisée par rapport à 2017 soit 38 000 demandes, une diminution de 4% par rapport à 2017.

- Le nombre de demandes en stock s'élève à plus de 10 200 ;
- Le nombre de demandes reçues chaque mois en moyenne s'élève à 3 200.



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : mettre en place 800 classeurs de liaison à domicile pour améliorer le suivi des personnes à domicile et favoriser les interactions entre les professionnels intervenants ;

↳ **Projet 2** : mettre en œuvre la démarche « Réponse Accompagnée pour Tous » pour permettre aux personnes handicapées en situation difficile de bénéficier d'un accompagnement adapté et du système d'information harmonisé des MDPH ;

↳ **Projet 3** : expérimenter des solutions intermédiaires pour des jeunes adultes en attente de place dans une structure adaptée, spécifiquement les jeunes en aménagement « Creton » ;

↳ **Projet 4** : lancement d'un appel à projet d'habitat inclusif destiné à accueillir des personnes âgées et des personnes handicapées ;

↳ **Projet 5 relatif à la création d'un établissement innovant** : lancement d'un appel à projet conjoint Agence Régionale de Santé/Conseil départemental pour la création d'un établissement innovant de 80 places sur l'agglomération tourangelle pour des personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénératives diagnostiquée et des personnes handicapées souffrant de déficiences intellectuelles et pouvant présenter des troubles cognitifs liés à l'âge ;



Innovations

↳ **Projet 6** : lancement d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) EHPAD visant à améliorer la prise en charge des résidents ;

Enjeu 5

Répondre à un enjeu majeur de notre département : améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Repenser la gouvernance et le pilotage de la politique autonomie

POLITIQUE

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

En 2017 le Conseil départemental s'est engagé dans une réforme de son organisation en rapprochant sa Direction de l'autonomie avec la MDPH. 2018 sera consacré à la mise en place d'une Maison départementale de l'autonomie. Dans le cadre du pilotage de la politique autonomie Comité d'engagement partenarial permettra d'étudier de manière croisée des projets et leurs modalités d'engagements financiers.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1** : mettre en place le comité d'engagement et suivre les projets examinés dans ce cadre (nombre de projets présentés) ;
- ↳ **Objectif 2** : piloter l'étude sur l'élaboration du schéma d'organisation des SAAD et organiser la tarification avec les services (nombre de services tarifés) ;



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1** : mise en place de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ;
- ↳ **Projet 2** : mettre en place un comité de pilotage et un comité technique pour animer, piloter et suivre les actions du schéma ;
- ↳ **Projet 3** : création d'un comité d'engagement, instance partenariale dédiée à l'étude croisée des projets et à leurs modalités d'engagements financiers ;
- ↳ **Projet 4** : animation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et de la Conférence des Financeurs ;
- ↳ **Projet 5** : élaboration d'un Schéma d'Organisation des SAAD pour définir un « juste tarif » départemental qui prend en compte les spécificités des interventions en fonction du degré de perte d'autonomie et qui permet aux structures d'assurer des prestations de qualité ;
- ↳ **Projet 6** : engager le lancement du système d'informatisation harmonisée de la MDPH dans le cadre de la démarche nationale concertée ;

Enjeu 6

Rendre plus efficiente, forte et soutenable la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Enfance et
famille

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en œuvre le cadre des orientations et du pilotage du nouveau schéma départemental de prévention et de Protection de l'Enfant et de la Famille pour 2018-2022

Contexte : en 2018, le Conseil départemental mettra en œuvre son nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfant et de la famille 2018-2022. Il porte trois ambitions majeures, sur lesquelles s'appuient l'ensemble des actions proposées :

- Favoriser la place de l'enfant dans sa famille en renforçant l'offre de prévention et de protection à domicile ;
- Déployer une politique plus qualitative : application intégrale de la législation, diagnostics étayés, réponses individualisées, familles mobilisées et impliquées, anticipation des fins de mesures ;
- Renforcer l'approche partenariale au travers d'une responsabilité partagée sur l'ensemble des champs.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : mettre en œuvre le pilotage du schéma basé sur une nouvelle culture partenariale notamment en installant l'ensemble des dispositifs de pilotage et en construisant les différents protocoles (protocole d'autonomie prévu par la loi du 14 mars 2016 notamment) ;

↳ **Projet 2** : réinterroger le cadre partenarial dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention et protection au travers d'appels à projets ;

↳ **Projet 3** : sécurisation de la procédure d'adoption notamment dans la répartition des responsabilités entre les services de l'État et ceux du

département afin de mieux distinguer le rôle de tuteur des enfants pupilles de l'État de celui d'accompagnement à la parentalité adoptive ;

↳ **Projet 4** : établissement d'un protocole de partenariat fluidifiant les relations avec les services de l'État en vue d'améliorer les délais de traitement des dossiers des mineurs non accompagnés (MNA) (obtention du titre de séjour, régularisation...). Les délais sont actuellement trop longs pour organiser pleinement la sortie de ces jeunes du dispositif de protection de l'enfance.

Enjeu 6

Rendre plus efficiente,
forte et soutenable
la politique de la petite enfance
et de l'enfance

POLITIQUE
Enfance et
famille

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir une politique de prévention diversifiée dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

2018 sera consacrée à la mise en œuvre des orientations du schéma départemental 2018-2022 visant à renforcer la primauté de la prévention en proximité des familles.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

66

↳ **Objectif 1** : baisse des signalements à l'autorité judiciaire liée à l'installation de la Cellule de recueil des informations préoccupantes ;

↳ **Objectif 2** : retour de 100% des évaluations pluridisciplinaires dans les délais prévus par le protocole partenarial relatif à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (10 semaines maximum à compter de la réception de l'information préoccupante) ;

↳ **Objectif 3** : favoriser une augmentation du taux de consommation de crédits dédiés aux Techniciens en Intervention Sociale et Familiale associatifs au regard des besoins constatés en territoire ;

↳ **Objectif 4** : augmentation du volume d'activité « télétransmission » pour les actes anonymes réalisés par les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile et des recettes correspondantes ;

↳ **Objectif 5** : définition d'une organisation adaptée en amont afin d'atteindre et de maintenir un taux d'occupation à 95% sur 2018 pour le Service d'accueil de jour jeunes enfants et parents (SAJJEP), en garantissant la diversification des publics accompagnés. Infléchir le dispositif

à titre expérimental vers les très jeunes enfants (0 à 4 ans) en lien avec l'enjeu de préservation et de renforcement du lien parent/enfant ;

↳ **Objectif 6** : maintien du dispositif d'accueil de 2 couples dans les 2 appartements en continu au Centre maternel et parental Sésame (loi du 14 mars 2016). En réponse à la hausse de la demande de suivi extérieur, et en fonction des moyens financiers et matériels alloués : évaluer l'opportunité d'élargir ces modèles d'accompagnement sur des appartements extérieurs au Sésame en permettant l'utilisation de la plateforme du Sésame pour optimiser les compétences parentales ;

↳ **Objectif 7** : évaluation de la perspective de déploiement d'un dispositif itinérant et dynamique de soutien et d'accompagnement à la parentalité dans les zones plus éloignées et rurales du département, en fonction des ressources humaines et matérielles pouvant être mises à disposition ;

↳ **Objectif 8** : développer et intensifier les interventions du dispositif de soutien aux assistants familiaux, notamment en partenariat avec l'association Enfance et Plurielle (objectif : 5 situations en file active) ;

Enjeu 6

Rendre plus efficiente,
forte et soutenable
la politique de la petite enfance
et de l'enfance

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir une politique de prévention diversifiée dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Enfance et
famille

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : consolider le fonctionnement de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), en particulier avec les partenaires. Élaboration et communication sur l'ensemble des outils partagés : guide de procédure, objectifs ;

↳ **Projet 2** : élaboration des principes de fonctionnement entre le Conseil départemental et la Métropole dans le cadre de la délégation de compétence relative à la prévention spécialisée. Cette compétence est déléguée à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018 et un pilotage bicéphale est prévu pendant 3 ans compte tenu des missions de protection de l'enfance dévolues à la prévention spécialisée ;

↳ **Projet 3** : amélioration du recours aux Techniciens en Intervention Sociale et Familiale (TISF) au bénéfice des familles en levant les freins existants. Recentrage et harmonisation des missions d'interventions sociales et éducatives en protection et en prévention à domicile en repensant les fiches de poste des référents « action éducative à domicile » (AED) et « action éducative de prévention » (AEP) ;

↳ **Projet 4** : amélioration de l'articulation entre les missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le dispositif PRADO (Programme d'accompagnement du retour à domicile) : outil de prévention permettant une continuité de l'accompagnement des femmes enceintes et des jeunes parents par les sages-femmes et les puéricultrices du département ;

↳ **Projet 5** : application des modalités de la nouvelle convention de partenariat entre le Conseil départemental et la CPAM au travers des actes réalisés par les médecins et sages-femmes de Protection Maternelle et Infantile et de la facturation de ceux-ci. Définition, avec les médecins de Protection Maternelle et Infantile et la CPAM, des actions de prévention à développer sur les territoires en application de la convention et dans le cadre des contrats locaux de santé ;

↳ **Projet 6** : évolution vers davantage d'équité territoriale en termes de soutien et d'accompagnement à la parentalité assurés par l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille ;

↳ **Projet 7** : engager une réflexion avec l'Agence Régionale de Santé autour de la création d'une unité mères-bébés permettant d'accueillir des mères et leurs enfants, dont la relation est mise à mal en raison d'une pathologie psychiatrique chez la mère ;

↳ **Projet 8 innovant relatif à la télémédecine** : face à la difficulté de recruter des médecins, une réflexion autour de la télémédecine va être engagée afin que les professionnels de la PMI, en particulier les puéricultrices et les sages-femmes, puissent assurer les consultations de pédiatrie préventive avec la présence d'un médecin à distance.



Innovations

Enjeu 6

Rendre plus efficiente,
forte et soutenable
la politique de la petite enfance
et de l'enfance

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer la prise en charge des mineurs accueillis

POLITIQUE
Enfance et
famille

Offrir des réponses adaptées y compris aux mineurs non accompagnés, en renforçant la coordination des acteurs et en impulsant une véritable logique de parcours en cohérence avec les dispositifs de droit commun.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

68

↳ **Objectif 1 de maintien du nombre de places en accueil familial** : 40 nouveaux recrutements d'assistants familiaux, soit a minima 40 places supplémentaires au bénéfice des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;

↳ **Objectifs 2 relatifs à la gestion du dispositif des mineurs non accompagnés** :

- Respect du délai d'évaluation de 5 jours ;
- Désengorgement du dispositif de premier accueil réalisé au Conseil départemental ;
- Assurance d'un suivi efficient de la mise en œuvre de l'appel à projet relatif aux mineurs non accompagnés ;
- Développement des possibilités de droit de visite et d'hébergement pour les familles bénévoles ;
- Renforcement et mise en œuvre des protocoles avec l'État au niveau départemental et national (échanges avec la cellule nationale MNA, base de données, expérimentations...)

↳ **Objectif 3 relatif à l'augmentation des modes de prise en charge dès 2018** : mesures de Tiers Dignes de Confiance, mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcé (AEMOR), mesures de placement éducatif à domicile (PEAD),

places de logements autonomes (type foyers de jeunes travailleurs), places de logements de semi-autonomie ;

↳ **Objectifs 4 de prise en charge des enfants par l'IDEF** :

• **Le 1^{er} objectif recherché est de continuer à améliorer la qualité du travail avec les familles** par la poursuite des enquêtes de satisfaction, de l'organisation des groupes de paroles pour le Centre parental, le Service d'accueil de jour jeunes enfants et parents, le Placement éducatif à domicile et de l'enquête auprès des parents d'anciens enfants accueillis ;

• **Le 2^e objectif est de continuer à améliorer l'accompagnement des enfants « à difficultés multiples »** en cherchant à réduire le nombre de passages à l'acte nécessitant une hospitalisation par l'amélioration du partenariat avec les services de santé (hôpital, CMU, CMP...), comme cela a déjà été engagé avec le CHU de Tours (rencontres entre l'IDEF et des professionnels pédopsychiatres et psychologues du site de Clocheville), et en évitant les ruptures de placement en familles d'accueil ASE ;

Enjeu 6 Rendre plus efficiente,
forte et soutenable
la politique de la petite enfance
et de l'enfance

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer la prise en charge
des mineurs accueillis

POLITIQUE
Enfance et
famille

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : restructuration de l'offre départementale en terme d'accompagnement et d'hébergement pour une prise en charge individualisée et de proximité en faveur des enfants et des familles ;

↳ **Projet 2** : renouvellement de la campagne de recrutement d'assistants familiaux visant à maintenir le nombre actuel de places d'accueil familial (756 actuellement) compte tenu de la pyramide des âges vieillissante de ces professionnels ;

↳ **Projet 3** : positionnement du projet pour l'enfant (PPE) comme un outil favorisant la continuité et la cohérence des parcours, y compris pour les mineurs non accompagnés : instauration d'une référence unique et identifiée au travers du PPE permettant un suivi cohérent et durable tout au long du parcours de l'enfant dans le dispositif de protection de l'enfance, en concertation avec les autres intervenants ;

↳ **Projet 4** : impulsion en faveur d'une réelle logique de parcours dans la prise en charge des mineurs non accompagnés assurée par la mise

en œuvre des 2 lots de l'appel à projets organisant la mise à l'abri, l'évaluation, l'accueil et le suivi socio-éducatif dans sa globalité et garantissant l'application de la réglementation de façon humaniste dans l'accueil de ces jeunes ;

↳ **Projet 5** : décloisonnement des prises en charge des mineurs relevant de l'éducatif et du sanitaire en renforçant la coordination des acteurs (Conseil départemental, Agence Régionale de Santé, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, acteurs de santé) ;

↳ **Projet 6** : fluidifier la gestion des places entre et dans les structures d'accueil pour éviter la saturation du dispositif d'accueil des mineurs ;

↳ **Projet 7** : étude régulière du statut juridique des enfants confiés, notamment des plus jeunes, en situation de délaissement parental afin de leur proposer un projet de vie durable dont le développement du parrainage (accueil bénévole par un tiers).

Enjeu 6 Rendre plus efficiente, forte et soutenable la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Recentrer et promouvoir les actions départementales concernant les modes d'accueil de la petite enfance

Le Conseil départemental doit s'adapter régulièrement à l'évolution des besoins de ses publics, améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil et articuler son action avec celle de ses partenaires.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif au délai de traitement des demandes d'agrément** : respect du délai légal de 3 mois maximum pour toute demande d'agrément au métier d'assistant maternel ;

↳ **Objectif 2 relatif à l'amélioration du suivi de la pratique professionnelle des assistants maternels et familiaux** : améliorer le suivi des assistants maternels agréés par l'équipe dédiée. Tenir en 2018 un minimum de 5 réunions d'information en faveur des assistants maternels et de 2 réunions en direction des assistants familiaux ;

↳ **Objectif 3** relatif au soutien des relais assistants maternels (RAM) aux réunions d'information organisées dans le département et à la formation obligatoire des assistants maternels.



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : poursuite de la sécurisation de la procédure d'agrément des assistants maternels et familiaux. Organisation de réunions d'information spécifiques au métier d'assistant familial. Poursuite des réunions d'information préalables à l'obtention de l'agrément ;

↳ **Projet 2** : mise en place du protocole réglementaire d'échange d'informations avec PAJEMPLOI (Prestation d'accueil du jeune enfant) et la Caisse d'allocation familiale (CAF). Ce protocole facilitera la transmission des informations entre les institutions qui interviennent sur le champ des assistants maternels ;

↳ **Projet 3** : continuité du soutien financier en direction des structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans pour favoriser l'insertion professionnelle des parents et des enfants porteurs de handicap avec 57 places ciblées ;

↳ **Projet 4** : articulation des interventions entre les partenaires des secteurs sanitaires et ceux de la petite enfance (professionnels de santé de la Protection Maternelle et Infantile avec les acteurs libéraux et associatifs) ;

↳ **Projet 5** : maintien de la contribution des services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental aux travaux du schéma départemental des services aux familles.

Enjeu 7

Rendre plus efficiente la territorialisation de nos politiques sociales

En 2017, le Conseil départemental a mis en place, une nouvelle sectorisation de l'action sociale départementale sur la base de 120 postes d'assistants sociaux de secteur répartis dans les 6 territoires, en tenant compte des réalités territoriales et des charges de travail des professionnels. Il a également établi, un nouveau plan de permanences sociales en maintenant un accueil du public avec et sans rendez-vous dans les 22 Maisons départementales de la solidarité et en l'accueillant sur rendez-vous dans 131 lieux de proximité.

La déssectorisation a été pérennisée sur deux MDS (Chinon et les Fontaines) et une réflexion relative à l'accueil et à l'accompagnement des publics a été initiée dans chacun des 6 territoires. Elle a été exposée et partagée lors d'un séminaire « action sociale » au Prieuré De Saint Cosme fin 2017.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Apporter une réponse sociale rapide et de proximité à l'ensemble des personnes en difficultés

POLITIQUE
Action sociale
et logement

71

ACTIVITÉS COURANTES 2018

Déclinaison de nouveaux modes d'organisation (dont la déssectorisation) dans chacun des territoires

Concernant le Fonds de Solidarité Logement :

↳ **Objectif 1 : maîtriser le nombre des aides pour stabiliser la dépense des dispositifs d'accès et de maintien dans le logement :**

- Le nombre de dossiers d'accès au logement : 1700 (1550 examinés fin novembre 2017) ;
- Le Nombre de dossiers de maintien dans le logement : 650 (595 examinés fin novembre 2017) ;
- Le nombre d'impayés de factures d'énergie / d'eau / de téléphone : 3 600 (3 252 examinés fin novembre 2017) ;

↳ **Objectif 2 : poursuivre la lutte contre la précarité énergétique avec l'appartement pédagogique**

temporaire installé sur la métropole depuis 2015. Pour 2018, le projet est de déplacer l'appartement pédagogique à AMBOISE dans le quartier Maletrenne et à terme de réduire le recours au FSL sur ce volet. 299 personnes ont été accueillies sur l'appartement du Sanitas. L'objectif 2018 est chiffré à environ 300 personnes sur ce nouveau site ;

↳ **Objectif 3 : développer les partenariats avec la totalité des EPCI pour accroître les recettes du FSL :** la progression des recettes attendues pour 2018 est de 5 000€ soit une progression de 3% par rapport à 2017 ;

↳ **Objectif 4 :** suivre la répartition des actions par territoire et l'évolution du nombre d'aides FSL par territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Apporter une réponse sociale rapide et de proximité à l'ensemble des personnes en difficultés

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : poursuivre la réflexion sur « l'action sociale de demain » pour garantir un accueil de qualité des usagers répondant aux attentes du public ainsi qu'aux évolutions des services autour de l'accueil et de l'accompagnement des publics ; en expérimentant en 2018 de nouvelles organisations telles que :

- Au 1^{er} janvier 2018 déssectorisation sur un nouveau périmètre (quartiers politique de la ville) sur Tours Sud Loire (MDS Mame) ;
- Renfort de l'accueil de premier et deuxième niveau dans plusieurs MDS (Joué les Tours, Monconseil...)

Cette démarche innovante initiée en 2016 sera poursuivie en 2018 avec la création d'un nouveau temps fort de partage de réflexions et de projets avec les équipes action sociale territorialisées ;

↳ **Projet 2** : développer des modalités nouvelles d'accompagnement dans le domaine de la vie quotidienne en s'appuyant sur le concept d'ECONOVIE :

- Mise en place d'un carnet d'accompagnement ;
- Développer des actions collectives avec ce concept sur la MDS de Bléré ;
- Mettre en œuvre les projets locaux dans chacun des territoires ;

↳ **Projet 3 relatif à l'informatisation et à la dématérialisation de l'action sociale** : à compter du 1^{er} janvier 2018, amorce de cette informatisation avec GENESIS (dossier minimal) et la GED

action sociale sur 3 MDS (Chinon, les Fontaines et Mame) ; (cf. axe 3, développement consacré à l'administration numérique) ;

↳ **Projet 4 : informatisation de l'action sociale et extension de la GED** : actuellement, l'action sociale départementale n'est pas informatisée. La déssectorisation mise en place depuis deux ans dans 2 MDS incite la collectivité à accélérer le projet d'informatisation à l'échelle du département, couplée avec une dématérialisation des documents (GED action sociale) (cf. orientation stratégique développer l'administration numérique) ;

↳ **Projet 5 : soutenir les professionnels action sociale dans l'exercice de leurs fonctions par le biais d'actions d'information et de formations** : renouveler les actions de formation telles que l'analyse de la pratique, l'atelier d'écriture et des formations thématiques ;

Concernant le Fonds de Solidarité Logement :

↳ **Projet 6** : gérer la délégation de compétence FSL dans le cadre de la convention entre le Conseil départemental et la Métropole. Mettre en place la collaboration entre les deux collectivités dans la perspective d'un éventuel transfert de compétence à terme ;

↳ **Projet 7** : simplifier les démarches administratives des demandeurs d'aides FSL en achevant la numérisation des documents avec la mise en place de la Gestion Electronique des Documents (GED) (cf. axe 3, développement consacré à l'administration numérique).

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la déclinaison territoriale des politiques sociales pour mieux répondre aux besoins des usagers

2018 est l'année de l'adoption des deux schémas départementaux majeurs pour la collectivité celui de l'Autonomie et celui de la prévention et de la Protection de l'enfance et de la famille. Les Territoires en première ligne sur de nombreuses missions devront assurer la déclinaison et la mise en œuvre.

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1** : organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation à destination des maires, des professionnels de l'éducation nationale sur le repérage de l'enfant en danger et sur le fonctionnement de la CRIP dans 3 territoires ;
- ↳ **Objectif 2** : signature d'un Projet pour l'enfant pour chaque enfant confié sur chacun des territoires ;
- ↳ **Objectif 3** : assurer 80% des missions réglementaires PMI ;
- ↳ **Objectif 4** : traiter 100% des Informations Préoccupantes nécessitant une évaluation pluridisciplinaire dans les délais ;
- ↳ **Objectif 5** : organisation d'ateliers d'information et démonstration à destination des bénéficiaires de l'outil Job Touraine.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1** : assurer la déclinaison locale des orientations des deux nouveaux schémas départementaux de l'autonomie et de l'enfance ;
- ↳ **Projet 2** : agir localement pour le développement et la mise œuvre des actions d'insertion favorisant un retour vers l'emploi (Job Touraine, action type THR, Atout Parrainage...) ;
- ↳ **Projet 3** : développer les partenariats avec les coordinations autonomie sur les territoires ;
- ↳ **Projets 4** : couvrir l'ensemble du territoire dans le cadre des missions de PMI (consultations, dépistages...) ;
- ↳ **Projet 5** : mettre en place l'évaluation pluridisciplinaire réglementaire des Informations Préoccupantes ;
- ↳ **Projet 6** : accompagner la mise en place des actions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes .

Enjeu 7
Rendre plus efficiente
la territorialisation
de nos politiques sociales

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer une dynamique territoriale
sur nos territoires

POLITIQUE
Solidarités

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1** : dans le cadre de l'opération de présentation de l'offre sociale du Département à l'ensemble des conseils communautaires EPCI, 8 présentations restent à organiser en 2018 ;
- ↳ **Objectif 2** : développement d'un partenariat avec les EPCI pour promouvoir la complémentarité de l'offre sociale sur les territoires ;
- ↳ **Objectif 3** : organisation de portes ouvertes à destination des partenaires sur 3 territoires : Nord Est, Joué/Saint-pierre, Tours Sud Loire.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1 : améliorer le partenariat de l'action sociale départementale** : Le contexte partenarial tend à évoluer, avec des repositionnements de nos partenaires (CAF, CARSAT...) et avec l'émergence d'un réseau de MSAP initié par l'Etat.

Face à ces évolutions, le Conseil départemental se fixera comme objectif 2018 d'améliorer le partenariat avec les MSAP en établissant des principes d'articulation à l'échelle du département qui seront déclinés dans des conventions locales avec les MSAP ;

↳ **Projet 2** : clarifier le positionnement des Maisons Départementales de la Solidarité dans les nouveaux contours du paysage de l'offre sociale sur le département caractérisé notamment par l'émergence des MSAP ;

↳ **Projet 3** : organisation d'opérations Portes Ouvertes au sein des MDS pour valoriser le rôle et les missions du département en matière sociale et médico-sociale ;

↳ **Projet 4** : affirmer le rôle de chef de file du département en matière sociale dans le cadre des projets sociaux de territoires et des instances partenariales.





ENJEU 8 : MODERNISER L'ORGANISATION ET LES PRATIQUES DE L'INSTITUTION
POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DE NOTRE ACTION
PUBLIQUE

ENJEU 9 : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE

AXE 3 MODERNISATION ET EFFICACITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

La transformation numérique du service public est un des socles de la modernisation de l'action publique, dont les bénéfices majeurs attendus portent sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service rendu aux usagers, et sur la simplification des relations entre les administrations.

Ce changement en profondeur est lié à la généralisation de l'usage du numérique au quotidien, tant par les citoyens que par les entreprises, qui considèrent aujourd'hui le numérique comme une opportunité majeure de simplification et de compétitivité. Le développement de ces usages est rendu possible par la couverture numérique des territoires, et doit se développer en même temps. Les pouvoirs publics doivent être en capacité non seulement d'accompagner la transition numérique mais également en être un des acteurs moteurs. Il s'agit d'intégrer les gains d'efficacité, d'accessibilité, de sécurité permis par ces outils, sans lesquels les acteurs publics ne pourront pas interagir avec les acteurs économiques du territoire. Que ce soit dans le secteur de la santé, de

l'éducation ou des transports par exemple, le numérique sous-tend déjà les politiques publiques, et ce phénomène va s'étendre très rapidement à l'ensemble des domaines d'intervention de notre collectivité.

Pour accélérer ces mutations, l'Etat met en œuvre des politiques d'incitation et de levier de plus en plus contraignantes, au moyen de prescriptions légales et réglementaires, et en proposant différents outils et services dans une logique de plateforme. L'emblème de ce programme fort et incitatif est le portail des finances publiques Chorus Portail Pro, qui centralise toute la chaîne de comptabilité publique, à l'usage du comptable public mais aussi de l'ordonnateur et des fournisseurs.

- L'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016, applicable à partir du 25 mai 2018 ;
- L'obligation au 1er octobre 2018 de dématérialisation complète des procédures de passation des marchés publics, et d'ouverture des données essentielles relatives à ces marchés (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en application de l'ordonnance n° 2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics transposant la directive 2014/24/UE du 26 février 2014) ;
- L'obligation de dématérialisation des procédures comptables dans leur intégralité au 1er janvier 2019 (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, art. 108, et ses décrets d'application) ;
- L'obligation d'ouvrir et de diffuser de façon systématique, dans un

format ouvert, et dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les documents et données produits ou reçus dans le cadre de l'exercice du service public (Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016).

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire doit se doter des moyens techniques et organisationnels lui permettant de rester conforme à ces prescriptions.

CE TRAVAIL EN PROFONDEUR A DÉJÀ ÉTÉ ENTREPRIS SUR CERTAINS FLUX ET CERTAINS PROCESSUS MÉTIERS :

- Historiquement, ce sont les dossiers d'usagers dans le domaine social (handicap, autonomie) qui ont fait l'objet des premiers d'une dématérialisation au sein du Conseil départemental. Celle-ci est en cours de généralisation à l'ensemble des dossiers d'usagers (notamment dans le secteur de l'action sociale et du fonds de solidarité logement) ;



- La préparation, la validation et l'envoi au contrôle de légalité via le flux Actes des délibérations signées sous format électronique est déjà effective ; leur publication, obligatoire, sur le portail de la collectivité est en cours de préparation ;

- La dématérialisation de la chaîne comptable est partiellement réalisée, puisque depuis le 1er janvier 2017 certains fournisseurs doivent déjà soumettre leur facture sous forme dématérialisée. L'ensemble de la chaîne comptable sera bientôt entièrement numérique, notamment le flux PES, destiné au payeur, et les pièces justificatives qui l'accompagnent ;

- Le Département peut déjà recevoir des offres sous forme numérique dans le cadre des marchés publics, mais ce processus doit impérativement être généralisé pour le 1er octobre 2018. L'ensemble de la chaîne, tant du point de vue des outils que des procédures et des acteurs, doit être réinterrogée à cet effet.

D'autres chantiers conséquents sont en cours de déploiement : la dématérialisation systématique des courriers pour une diffusion plus rapide à leurs destinataires, un meilleur suivi et un classement selon des règles collectives. Ce travail participe de la mise en place d'une gouvernance de l'information qui repose sur un outil unique, GED Touraine, destiné à gérer les flux de correspondances, d'organiser le classement et la conservation des données et des documents engageants au sein d'un système qui en garantisse durant les délais réglementaires la fiabilité, la sécurité, et l'authenticité. La certification de GED Touraine par un organisme habilité, programmée en 2018, ouvre la porte à la dématérialisation totale



de tous les processus, car elle rendra possible à terme la suppression des supports papiers d'origine dès leur intégration dans le système documentaire unique et partagé de la collectivité. Cette chaîne dématérialisée s'appuie en outre sur la généralisation du parapheur électronique, tant auprès des élus du Département qu'auprès des services.

Ce projet de dématérialisation des correspondances suppose qu'il soit possible de gérer de façon entièrement numérique certains dossiers. Il pousse donc à l'élargissement de la dématérialisation à l'ensemble des procédures, par effet d'entraînement et d'interaction ; parmi les sujets identifiés comme prioritaires dans ce cadre, la dématérialisation et la conservation sous forme numérique des dossiers d'agents de la collectivité est un des principaux projets qui seront traités en 2018.

Dernière étape de la chaîne de gouvernance de l'information, la fonction archives doit être assurée autant pour les documents électroniques que pour les documents papier. De cette capacité

dépendra demain la faculté des usagers et des citoyens à faire valoir leurs droits, et l'écriture de l'histoire à venir. De ce point de vue, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a entrepris de travailler en partenariat avec d'autres collectivités, au premier rang desquelles le Conseil départemental de Loir-et-Cher ; le système d'archivage électronique mutualisé sera déployé en 2018.

PLUSIEURS GRANDS CHANTIERS INDISPENSABLES ET COMPLÉMENTAIRES DEVRONT ÊTRE ENTREPRIS POUR DONNER TOUTE SA COHÉRENCE ET TOUTE SON EFFICACITÉ À L'E-ADMINISTRATION :

- D'une part l'interopérabilité avec l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, CAF, collectivités... : l'automatisation des échanges d'informations est nécessaire pour simplifier et raccourcir les procédures. Le principe est de ne demander et de ne conserver qu'une seule fois les données nécessaires à l'accomplissement du service public, et de pouvoir échanger ces données de façon automatisée. La connexion entre les outils de chaque acteur est devenue indispensable, sur le principe de plateformes promu par l'Etat ;

- D'autre part, et cela constitue l'un des principaux chantiers qui reste à ouvrir, le développement de services aux usagers en ligne : les Tourangeaux doivent pouvoir opérer leurs démarches auprès du Conseil départemental de manière simplifiée et à distance, tout comme il le font aujourd'hui pour leur déclaration d'impôts, l'immatriculation des véhicules, la confection de pièces d'identité, ou encore l'inscription à la cantine scolaire ou à l'école. Ce point est un des enjeux phares des deux

années à venir. Le premier pas a été franchi en 2017 avec le formulaire de demande de subvention en ligne, ouvert aux collectivités dans le cadre des programmes FDD et FDSR ; il reste à étendre ce formulaire à toutes les demandes de subventions déposées auprès du Conseil départemental, et à ouvrir d'autres formulaires en ligne, notamment dans le domaine de l'action sociale ;

- L'accès à ces services en ligne, dont le développement est inéluctable, doit être accompagné, pour ne laisser aucun administré et aucun citoyen à l'écart ; la question de l'inclusion numérique, désormais compétence des Conseils départementaux, est un sujet qui relève pleinement des politiques de solidarité territoriale et de solidarité sociale du Département : il s'agit de maintenir une forme d'équité entre les territoires en matière d'accès (dans le cadre des équipements en infrastructures numériques) et d'accompagnement des publics socialement en difficulté.

D'AUTRES CHANTIERS SONT CORRÉLÉS AU DÉPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE, ET EN SONT MÊME UNE CONDITION ESSENTIELLE :

- La mise en place des éléments garantissant la protection des données à caractère personnelle, puisque les collectivités doivent faire face aujourd'hui à une double injonction contradictoire : diffuser le plus largement possible les données qu'elles détiennent tout en étant garante de la protection des droits individuels, notamment dans leurs domaines de compétence les plus sensibles, comme la solidarité au sein des Conseils départementaux. Dans ce domaine, notre Département devra

adapter rapidement ses procédures et son système d'information pour appliquer l'exigeant règlement européen en la matière (RGPD : règlement général sur la protection des données à caractère personnel) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016, et applicable à partir du 25 mai 2018 ;

- Le travail sur la sécurité des systèmes d'information : L'adoption de règles de sécurité rigoureuses et appropriées est la seule solution qui permet d'éviter la majorité des cyberattaques, dont on constate aujourd'hui le nombre croissant. Cette démarche est indispensable si le Département veut assurer une protection efficace des données personnelles qu'il détient ;

La mise en place de l'administration numérique, dans ses composantes techniques et organisationnelles, est donc bien davantage qu'une simple évolution pratique. Elle modifie en profondeur les manières de travailler, les interactions des agents avec leurs collègues et les usagers. Elle nécessite impérativement une adhésion des agents à cette révolution dans les méthodes de travail, et une appropriation des notions, des circuits, et des pratiques de l'e-administration.

La dématérialisation ne se limite donc pas à un projet informatique ; puisqu'elle touche à l'organisation, elle constitue un véritable projet d'administration, intégrant des objectifs en termes de management (transversalité, collaboration), de pilotage, voire de relation à l'utilisateur et aux partenaires. Les obligations réglementaires évoquées plus haut constituent une opportunité de faire coïncider les objectifs stratégiques du projet d'administration

avec les évolutions en cours :

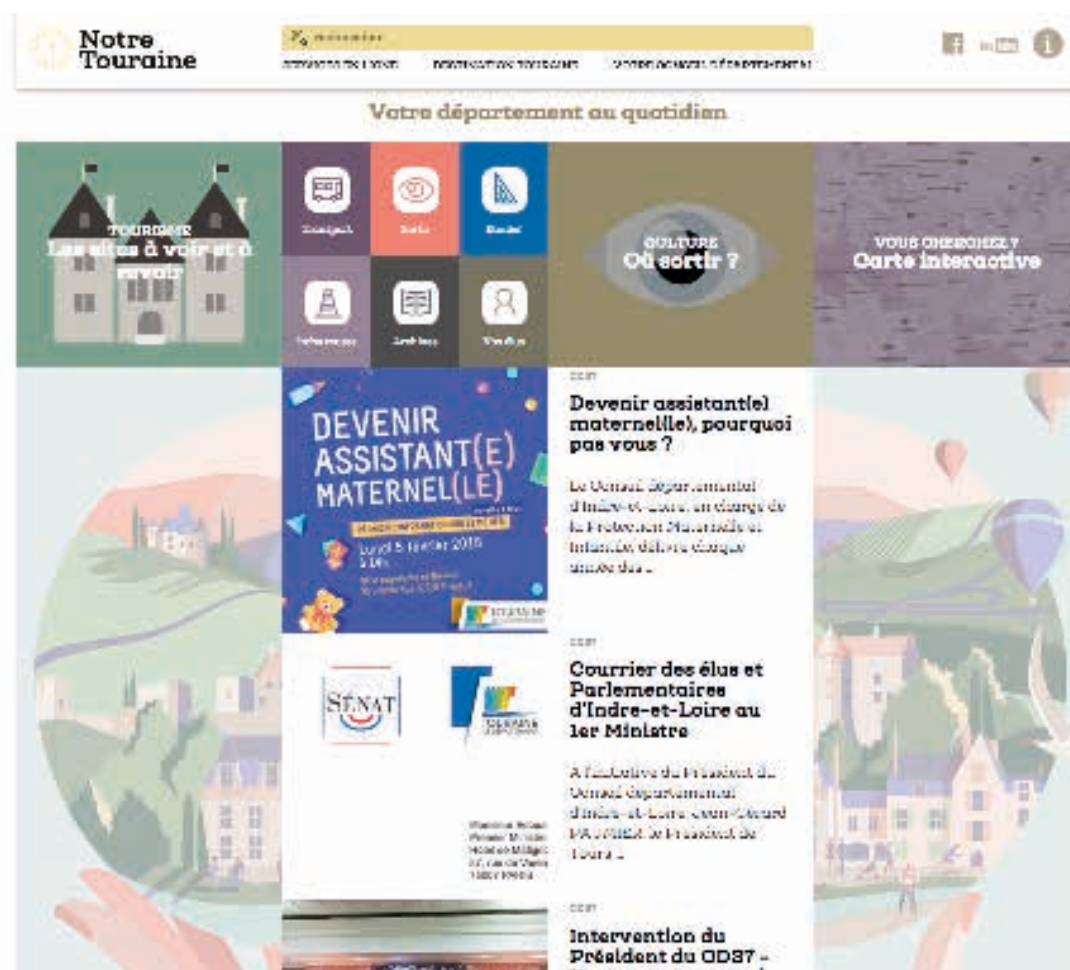
- **Gains d'efficacité.** Il est communément admis aujourd'hui que les gains économiques potentiels de la dématérialisation ne portent pas sur les infrastructures et les matériels (pour lesquels l'investissement et la maintenance sont des éléments coûteux), mais les capacités d'usage de l'outil : simplification des circuits de traitement des dossiers (via des workflows) limitant les pertes de temps et les risques d'erreur ; automatisation de tâches simples dans le traitement en masse de certains dossiers (notamment des tâches de ressaisie des données sur des formulaires), libérant du temps pour un travail plus qualitatif, notamment vis-à-vis de l'utilisateur. L'allègement des tâches purement administratives mène à une « débureaucratization ». C'est au terme de ce processus, et seulement à ce moment-là, que les évolutions en cours donneront lieu à des gains ou des redéploiements en termes de postes ;

- **Sécurisation des données et des procédures.** Le fait que les données nécessaires à la gestion puissent être centralisées et partagées par tous les acteurs du processus permettra de s'assurer plus facilement de leur complétude et de leur actualité. Les données seront actualisées plus rapidement et une seule fois pour tous les acteurs ; elles pourront – et devront être partagées avec les partenaires extérieurs à la collectivité. Cette fiabilisation de la donnée porte, en elle-même, un gain important en temps et en qualité d'analyse ;

• **Pilotage des activités.** L'accès à des données fiables et consolidées permettra de les exploiter en vue d'améliorer le pilotage du Département et de ses activités, en s'appuyant sur la génération de tableaux de bord basés sur des données incrémentées le plus automatiquement possible.

La stratégie numérique sous-tend le développement de l'administration territoriale ; elle a pour objectif

de la simplifier et comme défi de la rapprocher des usagers ; mais l'expérience acquise par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire est aussi destinée à être partagée auprès des collectivités tourangelles ; c'est un des axes que propose l'ingénierie territoriale et une des missions que s'est fixée la collectivité.





Enjeu 8

Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Construire des dispositifs de pilotage

POLITIQUE
Gouvernance et
Pilotage

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

Gouvernance :

↳ **Projet 1 Actualiser l'arborescence stratégique et opérationnelle** : cette arborescence est un mode de présentation de la cohérence globale de notre organisation, qui fait le lien entre les niveaux politiques et stratégiques et les niveaux les plus opérationnels de notre institution. Elle permet ainsi de lier chaque projet, chaque action aux objectifs que nous nous sommes fixés. Elle doit être actualisée chaque année avec l'intégration de tous les projets et des objectifs relatifs aux activités récurrentes qui sont présentés dans le document d'orientations budgétaires ;

↳ **Projet 2 relatif aux orientations budgétaires** : la structure du présent document des orientations budgétaires a été construite dans le prolongement de celles des documents d'orientations budgétaires de 2016 et 2017 à partir des axes, enjeux et orientations stratégiques de l'arborescence évoquée plus haut. Et sa fonction reste celle d'un cadre annuel de performance (CAP 2018) fixant des objectifs en terme de projets et d'activités. Mais son contenu fixe un nouveau cap, qui sera celui de la 2^e partie du mandat de la majorité départementale :

- Maximiser l'investissement : l'effort considérable de recherche d'économies de fonctionnement réalisé ces trois dernières années, qui va se poursuivre, a été entrepris avec l'objectif de maintenir l'investissement du Département au plus haut niveau possible ;
- Développer le recours aux innovations : dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint, le Conseil départemental et les collectivités locales d'Indre-et-Loire ne pourront relever les défis de demain qu'en investissant massivement et en développant le recours aux innovations de tous ordres (usages numériques et objets connectés pour exploiter tout le potentiel de développement des infrastructures numériques qui vont être construites, mais pas seulement), et donc aux expérimentations pour les tester ;
- Conduire la transformation de notre institution en une administration numérique : ce n'est plus un choix, c'est aujourd'hui une impérieuse nécessité. Les administrations d'Etat et les entreprises s'y sont converties et le Département ne pourra plus fonctionner avec elles s'il ne met pas en œuvre résolument cette mutation ;

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

POLITIQUE
Gouvernance et
Pilotage

ORIENTATION STRATÉGIQUE
Construire des dispositifs de pilotage

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 3 de rapport annuel de performance** : au cadre annuel de performance de l'année dernière, correspondra un rapport annuel de performance réalisé au moment du bilan annuel, c'est-à-dire mi-2018 ;

Pilotage :

↳ **Projet 1 de système d'information décisionnel (SID)** : il s'agit d'un outil permettant de collecter, d'organiser et de partager des données qualifiées et utiles à l'amélioration du pilotage des activités. A terme, cet outil pourrait permettre de croiser des données RH, financières, patrimoniales et sociales. Le premier développement, consacré au domaine des ressources humaines, sera opérationnel à partir de 2018 ;

↳ **Projet 2 relatif à la gestion des « offres de services »** : configuration d'un outil transversal de gestion d'offres de services internes (informatiques) et externes (ingénierie) à partir de catalogues de services. Périmètre : ingénierie départementale et direction des systèmes de l'information ; mais il pourra s'étendre à d'autres offres de services interne (DLI, etc). Objectifs : piloter les activités, rationaliser le travail relatif aux offres de services, alléger le travail bureaucratique des personnes gérant ces offres de services et engager l'institution dans la voie d'une administration numérique.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

POLITIQUE
Organisation

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

Le développement de l'administration numérique ne cesse de prendre de l'ampleur, et le Département s'inscrit pleinement dans cette dynamique, qui a pour ambition de fluidifier le fonctionnement des services et de les rendre accessibles à tous. Plusieurs échéances réglementaires importantes se profilent en 2018 : la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018, la dématérialisation intégrale de la commande publique le 1^{er} octobre 2018, la généralisation de la dématérialisation des factures à l'horizon 2020 notamment.

Pour s'y conformer, les services du Département (direction des systèmes d'information, Archives départementales, Mission projets transversaux...) travaillent ensemble à la mise en œuvre de différents outils mais aussi à la refonte du fonctionnement des organisations, qui accompagne nécessairement cette transformation numérique.

A terme, il s'agit, à travers l'expérience acquise par la collectivité, de pouvoir accompagner le passage à l'échelle de l'administration numérique sur tout le territoire.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

↳ **Projet 1 relatif à la dématérialisation des correspondances** : nous recevons en gros chaque année 400 000 courriers et 1 000 000 de courriels. Les courriers sont acheminés par la poste, par navettes internes ou par des prestataires externes sur une multiplicité de sites (70, hors collèges). Le traitement des correspondances est essentiellement manuel et implique des tâches redondantes dans les différents services : sa gestion mobilise au total 27 ETP.

Un audit a mis en évidence des besoins en matière d'homogénéisation des pratiques, de traçabilité des courriers, d'optimisation des délais de traitement et de suivi des réponses : notre institution doit donc se saisir de l'opportunité du passage à la dématérialisation pour optimiser son fonctionnement dans ce domaine.

Cette dématérialisation a débuté sur le périmètre des courriers réservés. Le chantier a été engagé en utilisant le logiciel de gestion électronique des documents déjà acquis par la collectivité, nommé depuis « GED TOURAINE » (cf schéma). Ainsi, entre juin 2016 et décembre 2017, 3746 courriers « réservés » ont circulé uniquement par voie électronique. Cette dématérialisation permet l'enregistrement automatique des courriers réservés, leur transmission rapide vers tous les sites du Département (STA, MDS...), leur suivi et la traçabilité des actions, une visualisation globale du dossier relatif à un courrier (notification de réception, commentaires, Courrier-réponse...), leur recherche plus aisée pendant et après le traitement. En somme, elle apporte de la sécurité et de l'efficacité.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique



ORIENTATION STRATÉGIQUE
Optimiser notre organisation

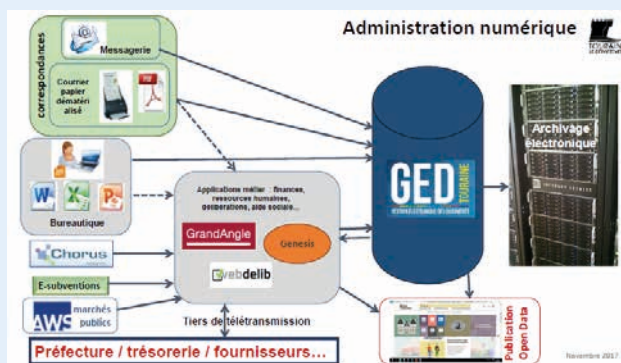
PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Suite à cette expérience probante, la collectivité a décidé d'étendre la dématérialisation des correspondances à la totalité du courrier entrant dans GED TOURAINE. Dans ce domaine, notre démarche, déjà engagée, est exigeante et notre projet ambitieux. Bien entendu, la mise en place de la dématérialisation requiert le développement d'un logiciel, mais elle exigera avant tout, au-delà de cette dimension purement technique, de mener un travail avec tous les services pour identifier les besoins, les différentes typologies de courriers reçus, les métadonnées utiles, les circuits de distribution, le plan de classement documentaire de la collectivité... Bref, cette démarche de dématérialisation interrogera le fonctionnement de notre organisation dans un souci d'optimisation et pourra donc s'accompagner de la transformation des pratiques : l'accompagnement au changement des différents utilisateurs sera donc centrale dans la réussite de ce projet.

Les travaux ont commencé en 2017 avec plusieurs services pilotes et le logiciel a été testé à partir de la fin de l'année par deux d'entre eux (Service Formation et Accompagnement Professionnel, Service Territorial d'Aménagement du Sud Est). Les objectifs pour 2018 sont la mise en production du logiciel pour ces deux services, un déploiement progressif à d'autres entités (la Direction des Routes, le Service Santé au Travail, dossiers de candidatures, la Direction de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement, ...) et la prise en compte des courriels lors des mises en production.

La dématérialisation des correspondances est un projet de grande ampleur dont la mise en oeuvre exigera plusieurs années de travail.

↳ **Projet 2 relatif au déploiement d'un outil de GED et d'une gouvernance de l'information :** l'administration numérique génère des documents et des données électroniques à valeur probante et engageante, dont la conservation est nécessaire tant pour la gestion que pour la justification des droits des individus. Le Département s'appuie sur un outil de Gestion électronique de Documents (GED) et un ensemble d'outils méthodologiques et technologiques pour garantir la sécurité, l'authenticité et la pérennité des informations qu'il gère. La GED est déployée progressivement dans tous les services, sur la base de plans de classement construits spécifiquement, permettant d'assurer la traçabilité et l'identification des documents, mais aussi de définir leur cycle de vie dans le temps. Déjà opérationnelle dans le secteur social, la GED sera notamment déployée en 2018 dans la gestion des ressources humaines (avec la dématérialisation des dossiers de personnel), ainsi que dans le processus comptable et les marchés publics. Elle permet un meilleur partage de l'information et facilite le travail à distance, en particulier dans le cadre du télétravail et des déplacements sur le terrain des agents du Département.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

88

↳ **Projet 3 relatif à la dématérialisation comptable** : la dématérialisation de la chaîne comptable, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019, constitue une opportunité de réexaminer en profondeur nos procédures financières et de s'interroger sur leur pertinence dans un environnement demain totalement numérique. Elle s'appuie sur l'outil de Gestion Électronique des Documents (GED, cf projet 2), et constitue un moyen simple de parvenir à une sécurisation et une automatisation des tâches comptables de base ;

La numérisation des factures, leur enregistrement comptable et l'attachement des pièces justificatives au mandat ou titre correspondant permettent en effet des gains de productivité significatifs ; loin de se résumer à une démarche technique, la dématérialisation est un projet managérial et organisationnel concernant l'ensemble de la collectivité, qui permettra d'améliorer le soutien du Département à l'activité économique (réduction des délais de paiement), d'optimiser les procédures administratives (gains de temps et d'efficacité des agents) et de valoriser le métier comptable ;

Cette évolution conçue en mode-projet (groupes de travail entre direction des finances, DSI, direction des archives et directions opérationnelles) doit en outre entraîner, du fait de la réorganisation des procédures comptables, une refonte de l'organigramme de la fonction comptable du

Département (changement des fiches de poste, formations et professionnalisation des agents concernés) et une amélioration de la qualité comptable ;

↳ **Projet 4 de mutualisation de l'archivage électronique** : les conclusions de l'étude commanditée en 2017 par les Conseils départementaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher vont être mises en œuvre dès 2018, avec l'acquisition d'un outil d'archivage électronique mutualisé qui permettra de partager les coûts, les savoir-faire et les expériences dans le déploiement de la dématérialisation. L'extension de cette solution à d'autres collectivités, notamment sur le territoire départemental, constitue, à terme, un des objectifs de ce projet ;

↳ **Projet 5 de dématérialisation des arrêtés** : l'élaboration des arrêtés publiés par le Département est aujourd'hui manuelle et à l'initiative de chaque service ; pour renforcer la sécurité juridique de ces actes réglementaires, simplifier et accélérer les échanges avec les partenaires de la collectivité (services de l'Etat, bénéficiaires...), il est nécessaire de produire et authentifier ces documents sous forme électronique, sous le contrôle de la direction des affaires juridiques, via le logiciel déjà utilisé pour la préparation des délibérations. Les principales opérations à mener portent sur les circuits, les acteurs et les procédures à mettre en place au cours de l'année 2018 ;

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

↳ **Projet 6 de dématérialisation des formulaires de demandes de subventions** : première étape des services en ligne aux usagers, les formulaires de demandes de subvention ont été déployés en 2017 à destination des collectivités, pour deux dispositifs (F2D / FDSR). L'objectif est double : d'une part de simplifier la démarche de dépôt des dossiers, et d'autre part d'accélérer leur instruction par les services du Conseil départemental, tant sur le fond (consultation du dossier par tous les services concernés) que sur la plan financier (connexion avec le logiciel financier). Le dispositif sera étendu progressivement en 2018 à d'autres types de subventions ;

↳ **Projet 7 relatif à la dématérialisation complète des dossiers individuels des agents** :

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs. :

- Disposer pour chaque agent d'un dossier numérisé comportant tous les éléments les concernant et ainsi éviter d'avoir à suivre les personnels pour partie sur des documents papier et pour partie sur des données numérisées ;

- Permettre à terme aux agents d'accéder à leur dossier sous forme numérique, ce qui présente aussi l'avantage de décharger les agents de la DRH d'un travail chronophage ;

↳ **Projet 8 relatif à la dématérialisation de la gestion immobilière** : poursuite des démarches engagées afin de pouvoir dématérialiser les envois d'actes de vente administratifs rédigés par le service gestion immobilière et foncière auprès des services de publicité foncière.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

POLITIQUE
Organisation

SYSTÈME D'INFORMATION : ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif relatif à l'activité de maintien en condition opérationnelle (MCO) de l'ensemble des infrastructures, matériels et logiciels en exploitation au Conseil départemental :**

- Administration hors collèges : 210 serveurs virtuels sécurisés, 199 logiciels exploités, 1850 ordinateurs et 3110 téléphones ;
- Collèges (à terme) : 250 serveurs virtuels sécurisés, 200 logiciels exploités, 9 000 ordinateurs et 110 téléphones ;

L'activité de maintien en condition opérationnelle a mobilisé 4218 jours-homme, soit 58% du temps de travail total disponible de la DSI en 2017. Par contraste, ils n'ont pu consacrer que 28% de ce temps de travail total disponible, soit 2045 jours-homme, au développement des différents projets en cours.

L'objectif, pour 2018, avec l'apport de nouveaux informaticiens sur le domaine « Social » et pour la reprise informatique de la maintenance des

collèges est de modifier ce partage du temps de travail en passant respectivement sous la barre des 50% en MCO et au-dessus de celle des 30% pour les projets.

↳ **Objectif relatif à l'Editique :** l'installation d'un réseau de systèmes d'impression a permis de réduire le nombre de page éditée de 62% en quelques années et de supprimer les stocks intermédiaires. Pour un coût chiffré en centaines de milliers d'euros.

Données 2017 : 5 587 500 de feuilles distribuées en 2017 contre 6 047 500 en 2016 soit une baisse de 7,61%. L'imprimerie a acheté 71 tonnes de papier en 2017.

L'objectif pour 2018 est au moins de maintenir ce niveau.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

POLITIQUE
Organisation

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS AU SYSTÈME D'INFORMATION

↳ **Projet 1 relatif à la sécurité informatique** : Ce projet procède d'abord d'un constat : 18 799 virus bloqués, 4 103 217 mails refusés en raison de leur dangerosité et des milliers de tentatives d'intrusion en 2017. Et s'inscrit dans le prolongement de l'analyse des risques réalisée l'année dernière. Il consistera en l'élaboration d'une véritable politique de sécurité, dont l'objectif sera bien sûr d'augmenter la sécurité des systèmes d'information de la collectivité. Dans cette perspective, il s'agira de définir les solutions les plus appropriées pour faire face aux cyberattaques et aux ransomware et d'améliorer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données. Si les règles de sécurité qui seront définies à cette occasion pourront être ressenties comme contraignantes par les agents et les usagers, il est cependant avéré que l'adoption de mesures rigoureuses et appropriées est la seule solution qui permet d'éviter la majorité des cyberattaques ;

↳ **Projet 2 relatif à l'ouverture des données aux usagers (open data)** : la mise à disposition des données publiques en vue de leur réutilisation poursuit trois objectifs :

- L'amélioration de la transparence de l'action publique ;
- La stimulation de l'innovation ;
- Et l'appropriation des données ainsi rendues accessibles en vue d'un usage pragmatique ;

A compter du 7 octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants seront dans l'obligation de généraliser la mise à disposition de leurs données publiques. Certaines de ces collectivités ont déjà opéré ce virage numérique, d'autres s'engagent seulement maintenant dans la démarche. Le Département d'Indre-et-Loire a

entamé ce travail de fonds par la mise en œuvre d'outils de catalogage et de référencement de données, qui vont dans un premier temps permettre d'ouvrir des données géographiques. Au-delà, pour satisfaire à cette obligation, le Conseil départemental doit engager une réflexion et une démarche globale sur ce sujet, en lien avec la question de la protection des données personnelles (cf le projet 3 de mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données) et la mise en place d'une réelle politique de sécurité informatique (cf projet 1 ci-contre) ;

↳ **Projet 3 de mise en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données)** : notre Département, comme l'ensemble des entreprises et des administrations publiques, va devoir adapter ses procédures et son système d'information pour appliquer la nouvelle réglementation européenne connue en français sous l'acronyme RGPD. Ce règlement, exécutoire à partir du 25 mai 2018 et portant sur la protection des données à caractère personnel, poursuit 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

POLITIQUE
Organisation

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser notre organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018 RELATIFS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Ce projet est notamment lié à celui portant sur la sécurité du système d'information : il suffit pour s'en convaincre d'observer l'augmentation du nombre de cyber-attaques ayant pour cible des informations confidentielles. Notre collectivité détenant une multitude de données personnelles, elle doit donc se protéger. Pour mémoire, l'entreprise Darty a été sanctionnée par la CNIL (coût : 100 000 euros) « pour ne pas avoir suffisamment sécurisé les données de clients » en ligne (source : CNIL, janvier 2018). Après le mois de mai 2018, avec les sanctions renforcées du RGPD, ces sanctions financières pourront atteindre plusieurs millions d'euros ;

↳ **Projets 4 d'accompagnement et d'exploitation d'innovations** : l'objectif de tous ces projets est de tirer le meilleur parti du nouveau réseau de télécommunication départemental en développant de nouveaux usages numériques. Grâce à l'apport de l'internet des objets, le Conseil départemental lancera ainsi des expérimentations qui permettront l'exploitation de données qualitatives en vue d'améliorer les processus de traitement de l'information et de réaliser des économies substantielles dans de nombreux domaines. Ainsi de l'insertion de sondes connectés dans les couches de roulement de la voirie départementale pour la gestion de la viabilité hivernale (cf axe 1, l'orientation stratégique « Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état ») ; ou de l'implantation de sondes dans des salles de classes des collèges pour surveiller la qualité de l'air (cf axe 1, l'orientation stratégique « Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens ») ; etc.

En perspective, l'acquisition des fibres optiques en Droit Irrévocable d'Usage permettrait de diviser par cinq le coût des locations de fibre optique et de multiplier les débits par dix ;

↳ **Projet 5 de fusion des trois bases de données sociales** : la mise en cohérence des données est réalisée progressivement dans les bases en exploitation. A terme, l'unique base de données permettra : la création d'un point unique d'accès aux dossiers des bénéficiaires, un meilleur contrôle sur l'éligibilité des aides et l'optimisation de la maintenance logicielle et des bases de données. Ce projet qui mobilise 3 informaticiens est un projet de grande ampleur : 103 150 dossiers pour l'autonomie ; 70 250 dossiers pour l'insertions et le FSL ; 36 700 dossiers pour l'enfance ; 450 000 000 de lignes à traiter ;

↳ **Autres projets de développements informatiques pour la DGAS** : tous les ans une sélection de projets, essentiels à l'activité sociale, est à développer selon un ordre de priorité défini en concertation avec la DGAS : 12 projets dont 5 toujours en cours de constitution ; trois informaticiens collaborent à cette mission ;

↳ **Projets de dématérialisation** : chaque année un lot de projets informatiques entre dans le cadre de la dématérialisation (cf axe 3 : l'introduction et l'orientation stratégique « Optimiser notre organisation ». Généralement, ils utilisent l'outil de Gestion Electronique de Documents (GED) comme support de données où le cycle de vie de chaque information est administré selon son usage. Deux informaticiens développent de nouvelles solutions à partir des logiciels existants.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

Optimiser nos ressources financières et notre gestion des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et
gestion des ressources
humaines

FINANCES

Démarche REVAD : nous poursuivrons cette démarche novatrice et fondatrice d'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement en mettant en œuvre de façon continue toutes les réformes structurelles, les améliorations, les décisions qui nous permettront de continuer à exercer nos missions dans notre contexte budgétaire contraint ;

ACTIVITÉS COURANTES 2018

- ↳ **Objectif 1 :** maintenir le délai global de paiement inférieur ou égal à 20 jours, et limiter le nombre de rejets ou d'indus ;
- ↳ **Objectif 2 :** maintenir la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute hors reprise du résultat) sous le seuil des 12 ans ;
- ↳ **Objectif 3 :** comme en 2016 et en 2017, ne pas avoir recours à la hausse de la fiscalité en 2018.



PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

- ↳ **Projet 1 relatif à la dématérialisation de la chaîne comptable :** la dématérialisation de la chaîne comptable pour le 1^{er} janvier 2019 permettra des gains de productivité pour nos fournisseurs et partenaires (baisse des délais de paiement) et pour les agents départementaux (gains de temps). Cette évolution conçue en mode-projet (groupes de travail entre directions ressources et directions opérationnelles) doit en outre entraîner une refonte de l'organisation comptable du Département et une amélioration de la qualité comptable (cf l'orientation stratégique « optimiser notre organisation » ; la partie relative à l'administration numérique) ;
- ↳ **Projet 2 relatif à l'optimisation des bases fiscales :** l'optimisation des bases fiscales qui permet de corriger le caractère obsolète des évaluations cadastrales et la sous-évaluation des bases des impôts locaux, apparaît nécessaire dans un contexte de raréfaction des ressources. Elle prendra dans un premier temps la forme d'un travail commun avec les services de l'Etat sur l'examen des bases fiscales de l'Indre-et-Loire, et pourra également bénéficier aux collectivités du bloc communal de notre territoire.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

Optimiser nos ressources financières et notre gestion des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et gestion des ressources humaines

RESSOURCES HUMAINES

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif à la maîtrise du budget RH** : les budget RH 2016 et 2017 ont été construits avec 0% d'augmentation. Cet effort de maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel doit être poursuivi en 2018 en mettant en œuvre toutes les actions qui permettront à la collectivité d'éviter toute augmentation à la hausse du budget RH à périmètre constant. Il faut en effet tenir compte des transferts de personnels à la Région et à la Métropole qui vont mécaniquement réduire les dépenses de personnel parallèlement au transfert des moyens financiers pour leur prise en charge par leur nouvelle collectivité d'affectation.

↳ **Objectif 2 relatif à l'organisation de la direction des ressources humaines** : les services Carrière-Recrutement et Paie-Temps de Travail-Déplacements vont mener une réflexion visant à fusionner certaines de leurs attributions. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs. Tout d'abord, offrir un interlocuteur unique aux agents pour tout ce qui concerne leur carrière, leur rémunération ou leurs arrêts de travail. Par ailleurs, simplifier les circuits actuels de transmission des informations entre les agents des deux services. Enfin, enrichir les champs d'intervention des agents en charge de ces sujets au sein de la DRHCI tout en développant une polyvalence qui facilite d'adaptation de l'organisation de la DRH aux contraintes de fonctionnement.

↳ **Objectif 3 relatif à l'accompagnement RH des réorganisations à réaliser en 2018** : une réflexion est à conduire pour harmoniser et optimiser le fonctionnement des quatre Services Techniques d'Aménagement sur le territoire départemental. Certains centres d'exploitation comportent un nombre d'agents insuffisant pour assurer l'intégralité de leurs missions dès qu'une ou plusieurs absences se cumulent en leur sein. Il est donc envisagé de regrouper au cours de l'année 2018 certains d'entre eux afin que toutes les équipes des centres

d'exploitation disposent des effectifs nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions qui leur sont assignées.

Une étude est en cours, en concertation avec les gestionnaires, principaux et agents des collèges, afin de déterminer pour la rentrée scolaire 2018 les critères de répartition :

- Des moyens humains dédiés aux différents collèges du département ;
- De la charge de travail entre les agents ;
- Des moyens matériels à mettre à disposition des agents ;

Des agents contractuels à recruter pour assurer les remplacements à opérer ;

Cette démarche vise à ce que les établissements disposent rapidement des moyens humains et matériels adaptés à leurs besoins, de règles communes dans la répartition de la charge de travail entre les agents et d'un dispositif de remplacement des agents absents connu et partagé.

Dans le cadre de l'obligation règlementaire de dématérialisation totale des flux comptables vers le payeur départemental à compter du 1^{er} janvier 2019, une réflexion est conduite à l'échelle de la collectivité sur l'organisation de la fonction comptable actuelle dans les directions dont il est constaté qu'elle est hétérogène, éclatée sur de très nombreux agents et mise en œuvre par des personnels dont l'expertise technique est très variable. Or la dématérialisation comptable impose de sécuriser les procédures, de garantir une rapidité de traitement et donc de spécialiser et professionnaliser les agents comptables. La mise en œuvre de ces objectifs entrainera des ajustements parfois importants d'organisation des directions et un accompagnement à la professionnalisation des agents comptables pour lesquels la DRHCI apportera son concours.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre action publique

Optimiser nos ressources financières et notre gestion des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et
gestion des ressources
humaines

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : après le transfert par le Conseil départemental au 1^{er} janvier 2018 de la compétence voirie à la Métropole sur son territoire, une réflexion doit être menée sur les **modalités d'exercice des compétences sociales** relatives au Fonds de Solidarité pour le Logement, au Fonds d'Aide aux Jeunes et à la prévention spécialisée. Par délégation de la Métropole au Département, ces compétences restent à ce jour assurées par les services du Conseil départemental pour le compte de la Métropole sur son périmètre géographique d'intervention. L'hypothèse d'un transfert effectif de ces compétences à la Métropole au 1^{er} janvier 2019 sera étudiée et, si cette option est retenue, sa mise en œuvre entraînera des mouvements de personnels pour les agents affectés dans des services ou parties de services transférés à la Métropole pour l'exercice de ces compétences sur son territoire. Plus de 25 agents pourraient être concernés par ce transfert et il convient donc d'anticiper son éventuelle mise en place ;

↳ **Projet 2** : La convention de participation conclue avec Intérial pour 6 ans afin d'offrir à l'ensemble du personnel de la collectivité une complémentaire prévoyance de qualité, à moindre coût et avec une contribution de la collectivité, arrive à son terme fin 2018. Il convient donc de mettre en place pour le 1^{er} janvier 2019 un dispositif permettant de conserver l'accès à une complémentaire prévoyance performante pour les

agents. Deux options seront à examiner, à savoir la reconduction d'une convention de participation dans des conditions dont on sait qu'elles ne seront pas aussi favorables que celles dont le personnel bénéficie à ce jour ou l'ouverture à des contrats dits labélisés qui laissent aux agents le choix entre plusieurs complémentaires mais avec l'inconvénient de ne pas pouvoir négocier de taux préférentiel au vu du nombre d'agents adhérents puisque ces derniers s'engageraient à titre individuel. Le choix sera donc à opérer en fonction des taux ainsi que des niveaux et conditions de couverture proposés aux agents ;

↳ **Projet 3** : La collectivité doit procéder au **renouvellement des instances paritaires** en décembre 2018 ;

Un travail collaboratif avec les représentants du personnel devra être conduit durant toute l'année 2018 afin de préparer ces élections ;

↳ **Projet 4** : La réglementation instituant le compte personnel d'activité prévoit de nouvelles règles d'accès aux formations qui supposent que **le règlement formation de la collectivité** soit revisité dès le début 2018 ;

↳ **Projet 5 relatif à la dématérialisation complète des dossiers individuels des agents** : (Cf axe 3 : l'introduction et la partie consacrée à la dématérialisation et à l'administration numérique de l'orientation stratégique « Optimiser notre organisation »).

Enjeu 9 Mettre en place une stratégie patrimoniale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Construire un référentiel unique, complet et partagé de notre patrimoine départemental

POLITIQUE
Stratégie
patrimoniale

96

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif à la gestion du patrimoine immobilier** : poursuivre la mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier dans le logiciel ASTECH en intégrant les nouvelles acquisitions, les cessions immobilières et les entrées/sorties de location.

↳ **Objectif 2 relatif à la gestion du patrimoine foncier** : poursuivre la mise à jour de l'inventaire du patrimoine foncier dans le logiciel SCRIBE FONCIER en intégrant les acquisitions et cessions foncières réalisées.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : à partir de la consolidation de l'inventaire physique et juridique de notre patrimoine, constituer un référentiel unique de nos biens immobiliers pour statuer sur les usages de nos biens et les mesures à adopter pour réduire les charges de fonctionnement afférentes.

Cela impliquera, à partir de la refonte des bases existantes, de bâtir une base complète, unifiée et partagée de données et indicateurs relatifs à notre patrimoine, qui nous permette d'avoir une vision complète de chaque bâtiment et monument : sa localisation, son coût initial, le cumul des travaux effectués, l'état d'occupation des lieux, son état sanitaire, sa conformité ou non aux normes techniques en vigueur, aux normes d'accessibilité, sa situation en matière de performance énergétique, le coût des fluides, celui du personnel dédié à son entretien, son animation, sa surveillance, sa gestion administrative et financière,

Enjeu 9 Mettre en place
une stratégie patrimoniale

POLITIQUE
Stratégie
patrimoniale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en œuvre une gestion active
de nos biens immobiliers

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif au parc locatif** : poursuite de l'optimisation du parc locatif dans le cadre du travail quotidien de valorisation du parc immobilier se traduisant par la résiliation de sites devenus inutiles (CIO Amboise), ou en lien avec un projet de regroupement immobilier des services (MDS de Saint Pierre des Corps) ;

↳ **Objectif 2 relatif au parc locatif** : poursuite de l'optimisation des recettes locatives ; application des prix du marché ;

↳ **Objectif 3 relatif à la dématérialisation** (cf axe 3, l'orientation stratégique « optimiser notre organisation ») : poursuite des démarches engagées afin de pouvoir dématérialiser les envois d'actes de vente administratifs rédigés par le service gestion immobilière et foncière auprès des services de publicité foncière.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1** : lancement des procédures foncières (acquisition par voie amiable et/ou contentieuses) dans le cadre des projets routiers suivants :

- Déviation de Richelieu ;
- Déviation de l'île Bouchard ;
- Créneaux de dépassement de la RD 943 ;
- Cher à Vélo.

↳ **Projet 2** : poursuite de la coordination des procédures foncières réglementaires d'aménagement foncier agricole et forestier pour les projets routiers cités ci-dessus.

↳ **Projet 3** : poursuite des cessions de biens immobiliers vacants sans besoin pour les services départementaux dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine immobilier.

Un prévisionnel de cessions immobilières est estimée pour 2018 à 1574 000 €.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser nos moyens logistiques

ACTIVITÉS COURANTES 2018

↳ **Objectif 1 relatif à la gestion du courrier** : en 2017, pour un volume de courrier de 415 017 plis, les tarifs se sont en gros répartis de la façon suivante : 72,2 % des plis en écopli (progression de 13,7 % par rapport à 2016) ; 9,5 % en lettre verte (diminution de 14,2 %) ; 6,15 % en lettre prioritaire (diminution de 1,82%) ; 2,5 % en recommandé. Ces données révèlent que la lettre prioritaire est devenue marginale. Du coup, les dépenses d'affranchissement de l'année 2017, malgré l'augmentation moyenne des tarifs postaux de 5% au cours de l'année écoulée, mettent en évidence une économie 5% par rapport à 2016.

Le volume de courrier départ a également diminué d'environ 12 %, ce qui est sans doute l'effet des progrès de la dématérialisation.

L'objectif pour l'année 2018 sera de poursuivre la recherche des meilleurs tarifs et des pistes d'économie. Ainsi, certaines navettes de courrier sur l'agglomération seront ré-internalisées. Recherche qui s'avérera d'autant plus nécessaire que la Poste a prévu une augmentation moyenne de ces tarifs de 4,7 %, qui aura bien sûr un impact sur les coûts d'affranchissement de notre collectivité ;

↳ **Objectif 2 relatif à la gestion de la flotte de véhicules** : objectif de rationalisation de cette flotte avec le passage à un outil de gestion électronique des carnets de bord. Ce dispositif permettra d'obtenir en temps réel des données exploitables et nécessaires aux analyses de coûts des déplacements professionnels, du taux d'occupation des véhicules par site ;

↳ **Objectif 3 relatif à la gestion des équipements de protection individuel (EPI) et des vêtements de travail** : les EPI et les vêtements de travail des 450 ATTEE, qui réalisent des missions d'entretien des locaux et/ou de maintenance et espaces verts, sont désormais gérés par la direction de la logistique du Département. L'objectif sera double : il sera de rationaliser et d'optimiser les paquetages EPI des agents bénéficiaires et d'assurer des dotations performantes et plus homogènes ;

↳ **Objectif 4 relatif à l'entretien ménager des bâtiments** : l'objectif est à la fois de mener à bien la réduction de la fréquence de nettoyage des locaux du Conseil départemental, hors lieux médicaux et monuments, sans dégrader le bien-être du personnel et la mécanisation du travail des agents d'entretien ;

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser nos moyens logistiques

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2018

↳ **Projet 1 relatif au réaménagement du magasin papier :**

- Rationaliser l'espace de stockage partagé avec la DSI ;
- Mise en sécurité et respect des normes.

↳ **Projet 2 relatif à l'internalisation de la conception du magazine du Conseil Départemental :** en lien étroit avec le chargé de projets communication :

- Concevoir une maquette ;
- Participer au comité de rédaction du magazine ;
- Proposer des sujets à aborder dans le magazine ;

↳ **Projet 3 de mise en place d'un outil opérationnel :** cet outil permettra de disposer d'un référentiel centralisé et à jour en quasi instantané, dans le cadre des activités liées à la gestion optimisée de l'inventaire physique départemental. Ce dispositif, déjà en place pour la gestion de la flotte de véhicules, engins et outils de voirie, sera progressivement étendu aux biens meubles départementaux. Ce projet est mené dans le cadre d'ateliers de travail avec la Direction des Finances. Le logiciel ASTECH est l'outil de référence utilisé depuis 2013 pour la gestion du garage départemental ;



ANALYSE FINANCIÈRE

Remarque préliminaire: les données financières 2017 et 2018 sont encore provisoires au moment de l'élaboration de ce document.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES EN 2017 : MOINDRE DYNAMISME DES RESSOURCES, RETOUR DE L'ÉPARGNE BRUTE ET REPRISE INÉGALE DE L'INVESTISSEMENT :

Depuis 2013-2014, les collectivités ont vu se succéder plusieurs vagues de transferts de compétences et de réformes institutionnelles, qui ont considérablement impacté leur fonctionnement et leur équilibre budgétaire. Le regroupement des Régions en 2014-2015, le transfert de la compétence transports des Départements aux Régions en 2016-2017, la nouvelle carte de l'intercommunalité et la montée en puissance des Métropoles ont notamment entraîné le recentrage des Départements sur leurs compétences en matière de politique sociale et d'ingénierie territoriale.

L'année 2017 est marquée, pour la quatrième année consécutive, par une réduction des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales, dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics : cette contribution a été intégralement impactée sur la Dotation Globale de Fonctionnement,

principal transfert financier vers le secteur local, qui a diminué de -12,5 Mds€ (-25%) entre 2013 et 2017.

La croissance des recettes de fonctionnement étant ainsi fortement réduite (+1% seulement entre 2015 et 2017), les collectivités ont réagi en réduisant leurs dépenses. Ainsi, les dépenses de fonctionnement du secteur public local ont diminué de -0.3% en 2016, preuve d'un effort considérable à la fois sur les dépenses de personnel, courantes et d'intervention ; cet effort devrait cependant être moindre en 2017, année pour laquelle un retour de la croissance des dépenses de fonctionnement est anticipé (+1,5%), sous l'effet de la hausse des dépenses de personnels, portées par la revalorisation du point d'indice et des premiers effets de la réforme PPCR, la hausse de l'inflation, et la mise en œuvre de nouvelles compétences, notamment le développement économique pour les Régions et la réforme de la Loi pour l'Adaptation de la Société au Vieillessement pour les Départements.

Cette maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement a permis aux collectivités d'afficher une hausse de l'épargne brute depuis 2015 : +3%

entre 2015 et 2017. Ce retour relatif des marges de manœuvre ne doit pas cependant cacher l'autre effet de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités : une forte baisse de l'investissement public local depuis 2013 (-18% entre 2013 et 2016, soit -10,6 Mds€), les collectivités contraintes financièrement ayant considérablement réduit leur effort d'équipement.

L'année 2017 devrait être marquée par un retour prudent de la hausse de l'investissement public local, du fait à la fois du cycle électoral, de la stabilisation de l'intercommunalité et de la reconstitution relative des marges de manœuvre ; ce retour de la hausse de l'effort d'équipement (+3,7%) sera cependant très loin de faire retrouver à l'investissement local son niveau d'avant la baisse des dotations (49,1 Mds€ en 2017 contre 57,9 Mds€ en 2013).

LA LOI DE FINANCES POUR 2018 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 : UN CHANGEMENT DE PARADIGME DE L'EFFORT DEMANDÉ AUX COLLECTIVITÉS

Depuis 2014, les collectivités étaient associées à la réduction du déficit public et à la baisse de l'endettement public à travers la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

qui se traduisait jusqu'en 2017 par une diminution de la principale dotation versée par l'Etat, la DGF. Ayant entraîné une baisse de 12,5 Mds€ entre 2013 et 2017 sur les transferts de l'Etat aux collectivités, ce mécanisme a permis de diminuer directement les dépenses de l'Etat via une moindre dépense de transfert aux collectivités, avec un effet induit sur les dépenses des collectivités, ces dernières ayant réduit leurs dépenses du fait de la diminution de leurs recettes.

Cet effort particulièrement important (22% de l'effort total demandé aux administrations, soit 11,5 milliards d'économies sur 50 totaux) est intervenu alors même que les collectivités territoriales sont la composante des finances publiques françaises la moins déficitaire, du fait notamment des règles budgétaires d'équilibre réel s'imposant à elles. Au contraire, elles ont été sur la période 2014-2017 les principales contributrices à la réduction du déficit public, à la fois en améliorant leur solde public de +11,3 Md€ sur la période et en permettant à l'Etat de réaliser des économies en imputant -8,8 Md€ sur la DGF (sans lesquelles le budget de l'Etat aurait augmenté de plus de 4 Md€). À l'inverse, l'Etat et dans une moindre mesure la Sécurité sociale ont continué à dégrader les soldes publics.

Répartition du déficit public au sens de Maastricht

En % du PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (p)*
Etat	-6,1%	-4,4%	-3,9%	-3,3%	-3,5%	-3,3%	-3,3%	-3,2%
Administrations Publiques Locales	-0,1%	0%	-0,2%	-0,4%	-0,2%	0%	0,1%	0,1%
Sécurité Sociale	-1,2%	-0,6%	-0,6%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,2%
Total	-6,8%	-5,1%	-4,8%	-4%	-3,9%	-3,6%	-3,4%	-2,9%

*(p) : prévision

Les modalités de répartition de l'effort demandé sur les différents niveaux de collectivités étaient en outre déconnectées de la situation financière de départ de ces dernières, ce qui a entraîné des impacts parfois importants sur les collectivités déjà mal en point financièrement, avec notamment une baisse importante de l'effort d'investissement et une dégradation globale des niveaux d'épargne des collectivités. Ainsi, la ponction effectuée entre 2014 et 2017 équivaut à près de la moitié (43%) de l'épargne brute totale des collectivités, 52% de celle des départements.

La Loi de Finances initiale pour 2018 (LFI 2018) et surtout la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 (LPFP 2018-2022) introduisent un changement de paradigme : désormais, au lieu de subir une baisse de leurs recettes à impacter sur leurs dépenses ou par une hausse d'autres recettes, un effort supplémentaire de 13 Md€ pour la période 2018-2022 est demandé aux collectivités directement sur leurs dépenses de fonctionnement. La contrainte ne porte donc plus sur les recettes, mais directement sur les dépenses, à la fois de fonctionnement et d'investissement : ce changement de paradigme vient du remplacement du

principe de la ponction unilatérale par un système de contrat de territoires négociable entre l'Etat et les collectivités concernées. Cet effort se traduit en effet par un double objectif au niveau national :

- **Limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an** à périmètre constant, avec inflation ; soit, l'inflation étant prévue entre 0,7 et 1% en 2018, un objectif global de croissance des dépenses de fonctionnement de +0,5 à 0,2% par an ;
- **Réduction du besoin de financement (soit emprunts nouveaux moins remboursement de la dette) de -2,6 Mds€ par an**, pour arriver à un désendettement des collectivités de -13 Mds€ sur la période.

Il est intéressant de constater que sur la période 2018-2022, la LPFP prévoit que 23% de l'effort de réduction du déficit public soit porté par le solde des collectivités ; or les collectivités ne représentaient en 2016 (dernier chiffre connu) que 9% de la dette publique et à peine 3,9% du déficit public. L'effort demandé aux collectivités est donc bien supérieur à leur contribution réelle au déficit public, et permet au contraire à l'Etat de continuer à afficher un déficit.

Trajectoire de réduction du déficit public 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Effort à réaliser pour atteindre le solde-cible	Répartition de l'effort demandé par rapport à 2017
Solde public effectif	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3	2,6	100%
Dont Administrations publiques centrales	-3,2	-3,4	-3,9	-2,6	-2,3	-1,8	1,4	54%
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7	0,6	23%
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	23%

Ce dispositif apparaît ainsi beaucoup plus contraignant que le système précédent, sur deux points :

- La LPFP introduit pour la première fois des dispositifs spécifiques de sanctions, y compris pécuniaires, en cas de non-respect des objectifs assignés ;
- La nature-même du mécanisme empêche les collectivités d'utiliser leur autonomie financière, et notamment leur pouvoir fiscal, pour équilibrer leur budget ; en effet, alors que les collectivités pouvaient, et ont souvent eu recours, à des hausses de taux pour compenser la baisse des dotations sur la période 2013-2017, désormais les hausses de fiscalité ne peuvent plus venir compenser cette nouvelle contribution à la baisse du déficit public, puisque même en cas de progression des recettes, les dépenses de fonctionnement sont désormais capées. Outre le fait que ce mécanisme réduit encore davantage l'autonomie financière des collectivités, il a pour conséquence qu'une hausse d'impôt local ne peut plus être utilisée que pour augmenter l'effort d'équipement via la hausse de l'autofinancement. Ce système a pour effet effectif de limiter encore l'autonomie financière des collectivités, et remet en question leur libre administration.

DANS LE CONTEXTE COMPLEXE POUR LES FINANCES DÉPARTEMENTALES, LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE MAINTIEN UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE DE RIGUEUR ET DE MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT

La situation financière des Départements : entre hausse de l'épargne brute et poursuite du repli de l'investissement

Comme les autres échelons de collectivités territoriales, les Départements ont tenté de retrouver des marges de manœuvre depuis 2014, et ce par deux moyens : la maîtrise des dépenses et la recherche de nouvelles recettes.

Depuis 2015, les Départements sont ainsi parvenus à stabiliser leurs dépenses de

fonctionnement, à la fois sous la contrainte de la baisse de la DGF et de par une évolution plus modérée des dépenses d'intervention sociale : +0,1% en 2016 et une prévision de -1,1% en 2017 (avec l'effet de périmètre du transfert de la compétence transports ; hors ce transfert, l'évolution serait de +1,7%), alors que cette croissance était supérieure à 2,5% par an les exercices antérieurs. Nonobstant les facteurs favorables (moindre croissance des allocations individuelles de solidarité), cette évolution traduit un effort réel de gestion, qui s'est principalement traduit par une progression ralentie des charges de personnel et de gestion courante.

La difficulté supplémentaire des Départements est la dynamique des dépenses sociales, et notamment des allocations individuelles de solidarité, comme l'a rappelé une récente étude de la Cour des Comptes : la rapide croissance des charges depuis le transfert des compétences sociales aux Départements s'est traduit par une hausse importante du reste à charge (part de la dépense sociale non compensée par l'Etat) qui pèse de plus en plus lourdement sur l'équilibre financier des Départements.

Cependant, de nombreux Départements ont également cherché à retrouver des marges de manœuvre en augmentant leur fiscalité : ainsi, selon les chiffres de l'ADF, 42 départements ont augmenté leur fiscalité depuis 2015, soit presque la moitié, dont 5 départements l'ont fait progresser de plus d'un quart (hausse supérieure à 25%), soit un taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), seule imposition sur laquelle les Départements conservent un pouvoir de taux, passant de 18,93% en 2015 à 19,64% en 2017 (19,9% pour les Départements ayant augmenté leur fiscalité). Parmi les Départements n'ayant pas augmenté leur fiscalité, la moyenne du taux de TFPB était en 2017 de 19,6%.

Au sein de la strate des départements comparables à l'Indre-et-Loire (de 500 000 à 699 000 habitants), 5 sur 19 ont augmenté leur fiscalité sur la période concernée ; le taux moyen

de TFPB de notre strate passe donc de 18,9% en 2015 à 19,23% en 2017. Le Département d'Indre-et-Loire apparaît donc, avec un taux de 16,48% inchangé depuis 2015, considérablement en dessous de la moyenne des Départements mais aussi des départements de sa strate et des départements à la fiscalité stable.

Ainsi, sous le double effet de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la relative progression des recettes de fonctionnement (+2,1% en 2016, prévision de -1,1% en 2017 sous l'effet du transfert de la moitié du produit de la CVAE aux Régions), les Départements sont ainsi parvenus à restaurer en partie leur épargne brute, après cinq années de baisse consécutive : +20,6% en 2016, soit un taux d'épargne brute s'établissant à 11,8% contre 9,9% en 2015.

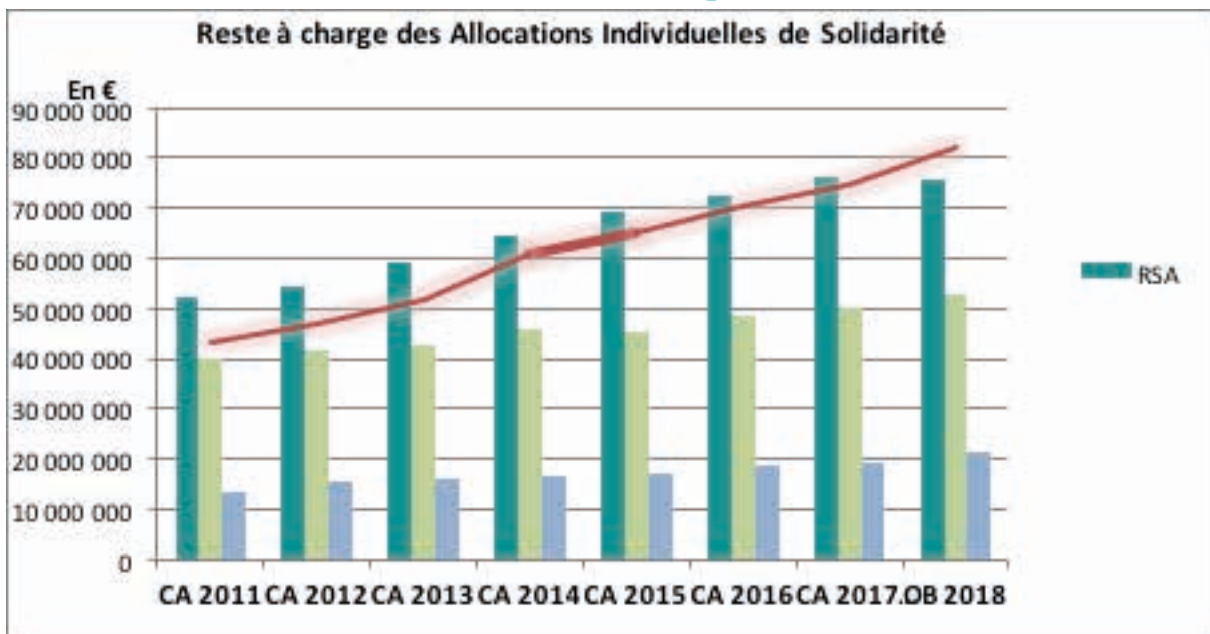
Cependant, cette amélioration durement acquise de l'épargne brute n'a

pas permis de renverser la baisse de l'investissement départemental, continue depuis 2013 : -21% depuis 2013, même si cette baisse se ralentit (-5,7% en 2016, contre -8% en 2015). En 2017, l'amélioration de l'épargne brute devrait entraîner un ralentissement du repli de l'investissement : -1,9% tout de même.

Le cas du Département d'Indre-et-Loire ; une gestion rigoureuse ayant permis de maintenir les ratios et de concilier effort d'investissement et désendettement

Comme les autres Départements, le Département d'Indre-et-Loire a été fortement impacté par la progression des dépenses sociales depuis le transfert de compétence ; ainsi, les dépenses d'AIS ont augmenté de +130 M€ entre 2002 et 2017, alors que les recettes de compensation n'ont progressé que de +63,8 M€, soit une compensation de cette dépense dégradée de 77% en 2004 à seulement 48,7% en 2017.

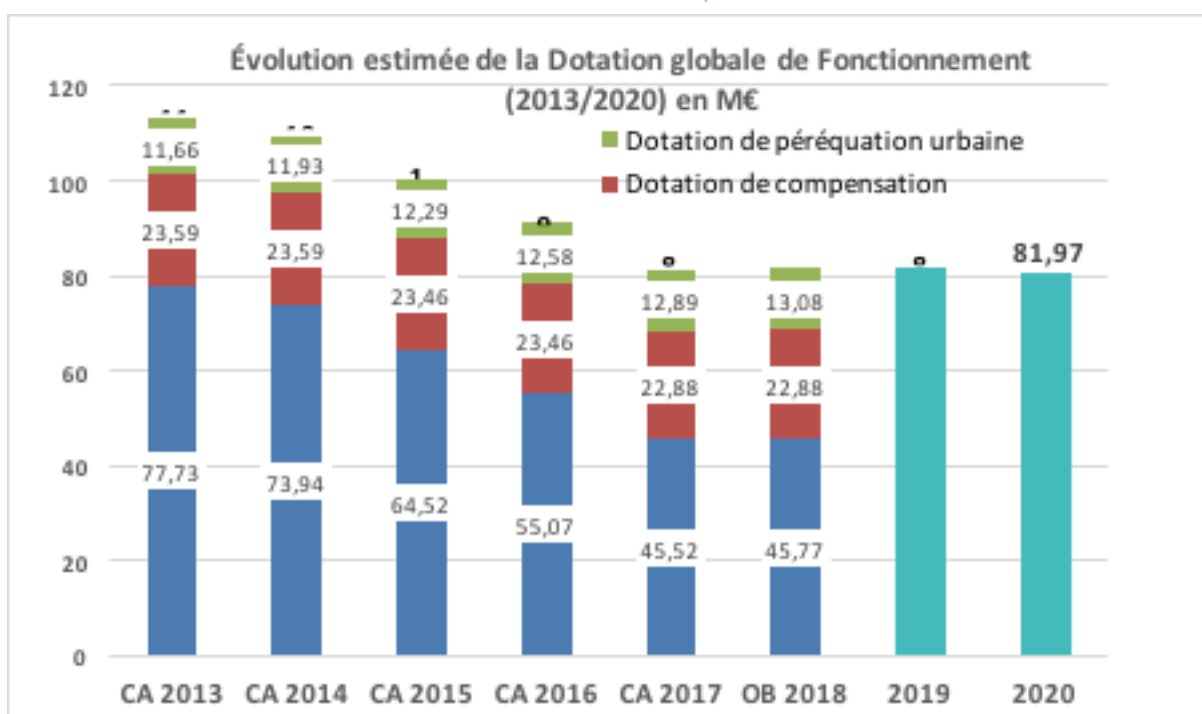
Évolution du reste à charge des AIS



Outre la hausse des dépenses sociales non compensées, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

depuis 2014 a fortement impacté les recettes du Département : -33 M€ environ de recettes cumulées.

Évolution de la DGF perçue



Afin de faire face à cette perte programmée des recettes et à la hausse annoncée des charges, le nouvel exécutif a lancé une double démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de désendettement, ce qui a permis d'absorber la baisse des dotations sans augmenter la fiscalité.

Depuis 2015, des efforts de gestion considérables dans le cadre de la démarche de Revue des Actions Départementales (REVAD) ont ainsi permis une stabilisation de l'évolution des dépenses de fonctionnement de BP à BP, allant jusqu'à contrer l'effet-ciseaux.

Évolution des Dépenses de fonctionnement

DRF	Evolutio BP 2015/14	Evolution BP 2016/15	Evolution BP 2017/16
M€	+1,45%	-0,02%	+0,06%

Les montants sont hors reports et en crédits réels pour être à isopérimètre entre 2014 et 2017

Cette **dynamique de stabilisation apparaît atténuée** en réalisé, les décisions modificatives du budget 2016 et 2017 ayant entraîné l'inscription de dépenses supplémentaires, notamment sur le

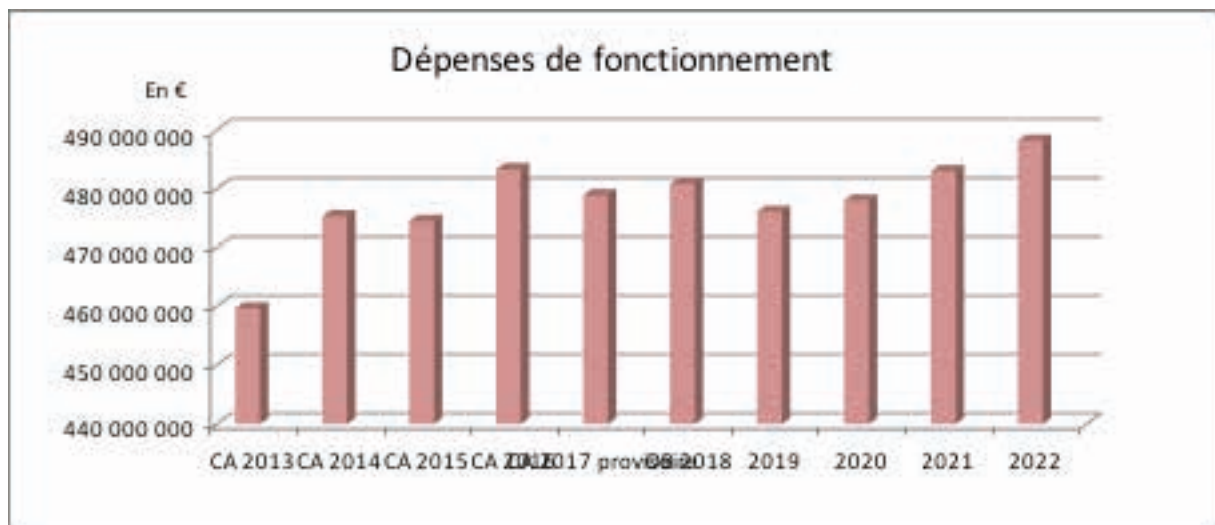
champ social : en effet, le Département est un des rares ayant pleinement appliqué les dispositions de la Loi pour l'Adaptation de la Société au Vieillessement, et ce dès 2016. Cela s'est traduit par une forte progression des dépenses sociales liées à l'autonomie (ces dépenses étant intégralement compensées par des recettes supplémentaires de la CNSA) mais aussi des dépenses de personnel, les frais de gestion de l'application de la Loi n'étant pas compensés.

En retraitant des derniers BP les dépenses brutes transférées dans le

cadre des transferts de compétence transports et voirie, intervenus en 2016 et 2017, la moyenne de l'évolution des dépenses de fonctionnement apparait sur la période 2015-2017 de +0,74% par an.

Évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant

DRF	Evolution BP 2016 / BP 2015	Evolution BP 2017 / BP 2016
M€	-0,17%	1,65%



Cependant, **en retirant les AIS et les dépenses d'hébergement, dépenses contraintes sur lesquelles le Département n'a aucune prise, l'évolution budgétaire tombe à -0,94% par an.** Cela signifie bien que **des efforts de gestion considérables ont été réalisés sur les dépenses discrétionnaires, permettant de compenser en partie la hausse des dépenses contraintes.**

Évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant hors AIS et dépenses d'hébergement

DRF	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution CA 2017 / CA 2016
Hors AIS et héb	+2,48%	-4,27%

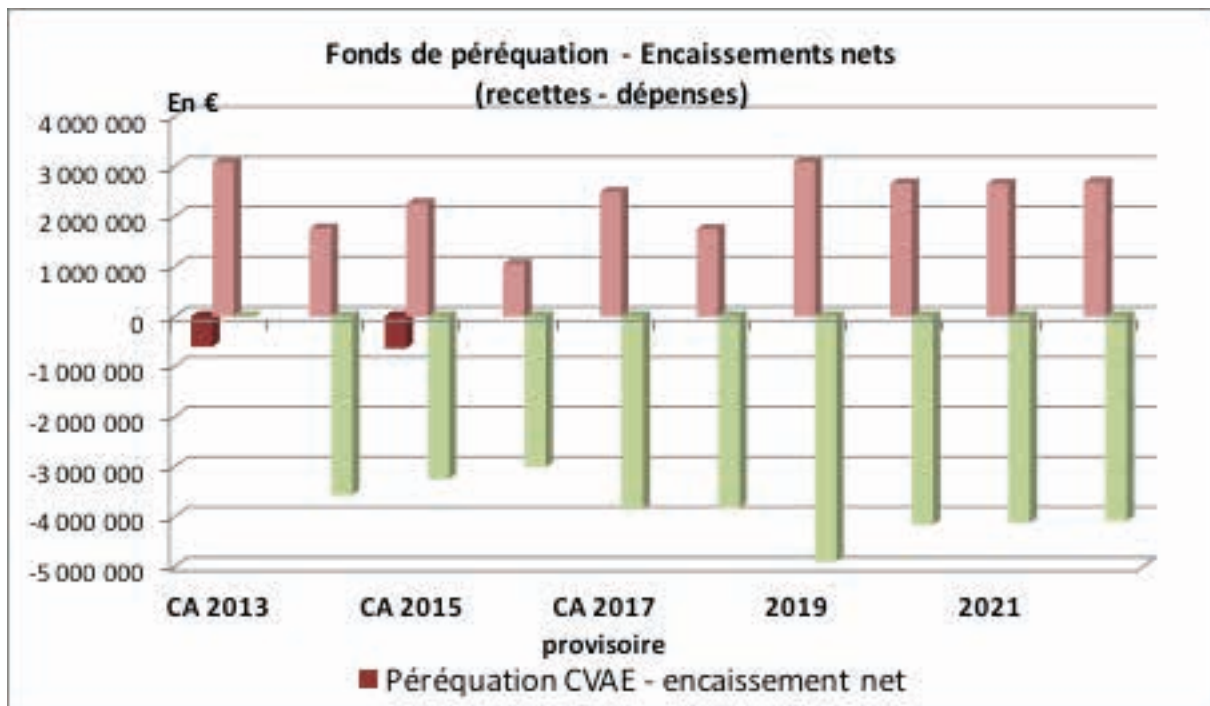
Ces efforts de gestion ont ainsi porté sur toutes les politiques départementales, mais particulièrement la solidarité et la gestion interne :

- Politique RH : +0% entre CA 2015 et CA 2017, les mesures de non-remplacement de postes ayant permis de compenser l'impact du GVT et de la réforme PPCR ;
- Politiques sociales :
 - Economie de -4M€ au titre d'associations de l'enfance ADSE et Verdier sur 2017-2018 ;
 - Limitation de la croissance des dépenses d'hébergement grâce à la signature de CPOM ;

- Pleine mise en œuvre de la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement dès 2016, contrairement à la majorité des Départements, d'où l'octroi de recettes de compensation CNSA couvrant intégralement ces dépenses nouvelles en 2017 ;

Parmi les dépenses contraintes, outre les AIS et les dépenses d'hébergement, le Département voit également sa contribution nette au titre de la péréquation augmenter.

Évolution du solde de la péréquation

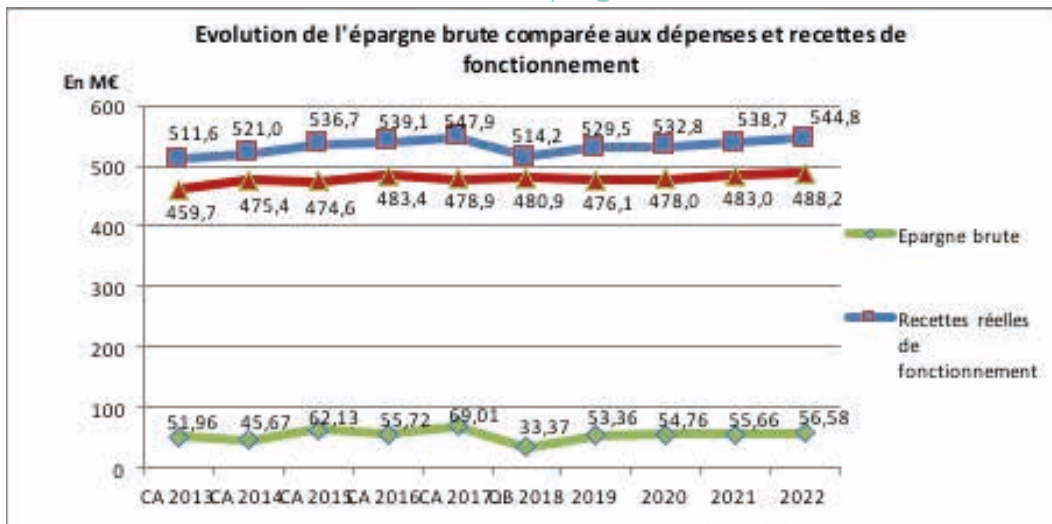


Cette politique de bonne gestion a permis à la fois de redresser les ratios de la collectivité, de maintenir des marges de manœuvre (épargne brute maintenue à environ 69 M€ en 2017 hors excédent), mais aussi de se désendetter; ainsi, l'encours de dette de la collectivité a diminué de -34,1 M€ depuis 2015, soit -11% du niveau de l'encours. La capacité de désendettement à fin 2017 demeure donc bien en deçà des seuils d'alerte.

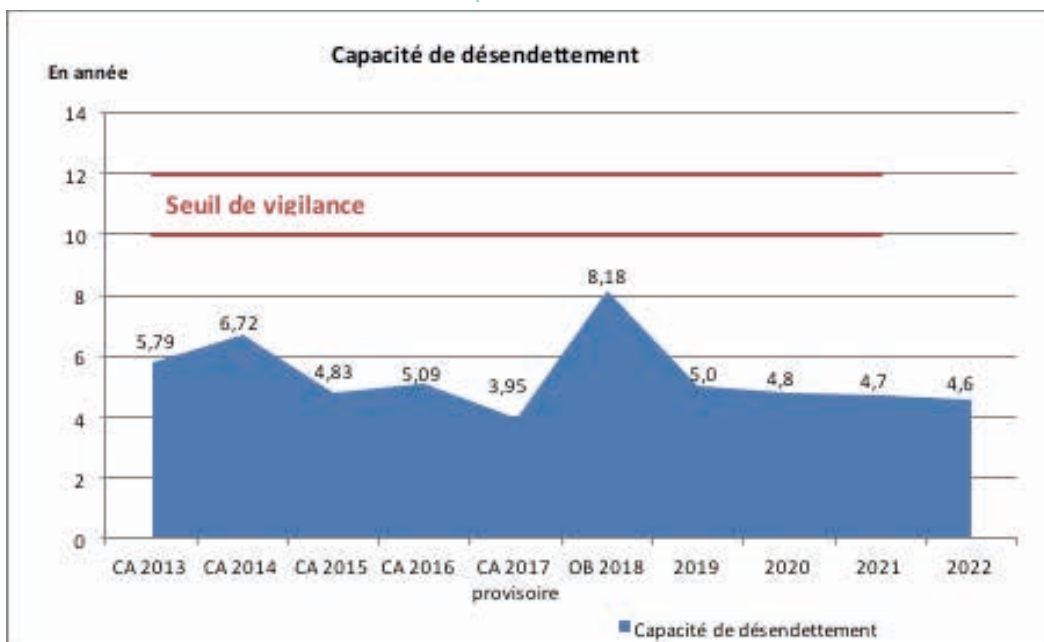
Ainsi, la dette du Département était en 2016 de 473€ par habitant, alors que la moyenne nationale s'établissait à 516€ par habitant.

Il est intéressant de noter que le désendettement réalisé sur la période est équivalent à la baisse de dotations subie ; l'effort réel du Département est donc de l'ordre de 60 M€.

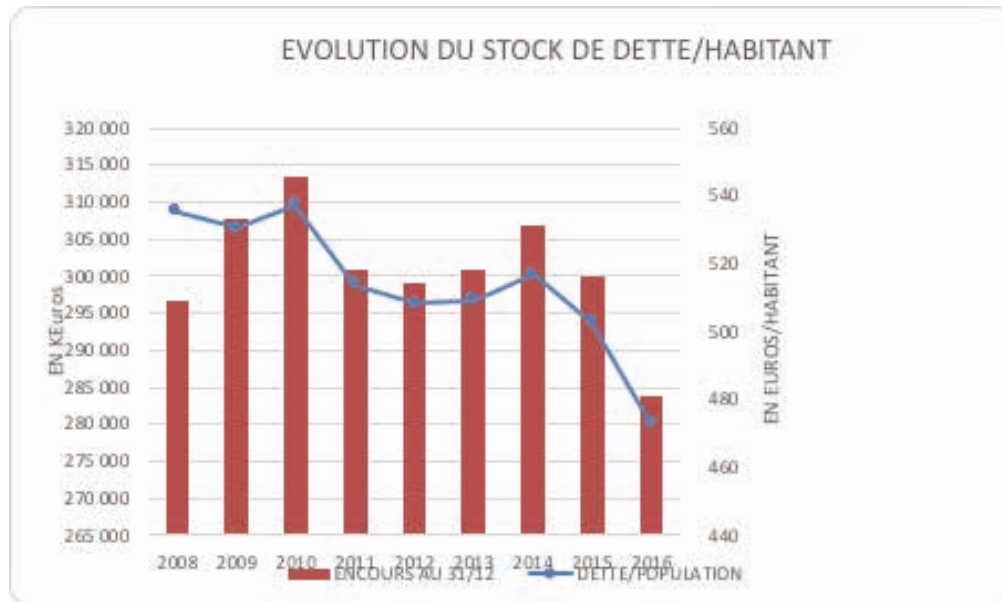
Évolution de l'épargne brute



Évolution de la capacité de désendettement



Évolution de la dette par habitant



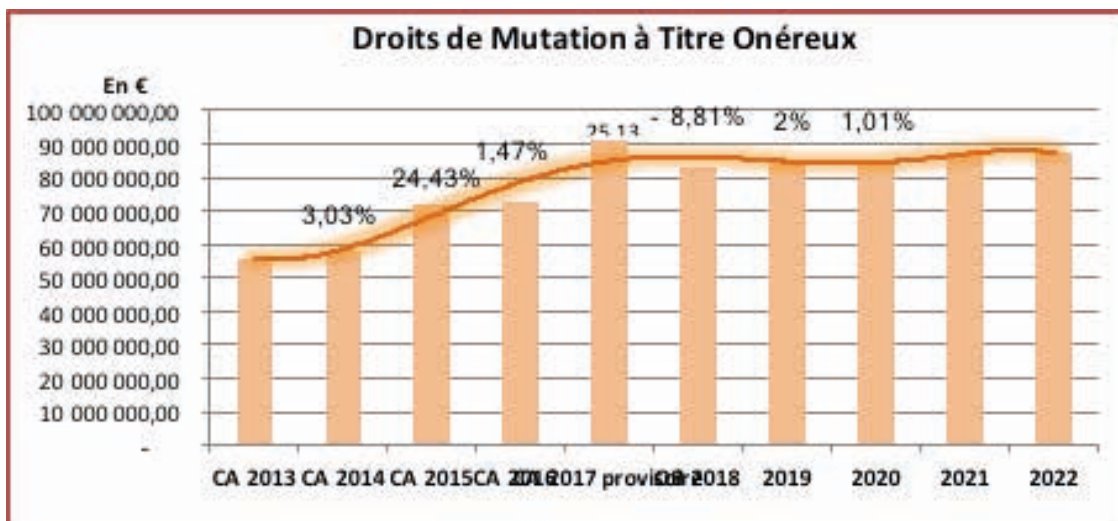
Pour rappel, contrairement à de nombreuses collectivités, le Département n'a pas eu recours à une hausse de fiscalité pour surmonter la baisse des dotations et la hausse des charges sociales ; l'amélioration de la situation financière a donc été obtenue en pesant uniquement sur les efforts de gestion en dépenses et non en recettes.

Perspectives 2018 : continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et renforcement de l'effort d'investissement

dans un contexte favorable des droits de mutation :

Bien que les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) progressent de façon régulière depuis 2015, du fait de la bonne santé du marché immobilier du territoire, l'année 2017 a connu une progression inédite des encaissements de droits de mutation : +25% d'encaissements par rapport à l'an dernier à la même époque, soit une recette annuelle revue à la hausse.

Évolution des DMTO



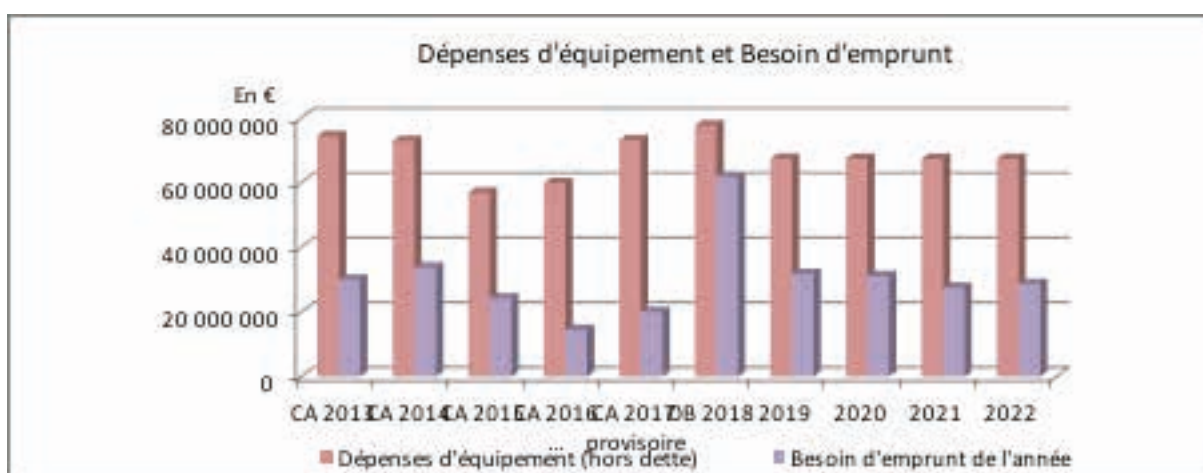
Or la stratégie financière de la majorité départementale conduite depuis 2015 s'appuie sur quatre principes :

- Pas de recours accru à la fiscalité ;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir le niveau d'endettement, voire le diminuer, afin de récupérer des marges de manœuvres en seconde partie de mandat ;
- Maintenir, voire renforcer si possible, l'effort d'investissement, afin de poursuivre un effort réel d'équipement sur

des projets structurants pour l'avenir du territoire ;

Ainsi, l'encaissement d'environ 20 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires constaté en cours d'année 2017 n'a pas été consacré à une hausse des dépenses de gestion, mais à un renforcement de l'effort d'investissement de la collectivité ; la réalisation annuelle d'investissement 2017 est ainsi de 74,5 M€¹, c'est-à-dire +14,5 M€ de plus que l'année dernière, soit un retour au niveau d'investissement d'avant 2015.

Évolution comparée des dépenses d'équipement et du besoin d'emprunt



En 2018, tout en demeurant prudent sur l'évolution des DMTO, recette particulièrement volatile, la stratégie du Département demeure dans la ligne définie en 2015 :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement dans le strict respect de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 : la préparation du budget 2018 a été réalisée dans une grande incertitude concernant les règles d'application de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et des objectifs qu'elle assigne aux collectivités. Néanmoins, le

BP 2018 aura pour objectif de respecter strictement la norme imposée par le Gouvernement d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement limitée à +1,2% en réalisation (de CA à CA à périmètre constant). Cet exercice ne peut cependant être réalisé qu'au prix d'efforts considérables ; ainsi, en attendant des informations complémentaires sur les obligations et l'évolution des recettes restant à être définis dans la contractualisation avec l'Etat, le Département a d'ores et déjà listé, à titre indicatif, les dépenses réalisées en partenariat avec l'Etat.

¹ Dont 1,4 M€ de remboursement au titre du plan de relance FCTVA

ANALYSE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Sur ces dépenses, le Conseil départemental pourrait être amené à faire des choix, dans l'hypothèse où le respect strict du +1,2% de croissance des dépenses de fonctionnement serait difficile à respecter. Pour mémoire, les

dépenses supportées par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire au nom ou en complément de celles de l'État s'élève à près de 7,7 millions d'euros (voir tableau ci-dessous).

Politique	Objet de la dépense	Montant estimatif	
		Fonctionnement	Investissement
Sports et Vie Associative	Education Artistique et Culturelle - actions menées dans les collèges à parité avec la DRAC	30 000€	
Monuments et Patrimoine culturel	Fonds de préservation du Patrimoine Rural Non-Protégé (PRNP)		81 000 €
Aménagement du Territoire - Economie	CERTEM - Equipement d'un bâtiment dédié à l'innovation en micro-électronique de puissance		250 000 €
Aménagement du Territoire - Economie	CPER – Rénovation du bâtiment Vialle UFR Médecine		500 000 €
Protection de l'environnement	Subvention à la FREDON Centre-Val de Loire pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués	20 000 €	
Protection de l'environnement	CPIER Plan Loire Grandeur Nature III - Etudes et travaux sur le pied de levée de l'Authion (solde)		39 500 €
Protection de l'environnement	CPIER Plan Loire Grandeur Nature IV Renforcement levée en amont de Tours (solde)		240 000 €
EDUCATION JEUNESSE	DGF partie pédagogique	913 200 €	
	Plan Numérique Education		1 500 000 €
TOTAL DGA T		963 200 €	2 610 500 €
Insertion	L'hébergement d'urgence Foyer Albert Thomas et foyer Paul Bert (CCAS Tours)	35 000 €	
Insertion	Contrats aidés CAE (hors CDDI - Contrats IAE)	702 000 €	
Insertion	La domiciliation des gens du voyage	20 000 €	
Insertion	Financements dans le cadre du FAPI (hors Job Touraine) - Accompagnement des jeunes vers et dans le logement - Santé psychique des jeunes	135 913 €	
Violence faite aux femmes	Poste Intervention Police Gendarmerie montant équivalent pour l'Etat	18 750 €	
MNA	Financement de la mise à l'abri, au-delà des 5 jours réglementaires financés par l'Etat, dans l'attente de la décision de minorité ou majorité (charge directe pour le département)	207 600 €	
HABITAT	Aide au parc privé - Fonds d'aide aux travaux, PIG SOLIHA, MOUS/PDALHPD	603 761 €	
HABITAT	Construction, réhabilitation logements sociaux		2 402 357 €
HABITAT	Garantie d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements locatifs sociaux (pour mémoire - action départementale mais non budgétaire)	30 221 545 €	
TOTAL DGA S		1 723 024 €	2 402 357 €
TOTAL CD		2 686 224 €	5 012 857 €
TOTAL CD GENERAL		7 699 081 €	

• **Maintien de l'effort d'investissement** : les dépenses d'équipement inscrites au titre de 2018 s'élèvent ainsi à plus de 70 M€ ; parmi les projets inscrits au titre de l'année 2018 figurent ainsi :

- o 11 M€ au titre du soutien à l'investissement du bloc communal, à travers le FDSR et le F2D ;
- o plus de 4 M€ au titre du plan EHPAD ;
- o plus de 15 M€ au titre des infrastructures routières ;
- o plus de 18 M€ au titre des collèges ;

• **Maintien de l'effort de désendettement** : l'effort continu depuis 2015 en matière de stabilisation des dépenses de fonctionnement permet en outre de maintenir l'autofinancement à un niveau suffisant pour poursuivre une politique cohérente et solide d'investissement sur le territoire, tout en n'augmentant pas la dette ; ainsi, le Département s'attachera en 2018, comme les années précédentes, à poursuivre sa démarche de désendettement, en accord avec les objectifs assignés par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Éléments sur la gestion de la dette et de la trésorerie

La gestion de la dette et de la trésorerie fait l'objet d'une veille stratégique permanente, destinée à permettre une optimisation du coût de la dette à la fois en recourant à l'emprunt aux meilleures conditions, en visant une gestion dynamique (renégociations et arbitrages d'index) et en articulant la gestion de dette avec la gestion de trésorerie afin de minimiser la trésorerie oisive non rémunérée (principe de gestion en trésorerie zéro). Ainsi les renégociations d'emprunt effectuées en 2015 et

2016 ont permis d'économiser 4,253 M€ (gain actualisé, c'est-à-dire intégrant les pénalités payées refinancées et en valeur actuelle).

Parallèlement, un suivi en temps réel permet d'anticiper l'évolution des marchés financiers, de manière à optimiser le coût financier à travers un pilotage de la répartition financière de la dette (principe du risque de taux). Cette gestion active est facilitée, autant que faire se peut par le recours en tant que de besoin aux instruments de couvertures (« opérations d'échanges de conditions de taux d'intérêts » dits « swap ») auxquels le recours est annuellement autorisé par l'Assemblée départementale.

Le recours à l'emprunt ayant diminué ces dernières années, du fait notamment de l'amélioration de l'autofinancement de la collectivité, l'encours de dette a été réduit de 34,1 M€, soit une baisse de 11% de l'endettement depuis trois ans.

ANNÉE	MONTANT EMPRUNTÉ
2007	42 000 000 €
2008	44 500 000 €
2009	40 000 000 €
2010	36 000 000 €
2011	18 973 593 €
2012	25 700 000 €
2013	30 000 000 €
2014	33 800 000 €
2015	24 200 000 €
2016	14 500 000 €
2017	20 000 000 €

Evolution de l'encours de dette

€	Stock de dette
2013	300 788 531
2014	306 893 454
2015	300 081 609
2016	283 714 632
2017	272 817 946

En 2017, l'encours de dette était composé à 45,55% de taux fixe et à 54,45% de taux variables ; compte tenu du niveau très faible anticipé pour les taux d'intérêts à moyen terme, il sera privilégié pour les prochains exercices un recours à des taux fixes. En parallèle, pour permettre une gestion efficiente en trésorerie zéro, il sera encore cette année recherché une période « revolving » à taux indexé en début de prêt permettant de rembourser les fonds pour évacuer une trésorerie oisive non rémunérée. Le niveau d'un encours à taux fixe compris, après swap, entre 42 et 47% sera donc ciblé comme objectif.

A noter que 100% de notre encours de dette est catégorisé en risque A1 selon la classification GISSLER, soit le niveau le moins risqué.

ANNEXES

ANNEXE 1

RESSOURCES HUMAINES

117

ANNEXE 2

TABLEAUX DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME,
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

ANNEXE 1

RESSOURCES HUMAINES

**ANNEXE RESSOURCES HUMAINES
DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2018**

La modification du contenu du rapport d'orientation budgétaire issue de la loi NOTRe implique de présenter des données relatives à la structure des effectifs, au temps de travail et aux charges du personnel.

I – STRUCTURE DES EFFECTIFS

- **Effectifs présents au 01/01/2018 (hors IDEF, Laboratoire de Touraine, assistants familiaux, agents mis à disposition et stagiaires écoles)**

118

Catégorie	Statut	Nombre d'agents	Nombre d'agents en ETPT	%
A	Titulaires/stagiaires	276	265,6	12,99
	Non titulaires permanents	42	35,77	1,98
	Non titulaires non permanents	5	4,5	0,24
B	Titulaires/stagiaires	603	571,05	28,38
	Non titulaires permanents	46	37,06	2,17
	Non titulaires non permanents	3	3	0,14
C	Titulaires/Stagiaires	1036	1009,07	48,75
	Non titulaires permanents	76	68,6	3,57
	Non titulaires non permanents	17	15,8	0,80
Autres	Apprentis - Emplois d'avenir- Vacataires - Collaborateurs groupes d'élus	21	19,7	0,98
TOTAL		2125	2030,15	100

ANNEXES

- **Répartition des effectifs présents au 01/01/2018, par sexe et âge (hors IDEF, Laboratoire de Touraine, assistants familiaux, agents mis à disposition et stagiaires écoles)**

Sexe	Age	Titulaires	Non titulaires permanents	Non titulaires non permanents	Autres <i>(apprentis, emplois d'avenir, vacataires, collaborateurs groupes d'élus)</i>
Hommes	16 à 29 ans	21	8	4	10
	30 à 39 ans	80	5	6	1
	40 à 49 ans	203	7	1	2
	50 à 59 ans	300	6	1	1
	Plus de 59 ans	31	4	0	0
<i>Sous total</i>		635	30	12	14
Femmes	16 à 29 ans	48	34	3	4
	30 à 39 ans	216	43	5	2
	40 à 49 ans	392	30	1	0
	50 à 59 ans	505	21	4	1
	Plus de 59 ans	119	6	0	0
<i>Sous total</i>		1 280	134	13	7
TOTAL		1 915	164	25	21

119

II- TEMPS DE TRAVAIL

La durée effective du travail appliquée au Conseil départemental d'Indre-et-Loire suit la réglementation en vigueur selon les modalités suivantes :

- **Détermination de la durée annuelle de travail pour la majorité des agents de la collectivité.**

Durée légale du travail	1607h
Droits à congés annuels	25 jours
Calcul du droit ARTT : 229 jours de travail x 7h48 = 1786h20 1786h20 – 1607h = 179h20/7h80 = 23	23 jours

➤ **Organisation au Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

	Durée hebdomadaire	Jours d'ARTT
Cas général	39 H	23
STA	38 H 30	20
Pôle entretien	37 H 20	14
Apprentis	36 H 40	10

Les jours d'ARTT sont réduits en fonction des arrêts de maladie, conformément à la loi de finances de 2010.

➤ **Jours exceptionnels et jours de fractionnement**

120

Le décret du 26 novembre 1985 prévoit le bénéfice de 2 jours de fractionnement pour les agents posant des congés entre les mois de novembre et avril, ce qui réduit de 1607 heures à 1593 heures le volume de travail à effectuer.

Le Conseil départemental n'a jamais appliqué ce dispositif, mais lui a substitué 2,5 jours de congés exceptionnels accordés par le Président, et qui sont à prendre à des dates déterminées.

III- CHARGES DE PERSONNEL

➤ **Dépenses de personnel**

Le budget prévisionnel 2018 de la seule politique GRH s'élève à 91 488 882 €, tous chapitres confondus, dont :

Comptes	Montants inscrit au BP 2017
Traitement indiciaire – compte 64111 et 64131	49 735 514 €
Régime indemnitaire – compte 64118	8 941 611 €
Nouvelle bonification indiciaire– compte 64113	545 000 €

ANNEXES

➤ Maîtrise des dépenses de personnel

Les prévisions budgétaires 2018 tiennent compte de décisions réglementaires telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la mise en place du RIFSEEP et de décisions politiques locales telles que les transferts de personnels vers la Région et la Métropole.

Le budget 2018 sera marqué par la poursuite du pilotage rigoureux de la masse salariale.

➤ Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires et complémentaires regroupent les rubriques suivantes :

- IHTS (majorées, dimanche, dimanche majorées, nuit, nuit majorées),
- Heures supplémentaires
- Intervention semaine, nuit, samedi, dimanche et jours fériés
- Intervention semaine, nuit et week-end personnel technique

Répartition 2017 des heures supplémentaires réalisées et rémunérées des agents titulaires (hors IDEF, Laboratoire de Touraine et assistants familiaux) :

121

Catégorie	Filière	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Montant brut
A	administrative	4	8,82	180,84 €
	culturelle	2	2,78	57,88 €
	sociale	7	118,77	2 447,24 €
	technique	2	18,25	329,50 €
B	administrative	14	430,12	7 426,94 €
	culturelle	16	225,63	4 676,40 €
	sociale	13	2 640,83	9 153,14 €
	technique	38	1 797,70	38 733,96 €
C	administrative	29	809,22	13 014,12 €
	culturelle	9	148,79	2 701,34 €
	technique	202	10 380,23	185 719,47 €
Total		336	16 581,14	264 440,83 €

ANNEXES

Répartition 2017 des heures supplémentaires réalisées et rémunérées des agents non titulaires permanents et non permanents (hors IDEF, Laboratoire de Touraine et assistants familiaux) :

Catégorie	Filière	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Montant brut
A	administrative	1	15,42	289,76 €
	culturelle	0	0	0
	médico-sociale	2	194,75	5 552,48 €
	technique	0	0	0
B	administrative	0	0	0
	culturelle	0	0	0
	médico-sociale	8	170,59	2 635,56 €
	technique	0	0	0
C	administrative	1	16,76	210,34 €
	culturelle	3	35,10	559,97 €
	technique	10	224,18	2 986,13 €
Autre	Emploi d'avenir	1	5,50	66,5 €
Total		26	662,30	12 300,74 €

122

➤ **Avantages en nature**

Répartition 2017 des avantages en nature accordés au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en application de la réglementation en vigueur :

Avantage en nature	Secteurs	Nombre d'agents	Montant
Logement	Colonies de vacances	130	6 754,85 €
	Collèges	32	59 198,58 €
	Monuments	2	2 985,36 €
	Autres secteurs	5	14 502,86 €
Sous Total		169	83 441,65 €
Frais de repas	Colonies de vacances (sauf animateurs et animateurs spécialisés)	58	15 827 €
	Sous total	58	15 827 €
Véhicules	Autres secteurs	5	4 899,84 €
	Sous total	5	4 899,84 €
TOTAL		232	104 168,49 €

ANNEXE 2

TABLEAUX DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME,
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENTORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

POLITIQUES	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2017	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	2020	2021 - 2025
DGA SOLIDARITES	29 026 076,58	11 963 077,68	7 362 229,38	6 740 132,30	2 109 220,00	668 800,00
PERSONNES AGEES	9 318 750,00	4 885 418,00	4 285 418,00	700 000,00	0,00	0,00
ACTION SOCIALE	3 700 000,00	0,00	280 000,00	3 400 000,00	20 000,00	0,00
POLITIQUE HABITAT	16 007 326,58	6 977 659,68	2 796 811,38	2 640 132,30	2 089 220,00	658 800,00
DGA TERRITOIRES	252 131 141,47	113 080 240,08	54 316 895,16	37 406 109,76	15 469 040,89	57 972 194,90
ROUTES	102 768 718,62	42 944 111,34	16 457 108,31	12 753 683,82	7 155 000,00	37 405 751,01
ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	74 742 423,03	42 711 085,85	11 228 662,31	11 150 617,21	4 476 877,00	18 854 353,89
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10 916 597,82	6 255 504,90	2 914 440,90	2 046 025,00	1 287 449,00	1 627 090,00
COLLEGES	53 681 604,00	16 585 738,07	19 691 785,00	9 262 755,04	1 648 914,17	0,00
TOURISME	1 409 000,00	609 500,00	659 500,00	291 745,25	100 000,00	0,00
CULTURE	8 320 000,00	3 843 274,82	3 234 373,54	1 901 283,44	800 800,72	85 000,00
<i>dont monuments</i>	7 300 000,00	3 743 274,82	2 769 373,54	1 623 901,28	715 800,72	0,00
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	292 798,00	131 025,10	131 025,10	0,00	0,00	0,00
PÔLE RESSOURCES	38 983 635,00	12 556 000,11	8 023 585,00	4 795 748,02	2 089 819,56	0,00
INFORMATIQUE	8 070 000,00	2 893 021,19	1 720 000,00	1 222 483,26	0,00	0,00
MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES	6 017 111,00	2 052 296,74	1 700 000,00	362 616,57	0,00	0,00
GESTION PATRIMONIALE	24 896 524,00	7 610 682,18	4 603 585,00	3 210 648,19	2 089 819,56	0,00
TOTAL GENERAL	320 140 853,05	137 599 317,87	69 702 709,54	48 941 990,08	19 668 080,45	58 630 994,90

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
GESTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUES	Montant total des AE	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2017	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	2020	2021
DGA SOLIDARITES	9 009 419,03	2 524 632,11	3 190 900,54	1 069 313,90	488 000,00	50 000,00
ENFANCE ET FAMILLE	958 858,00	0,00	692 341,40	266 516,60	0,00	0,00
INSERTION	3 946 591,03	1 568 680,23	1 550 271,26	0,00	0,00	0,00
HABITAT ET LOGEMENT	4 103 970,00	955 951,88	948 287,88	802 797,30	488 000,00	50 000,00
DGA TERRITOIRES	15 171 280,93	10 278 045,28	3 413 144,51	3 622 300,00	3 503 300,77	740 300,00
TRANSPORTS	12 600 000,00	9 800 000,00	2 965 000,00	3 100 000,00	3 200 000,00	535 000,00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 118 319,43	433 805,35	175 405,35	171 800,00	184 800,00	101 800,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	829 951,50	6 047,16	68 547,16	124 500,00	72 500,00	62 500,00
COLLEGES	144 000,00	38 192,77	38 192,00	0,00	0,77	0,00
CULTURE	179 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	41 000,00
POLITIQUE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	300 000,00	0,00	120 000,00	180 000,00	0,00	0,00
PÔLE RESSOURCES	6 440 173,74	2 251 595,00	1 785 000,00	843 426,54	150 000,00	0,00
COMMUNICATION DE L'INSTITUTION	450 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
INFORMATIQUE	5 990 173,74	2 251 595,00	1 635 000,00	693 426,54	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	30 620 873,70	15 054 272,39	8 389 045,05	5 535 040,44	4 141 300,77	790 300,00

